



## TCHAD

Janvier 2023

### PREMIERE ET DEUXIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE ; SUPPLEMENT DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le contexte des première et seconde revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, d'une demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation et d'une demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidente du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 22 décembre 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités tchadiennes qui ont pris fin en octobre 2022 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 décembre 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités tchadiennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le conseil d'administration du FMI conclut les première et deuxième revues de l'accord au titre de la FEC en faveur du Tchad et approuve un décaissement de 149,3 millions de dollars

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a conclu les première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Tchad, ce qui donne au pays accès à 112,16 millions de DTS (environ 149,3 millions de dollars). Ceci contribuera à placer le Tchad sur la voie d'une croissance économique durable et l'aidera dans sa lutte contre la pauvreté.
- Le Tchad est le premier pays à conclure un [accord de traitement de la dette](#) avec des créanciers officiels et privés au titre du Cadre Commun du G20. Cet accord procure au Tchad une protection adéquate contre les risques à la baisse et ramènera le risque de surendettement à un niveau modéré d'ici la fin du programme appuyé par le FMI.
- Si les recettes pétrolières élevées ont amélioré la situation financière du gouvernement, le Tchad continue de faire face à des défis considérables, dont l'insécurité alimentaire, la volatilité des cours pétroliers, le changement climatique et les problèmes de sécurité. Il est indispensable de poursuivre les réformes pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté et accroître la résilience.

**Washington, le 22 décembre 2022.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui l'achèvement des première et deuxième revues au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Tchad.

L'achèvement des deux revues ouvre la voie à un décaissement de 112,16 millions de DTS (environ 149,3 millions de dollars) qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 168,24 millions de DTS (environ 224 millions de dollars). D'une durée de trois ans, l'accord au titre de la FEC a été approuvé le 10 décembre 2021 pour un montant total de 392,56 millions de DTS (environ 570,75 millions de dollars au moment de l'approbation du programme, ou 280 % de la quote-part du Tchad) afin d'aider à répondre aux importants besoins de financement de la balance des paiements et du budget du Tchad, notamment en stimulant le soutien financier des donateurs officiels (voir [communiqué de presse n° 21/377](#)). Compte tenu des politiques et des réformes que les autorités se sont engagées à mettre en œuvre, des mesures correctives planifiées et des assurances de politiques régionales, le conseil d'administration a aussi approuvé des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation relatifs au solde primaire hors pétrole et au stock d'arriérés intérieurs.

À plus long terme, les politiques prévues dans le cadre du programme appuyé par la FEC contribueront à placer l'économie tchadienne sur une trajectoire équilibrée et viable vers une croissance verte et inclusive et de réduire la pauvreté. Elles contribueront aussi aux efforts régionaux visant à rétablir et à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Après s'être contractée en 2020 et en 2021, l'activité économique devrait se redresser graduellement à moyen terme. Le taux de croissance devrait ainsi augmenter à 2½ % en 2022 et à 3½ % en 2023, grâce à la relance de la production pétrolière et non pétrolière. Le taux d'inflation moyen devrait augmenter à 5,3 % en 2022 (en raison des pressions croissantes sur les prix des aliments imputables aux mauvaises récoltes de 2021, à l'impact de la guerre en Ukraine et aux récentes inondations) avant de redescendre progressivement à moyen terme. Sous l'effet de la hausse des cours pétroliers, le solde des transactions courantes devrait nettement s'améliorer en 2022, pour enregistrer un excédent de 2,8 % du PIB, avant de s'estomper à moyen terme, les cours pétroliers devant baisser progressivement. La dette publique devrait progressivement diminuer au cours des toutes prochaines années ; elle passera de 56 % du PIB à la fin de 2021 à environ 40 % du PIB en 2024.

À la suite des délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint du FMI et président par intérim du conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

« Le Tchad continue de faire face à des défis considérables. L'augmentation des recettes pétrolières a amélioré la position de trésorerie du gouvernement, mais la pandémie demeure préoccupante tandis que les piètres récoltes de l'an dernier, la guerre que la Russie mène à l'Ukraine et les récentes inondations ont exacerbé l'insécurité alimentaire. La prolongation de transition politique a avivé les tensions sociales et la situation sécuritaire demeure volatile. Dû en partie de ces difficultés, les réalisations au titre du programme sont en demi-teintes d'un point de vue quantitatif, malgré une avancée certaine des réformes structurelles.

« À moyen terme, la situation devrait progressivement s'améliorer au fil de l'accélération des réformes. La croissance du PIB pétrolier comme non pétrolier devrait augmenter. Après une poussée imputable à l'augmentation des prix des denrées alimentaires en 2022, l'inflation devrait se tasser graduellement à moyen terme.

« L'accord sur le traitement de la dette conclu avec les créanciers officiels et privés au titre du Cadre Commun du G20—le premier en son genre—procure au Tchad une protection adéquate contre les risques à la baisse et ramènera le risque de surendettement à un niveau modéré d'ici la fin du programme, comme l'exige la politique du FMI en matière d'accès exceptionnel.

« Il est indispensable de poursuivre les réformes pour stimuler la croissance, lutter contre la pauvreté et accroître la résilience. Les efforts de consolidation budgétaire demeurent essentiels pour assurer la viabilité de la dette du Tchad et dégager l'espace budgétaire requis pour répondre à ses besoins considérables de dépenses d'investissement et de dépenses sociales. Les autorités continueront de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures, à contenir la masse salariale et à rationaliser les dépenses non prioritaires, comme les subventions aux produits pétroliers et à l'électricité. L'augmentation des recettes pétrolières permettra de reconstituer des marges de sécurité, de rembourser les arriérés intérieurs et de réduire la dette intérieure. Les réformes structurelles viseront par ailleurs à assainir la gestion des finances publiques, à accroître la transparence budgétaire, à améliorer la gouvernance et à renforcer le secteur bancaire. Le programme du Tchad continuera d'être soutenu par les politiques et réformes mises en œuvre par les institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à contribuer à une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux. »



## TCHAD

7 décembre 2022

### PREMIÈRE ET DEUXIEME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** En 2021, la croissance a été plus faible que prévu, principalement imputable à des perturbations de la production pétrolière, tandis que l'inflation est demeurée modérée. La mauvaise production agricole de l'exercice 2021/2022, les fortes inondations et la guerre que la Russie mène en Ukraine ont exacerbé l'insécurité alimentaire et provoqué, en 2022, une hausse de l'inflation. Les conditions sécuritaires et le climat social demeurent précaires, tandis que la transition politique a accusé d'importants retards.

**Résultats du programme.** Le programme affiche des résultats mitigés. Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) continus ont été atteints relativement à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et à la non-contraction de nouveaux prêts extérieurs non concessionnels. En revanche, les CRQ pour fin décembre 2021, les CRQ pour fin juin 2022 relatifs au solde primaire hors pétrole, les CRQ pour fin décembre 2021 sur le stock d'arriérés intérieurs et la plupart des objectifs à titre indicatif n'ont pas été atteints. Cela dit, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

**Perspectives macroéconomiques.** Il est prévu que l'économie se redresse progressivement, avec un rebond de la production pétrolière et une lente reprise de la croissance hors pétrole. Ces perspectives sont assujetties à d'importants risques, y compris une éventuelle recrudescence de la pandémie ; une montée de l'insécurité et des troubles sociaux durant la période de transition politique ; une éventuelle chute des cours du pétrole ; et un déficit de financement des donateurs. Parmi les chances de révision à la hausse des prévisions, citons une hausse soutenue des cours du pétrole.

**Mesures principales.** Les paramètres du programme ont été ajustés afin de tenir compte des nouveaux chocs. Conformément aux grands objectifs de rééquilibrage budgétaire à moyen terme, la politique budgétaire vise, en 2022, une amélioration notable du solde primaire hors pétrole tout en intégrant les coûts ponctuels liés à la crise de l'insécurité alimentaire. Les résultats du premier semestre de l'année ont correspondu à ces objectifs. Les efforts en matière de rééquilibrage budgétaire se poursuivront en 2023 au moyen de mesures destinées à accroître la mobilisation des

recettes non pétrolières et à rationaliser les dépenses courantes non prioritaires. À partir de 2023 et au-delà, les réformes structurelles viseront également l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la transparence budgétaire, ainsi que de la gouvernance, et le renforcement du secteur bancaire. Des recettes pétrolières supplémentaires permettront également de reconstituer les marges de manœuvre et de réduire les arriérés intérieurs et la dette extérieure.

**Points de vue des services du FMI.** Compte tenu des mesures et des réformes envisagées, des mesures correctives et des assurances régionales définies dans le document de juin 2022 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI soutiennent l'achèvement des première et deuxième revues, les dérogations au non-respect de trois critères de réalisation et la modification des critères de réalisation pour fin décembre 2022.

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko**  
 (département Afrique)  
 et **Maria Gonzalez**  
 (département de la  
 stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu à N'Djaména du 16 au 30 mars 2022 et à Washington D.C. du 18 au 22 avril 2022 et se sont poursuivis à distance jusqu'au mois d'octobre. L'équipe du FMI était composée de M. Martin (chef de mission), M<sup>mes</sup> Abdelrazek et Dordevic, MM. Mikhael et Ahmed (tous du département Afrique), et M<sup>mes</sup> Garcia Martinez (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Chen (FAD). L'équipe a été secondée par M. Ntamatungiro et M<sup>me</sup> Viseth (représentants résidents) et M. Topeur (économiste local). M. Fulbert Tchana Tchana (Banque mondiale) s'est joint à la mission. M. Gemayel (ancien chef de mission) a pris part aux deux premières journées de la mission. M. Kibassim (Bureau des administrateurs) a participé à certaines réunions. L'équipe a rencontré le Président du Conseil national de transition, les ministres des Finances et du Budget, de l'Économie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale, de la Justice, de l'Industrie et du Commerce, le ministre Secrétaire général du gouvernement, le directeur national de la BEAC, d'autres hauts responsables, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté des donateurs. M. Gospel et M. Dominique ont assuré les services d'interprétation pour l'équipe. M<sup>me</sup> Delcambre a apporté son concours à la préparation du rapport des services du FMI.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE</b>	<b>7</b>
<b>RESULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>12</b>
<b>DEBATS</b>	<b>15</b>
A. Cadre macroéconomique à moyen terme	15
B. Politique budgétaire	17
C. Gestion et restructuration de la dette publique	19
D. Réformes structurelles et gouvernance en matière budgétaire	20
E. Secteur financier et politiques monétaires	22
F. Lutte contre la corruption et autres réformes structurelles	23
<b>CONCEPTION DU PROGRAMME ET SES MODALITÉS</b>	<b>24</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>26</b>

**GRAPHIQUE**

1. Évolution économique récente , 2014–22 _____	11
---	----

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26 _____	30
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26 (en milliards de FCFA) _____	31
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26 (en pourcentage du PIB non pétrolier) _____	32
4. Balance des paiements, 2020–26 _____	33
5. Situation monétaire, 2021-26 _____	34
6. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC _____	35
7. Indicateurs de la capacité de remboursement du FMI, 2022–36 _____	35

**ANNEXE**

I. Situation en matière de sécurité alimentaire au Tchad _____	36
--	----

**APPENDICE**

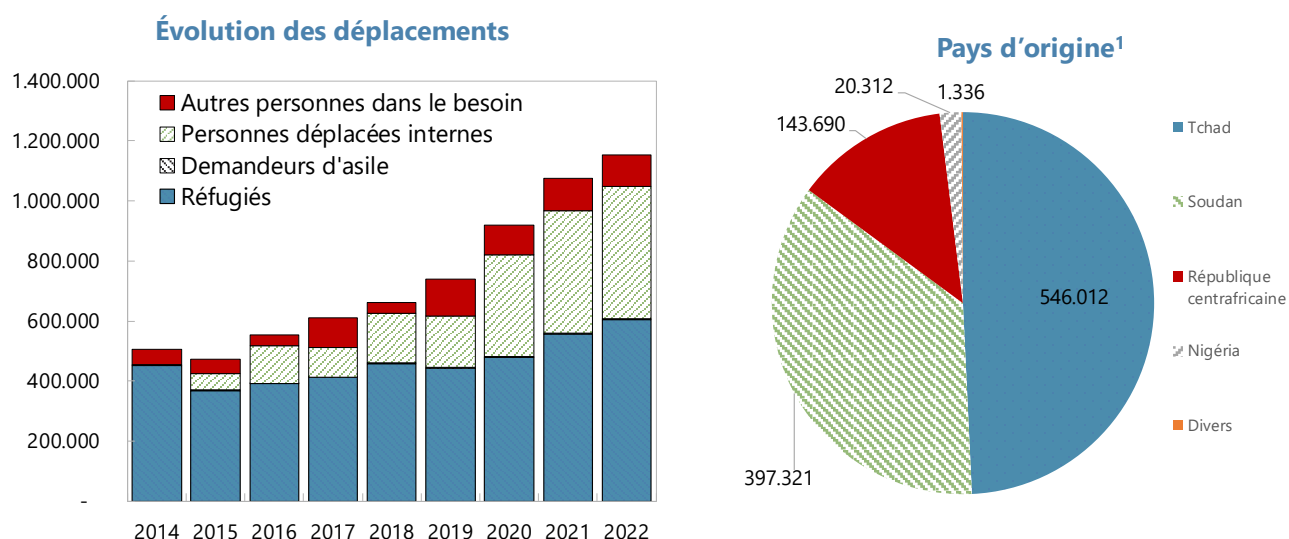
Lettre d'intention _____	39
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) _____	41
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	76



## CONTEXTE

**1. Le Tchad a prolongé de deux ans sa transition politique.** À la suite de l'adoption, le 30 décembre 2021, d'une loi d'amnistie générale, certains prisonniers de guerre ont été libérés. Le dialogue national inclusif et souverain, prévu au départ en février, s'est tenu du 24 août au 8 octobre, à l'issue de cinq mois de débats préparatoires avec des groupes politico-militaires à Doha. Le Dialogue national inclusif et souverain (DNIS) a donné lieu à une prolongation de deux ans de la transition politique ; à la dissolution du Conseil militaire de transition ; à la désignation du président Deby comme président de la transition ; et à la tenue ultérieure de référendums sur la constitution et sur les formes de l'État (décentralisation vs fédéralisme), qui seront tenus en amont des élections générales et présidentielles, désormais reportées à 2024. Si le pacte social, signé début octobre 2021 avec les syndicats de la fonction publique, a permis de préserver la paix sociale, les dissensions relatives au caractère inclusif et aux conclusions du DNIS ont donné lieu à des manifestations de la société civile et d'organisations de l'opposition. Les autorités ont exprimé leur inquiétude du fait que les donateurs ont, jusqu'à présent, contribué des ressources limitées au fonds commun géré par le PNUD pour financer la feuille de route de la transition.

**Graphique explicatif 1. Tchad : déplacement de populations, 2014–22<sup>1</sup>**  
(en nombre de personnes)



Source : HCR

1/ En date d'août 2022.

**2. Les conditions sécuritaires et le climat social précaire ont été aggravés par l'insécurité alimentaire.** La présence de Boko Haram et l'instabilité persistante dans les pays voisins continuent de constituer une menace grave pour la sécurité. Les besoins humanitaires ont été accentués par l'afflux continu de réfugiés et par la forte augmentation du nombre de déplacés internes

(Graphique explicatif 1). L'insuffisance des précipitations au cours de la production agricole de l'année 2021-2022, due au changement climatique, a entraîné une aggravation de l'insécurité alimentaire et des conflits entre agriculteurs et éleveurs de bétail, exacerbant la pauvreté et les inégalités, qui se sont accrues depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les répercussions de la mauvaise production agricole ont été aggravées par la guerre en Ukraine, laquelle a provoqué une envolée des prix des aliments et des engrais importés et, plus récemment, par de graves inondations qui ont touché, en octobre et en novembre, plus de 1,2 million de personnes.

**3. Malgré un faible taux de vaccination, l'incidence signalée des cas de COVID-19 a diminué.** À la suite d'une recrudescence des infections, d'octobre 2021 à janvier 2022, le nombre de nouveaux cas signalés a considérablement diminué. Cela dit, en février 2022, seul 1,5 % de la population avait reçu au moins une dose de vaccin. En mars et en avril, les autorités ont lancé la première de deux phases d'une campagne de vaccination de grande envergure financée par des donateurs (dont 38 millions de dollars provenant de la Banque mondiale) avec, pour objectif, de vacciner 48 % de la population adulte d'ici fin 2022. La participation des médias, des collectivités locales et des leaders communautaires a contribué à faire diminuer l'hésitation vaccinale qui prévalait ; par conséquent, la campagne de vaccination a donné lieu à des résultats encourageants, 21 % de la population adulte ayant été entièrement vaccinée en date du 25 août.

**4. Le Tchad est devenu le premier pays à conclure un accord de traitement de la dette au titre du cadre commun du G20 pour les traitements de dette.** La signature de cet accord avec les créanciers officiels du cadre commun du G20 est prévue dans les prochains jours, et ce dernier a été signé le 11 novembre avec le premier créancier privé à des conditions comparables. La mise en œuvre rapide des accords de restructuration avec les principaux créanciers officiels et privés est essentielle pour assurer la réussite du programme. Ces accords, conjugués à la mise en œuvre de l'ajustement budgétaire proposé et des réformes structurelles, garantissent qu'il n'y aura pas de déficits de financement durant la période visée par le programme. Dans la conjoncture de forte volatilité des cours du pétrole :

- *Les créanciers officiels du cadre commun du G20 s'engagent :* i) à fournir au Tchad, pendant la période du programme, une protection suffisante contre les risques baissiers, tels qu'une baisse considérable des cours du pétrole, en s'engageant à se réunir de nouveau et sans délai si de tels risques venaient à se concrétiser et si un besoin résiduel de financement venait à se manifester de nouveau ; et à procéder à un allègement de la dette nécessaire en fonction de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) menée par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale et de l'évaluation collective des créanciers officiels participants, et ce, dans le respect des paramètres du programme du FMI ; et ii) à contribuer, à proportion du service de leur dette, à ramener le ratio du service de la dette aux recettes en dessous du seuil de 14 % en 2024, si la contribution du principal créancier privé s'avère être insuffisante.
- *Le principal créancier privé s'est également engagé* à fournir une protection suffisante contre les risques de ralentissement, tout en consentant à la restructuration d'une partie du service de la dette qui arrive à échéance en 2024, conformément aux paramètres définis dans le programme et aux conditions convenues avec les autorités tchadiennes ; ceci, de manière à garantir avec probabilité élevée la viabilité de la dette publique du Tchad (c'est-à-dire avec un risque modéré

de surendettement) au terme de la période du programme. La conditionnalité du traitement de la dette convenue fournit une protection suffisante contre les risques baissiers et sera intégrée aux projections de base si ces risques se concrétisent.

Les modalités de l'accord de 2024 relatif à la restructuration de la dette avec le principal créancier privé sont désormais prises en compte dans les projections de base. Le traitement convenu de la dette renforcera la viabilité de la dette du Tchad et ramènera au niveau « modéré » le risque de surendettement d'ici la fin de la période du programme, conformément aux hypothèses prévues dans le programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et à la politique en matière d'accès exceptionnel. Cependant, il existe des risques liés à la mise en œuvre des accords de restructuration de la dette conclus dans le cadre du cadre commun du G20, car les créanciers devront se réunir de nouveau si des risques de dégradation se concrétisent. Et, même si, dans le cadre de l'accord, les créanciers se sont engagés à combler rapidement tout déficit de financement résiduel éventuel, des retards dans la mise en œuvre demeurent possibles.

## EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

**5. En 2021, la croissance a été plus faible que prévu, principalement imputable à une baisse de la production pétrolière, tandis que l'inflation, partant de niveaux faibles, a connu une progression début 2022 (Graphique 1).** La croissance a été entamée en raison des perturbations considérables de la production essuyées par l'un des principaux producteurs de pétrole, et du retard dans la reprise de la production dans les champs pétroliers associés à la disparition d'un autre producteur. Comme prévu, la croissance hors pétrole est demeurée modérée, reflétant les séquelles économiques de la pandémie et une réduction notable des financements publics. Le taux d'inflation moyen a été plus faible que prévu en 2021 (-0,8 % contre +1,1 %), ce qui témoigne principalement d'une correction des prix des denrées alimentaires au quatrième trimestre de 2021 (-3 %), à la suite d'une hausse considérable des prix (+9,3 %) observée en 2020 et d'une très faible inflation de base (hors alimentation) (-0,7 %). Depuis lors, le taux d'inflation a connu une augmentation notable, les prix à la consommation ayant progressé de 7,2 % en glissement annuel en septembre (contre 1,0 % en décembre 2021), en raison de la hausse des prix des produits alimentaires (+12,3 % en glissement annuel). Selon les estimations, le déficit courant aurait été plus faible que prévu en 2021 (4,5 % du PIB) au moment de la demande de facilité élargie de crédit (6,5 % du PIB), ce qui est principalement imputable à l'augmentation des exportations de pétrole. Toutefois, les réserves internationales ont connu une baisse plus importante que prévu, en raison de la diminution des transferts de capitaux (subventions de projets) et de l'impossibilité de mobiliser des ressources extérieures supplémentaires pour combler les besoins résiduels de financement.

**Tableau explicatif 1. Tchad : évolution budgétaire récente, 2015-21**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
							Demande FEC	Prél.
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>4,9</b>	<b>3,5</b>	<b>4,2</b>	<b>6,7</b>	<b>6,4</b>	<b>10,7</b>	<b>7,0</b>	<b>9,8</b>
<b>Recettes non pétrolières</b>	<b>8,3</b>	<b>8,4</b>	<b>8,7</b>	<b>8,1</b>	<b>9,3</b>	<b>9,1</b>	<b>9,3</b>	<b>9,6</b>
Recettes fiscales	7,8	7,0	7,7	7,5	9,0	8,6	8,9	9,2
Recettes non fiscales	0,4	1,4	1,0	0,6	0,4	0,5	0,3	0,4
<b>Dépenses courantes</b>	<b>15,6</b>	<b>14,2</b>	<b>13,7</b>	<b>12,0</b>	<b>12,5</b>	<b>15,2</b>	<b>15,4</b>	<b>16,7</b>
Traitements et salaires	7,1	7,5	7,8	6,4	7,0	8,2	8,0	8,8
Biens et services	1,8	2,0	1,8	2,0	1,6	2,2	2,5	2,4
Transferts et subventions	4,6	2,2	2,1	2,2	2,6	3,7	3,9	4,1
<b>Investissements</b>	<b>7,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>	<b>5,6</b>	<b>7,2</b>	<b>7,2</b>	<b>6,3</b>
Financé sur ressources intérieures	4,4	1,1	0,7	1,7	3,0	3,2	2,6	4,3
Financées sur ressources extérieures	2,8	2,7	3,6	2,8	2,6	3,9	4,6	1,9
<b>Solde global (dons compris, base engagement)</b>	<b>-5,9</b>	<b>-3,0</b>	<b>-0,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,4</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-9,7</b>	<b>-4,4</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,8</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,7</b>	<b>-10,0</b>

Sources : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI.

**6. En 2021, le déficit budgétaire hors pétrole a affiché des niveaux nettement plus élevés que prévu, en raison de dépassements des dépenses.** Les recettes non pétrolières, découlant principalement des recettes de la TVA plus importantes, ont été légèrement supérieures aux prévisions. Toutefois, le solde primaire hors pétrole été inférieur à l'objectif d'environ 2,3 points de pourcentage du PIB non pétrolier, ce qui témoigne des facteurs suivants : i) augmentation ponctuelle de l'investissement en équipements militaires (1,7 % du PIB non pétrolier), en riposte à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel ; ii) hausse des dépenses liées à la masse salariale civile et, dans une moindre mesure, militaire (0,6 % du PIB non pétrolier) ; et iii) augmentation des transferts et des subventions<sup>1</sup>. En revanche, les dépenses en biens et en services ont été plus faibles que prévu en raison de retards dans les transferts à l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA) afin de l'accompagner dans la reconstitution de ses stocks alimentaires. Le recours aux procédures de dépenses d'urgence a dépassé les seuils définis dans le programme, et les régularisations ont été nettement inférieures aux objectifs en raison de contraintes de capacité<sup>2</sup>. Le solde budgétaire global a été plus élevé que prévu, principalement en raison de la hausse des recettes pétrolières, de la baisse des investissements financés de l'extérieur et de la légère baisse des remboursements d'arriérés intérieurs.

<sup>1</sup> Cette augmentation témoigne de la réévaluation (à hauteur de 0,5 % du PIB non pétrolier) des transferts pétroliers en nature à la compagnie nationale d'électricité, jusque-là sous-estimés, tandis que les autres transferts et subventions ont été inférieurs aux prévisions.

<sup>2</sup> Les dépenses d'urgence ne suivent pas les procédures habituelles relatives à la chaîne des dépenses, qui comprend les étapes suivantes : engagement, liquidation, vérification et paiement. La régularisation est le processus par lequel les DAP sont réintégrés au processus normal des dépenses.

**7. Comme le prévoit la Facilité élargie de crédit, un retard de traitement de la dette nécessite de combler le besoin résiduel de financement principalement au moyen d'emprunts intérieurs.** La dette publique totale a augmenté, passant de 54,1 % du PIB à la fin de 2020 à 55,9 % du PIB à la fin de 2021, l'encours de la dette intérieure passant de 27,6 % à 30,4 % du PIB, ce qui illustre la dépendance de l'administration tchadienne à l'émission de titres de créance intérieurs pour financer le budget en 2021. En parallèle, l'apurement des arriérés intérieurs s'est avéré inférieur aux objectifs du programme (1,8 % contre 2,1 % du PIB non pétrolier). Une partie de l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) de 2021 a été utilisée afin de financer le règlement de certains de ces arriérés, y compris pour le secteur de la santé, les retraités et les petits fournisseurs. Comme le prévoit le programme, l'allocation a également été utilisée pour aider l'ONASA à entamer la reconstitution de son stock alimentaire, pour financer le versement des pensions de 2021 et pour régler les arriérés techniques de la dette extérieure.

**8. Au cours du premier semestre de 2022, le solde primaire hors pétrole correspondait, dans l'ensemble, à celui évoqué par les services du FMI avec les autorités lors de la mission de revue de mars 2022.** Les recettes non pétrolières ont été légèrement supérieures aux prévisions, essentiellement imputables à l'augmentation des recettes de TVA. Si, au premier semestre 2022, les recettes pétrolières n'ont pas augmenté autant qu'espéré, les données préliminaires relatives au troisième trimestre donnent à croire à un redressement marqué des recettes, qui devrait se maintenir pour le reste de l'année. Les dépenses courantes ont été plus élevées que prévu au moment du dépôt de la demande de facilité élargie de crédit, ce qui témoigne principalement de la nécessité de répondre aux besoins urgents en matière de sécurité, de transition politique et de sécurité alimentaire (avec environ 15 milliards de FCFA transférés à l'ONASA au premier semestre 2022, sur les 30 milliards de FCFA alloués – MPEF §23 – dans le cadre du Plan national de réponses), conformément aux échanges avec les services du FMI lors de la mission de revue tenue le mars 2022 (voir annexe I). Si le remboursement des arriérés intérieurs s'est accéléré, les autorités ont renouvelé à des taux d'intérêt élevés les bons et les obligations du Trésor arrivant à échéance.

**9. En dépit de l'amélioration, en 2021, des indicateurs de solvabilité des banques commerciales et de la forte progression du crédit, la liquidité et la qualité des prêts se sont affaiblies, tandis que le crédit a ralenti au cours du premier trimestre de 2022 (Tableau explicatif 2).** Après avoir stagné, en 2020, les crédits accordés au secteur privé ont augmenté de 17,1 % en 2021, avant de se contracter légèrement au cours des cinq premiers mois de 2022. Au cours de cette période, la situation de liquidité du secteur s'est détériorée, mais elle est demeurée satisfaisante, portée par des actifs liquides équivalant, à la fin du mois de mars, à 102,1 % du passif à court terme. En 2021, la qualité des prêts est demeurée médiocre, avec un ratio de créances improductives de 26 %, qui s'est détérioré davantage pour atteindre 28,5 % au premier trimestre 2022. Après une baisse de 18 % à 2,9 %, entre la fin de 2017 et la fin de 2020, le taux global d'adéquation des fonds propres du secteur bancaire s'est fortement redressé pour atteindre 9,4 % à la fin de mars 2022, grâce, en partie, à la demande formulée par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) de non-distribution de dividendes par les banques. Toutefois, la capitalisation peut être surévaluée si l'on se fie au seul taux d'adéquation des fonds propres, étant donné que les mesures adoptées en riposte à la COVID-19 ont pu aider certaines banques à réduire leurs provisions. Les prêts

improductifs non liés à la COVID-19 sont néanmoins généralement bien provisionnés. Quant à la levée, en juillet 2022, des mesures de délais de grâce adoptées par la COBAC (notamment sur la classification des créances improductives et restructurées) en riposte à la pandémie, cette dernière devrait donner lieu à une évaluation plus précise de la santé des établissements bancaires, de concert avec la reprise de la surveillance régulière sur place par la COBAC.

**Tableau explicatif 2. Tchad : indicateurs de solidité financière, 2016-2022T1**  
(estimations en fin de période, en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 T1
<b>Adéquation des fonds propres</b>							
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques	13,2	18,0	16,8	6,8	2,9	9,1	9,4
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	7,7	8,8	7,5	2,8	1,6	5,0	5,2
<b>Qualité des actifs</b>							
Ratio prêts improductifs/total des prêts	20,9	25,8	28,6	22,9	25,9	26,0	28,5
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	65,7	77,4	96,5	154,0	373,3	122,0	144,6
<b>Liquidités</b>							
Actifs liquides/total des actifs	23,1	27,5	20,2	26,1	25,7	25,0	23,4
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	155,0	188,9	117,9	123,6	122,2	115,3	102,1

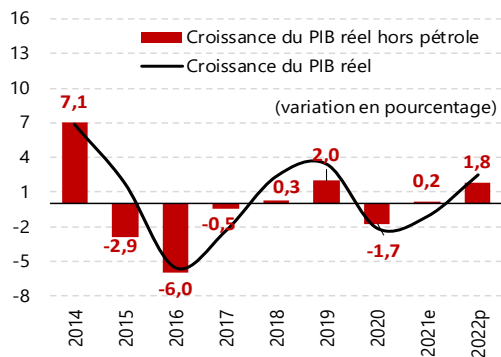
Sources : autorités tchadiennes ; BEAC.

**10. Les deux banques publiques systémiques poursuivent la mise en œuvre de leurs contrats de performance, tandis que la plus grande banque du secteur privé a poursuivi le processus de restructuration engagé en 2021.** Les rapports de suivi de la performance de fin juin 2022 révèlent que les deux banques publiques ont obtenu des résultats relativement positifs en matière de gouvernance. Cela dit, il reste beaucoup à faire pour renforcer les ratios prudentiels et les pratiques commerciales de ces banques par la mise au point de nouveaux produits. L'administration tchadienne a poursuivi les remboursements mensuels de sa dette envers les deux banques publiques, ainsi que le remboursement des arriérés intérieurs dus au secteur privé. En 2021, la recapitalisation partielle de l'une des deux banques a contribué à soutenir la position de cette dernière en matière de capital, mais d'autres recapitalisations s'avèreraient nécessaires. À la suite d'échanges avec la COBAC, la plus grande banque du secteur privé a amorcé, en 2021, un processus de restructuration, notamment en augmentant son capital. De plus, cette banque a adopté un plan de redressement jugé crédible par la COBAC, ce qui devrait lui permettre de se conformer à l'ensemble des normes prudentielles d'ici fin 2024.

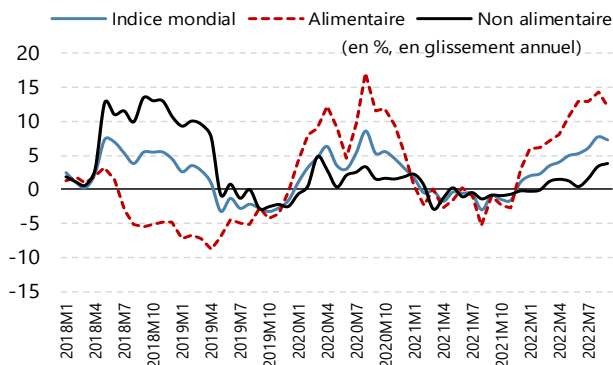
**11. Les autorités ont réalisé de nouveaux progrès en matière de traitement des arriérés extérieurs et de renégociation de certaines autres créances.** Un accord de restructuration avec la République du Congo a été signé en février 2022, qui comprend une prolongation des échéances. Un accord de restructuration de la dette devrait être conclu avec la Libye dans les semaines à venir. De plus, la restructuration de la dette officielle envers la Guinée équatoriale fait actuellement l'objet de discussions.

### Graphique 1. Tchad : évolution économique récente, 2014–22

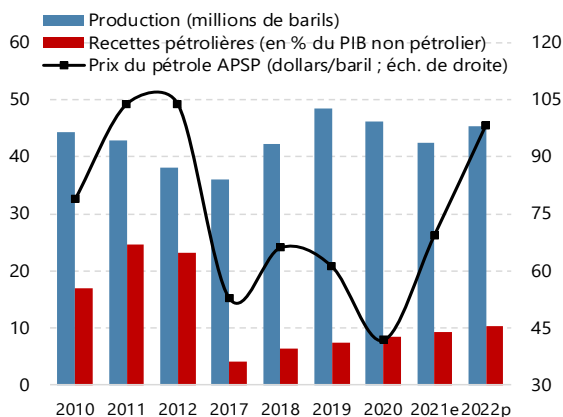
La croissance du PIB non pétrolier devrait rebondir après s'être contractée en 2020 et après avoir stagné en 2021...



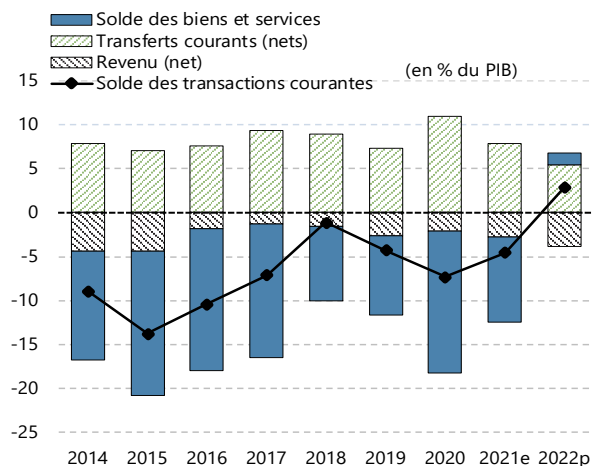
...tandis que l'inflation se redresse après avoir diminué en 2021, principalement tirée par la dynamique des prix des denrées alimentaires.



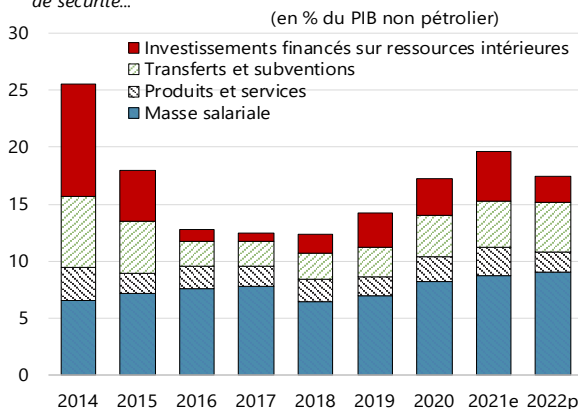
Après avoir diminué en 2021, la production de pétrole devrait inverser la tendance qui était dernièrement à la baisse, dans un contexte d'augmentation significative des cours mondiaux du pétrole...



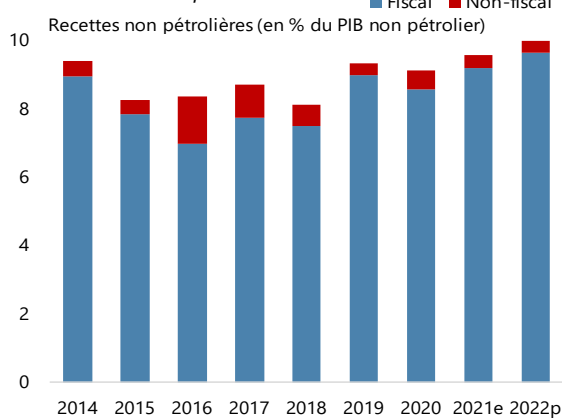
... et par conséquent, le solde courant devrait s'améliorer.



Les dépenses publiques ont augmenté en 2021 pour financer la riposte à la pandémie et l'augmentation des dépenses en matière de sécurité...



...avec des recettes fiscales non pétrolières revenant aux niveaux d'avant la pandémie.



Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

En décembre 2021, toutes les créances (y compris les arriérés) contractées auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) ont fait l'objet d'une restructuration, prolongeant d'un an leurs échéances. Selon les derniers renseignements communiqués par les autorités, l'intégralité du solde des arriérés extérieurs a été apurée, et les nouveaux arriérés ont été remboursés dans le délai de grâce prévu de six semaines. Les autorités tchadiennes ont rencontré les autorités belges pour discuter d'une réclamation contestée présentée par une société belge, et elles continuent d'entreprendre des mesures, en collaboration avec leur conseiller juridique, afin de résoudre cette question dans les plus brefs délais. Dans l'intérim, les avances statutaires accordées par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) aux États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont été restructurées. Alors que les autorités étaient censées rembourser ces avances (totalisant 8,7 % du PIB non pétrolier) sur dix ans à partir de 2022, la restructuration prévoit l'étalement du remboursement de 2025 à 2051.

## RESULTATS DU PROGRAMME

**12. Dans le cadre du programme, les résultats quantitatifs ont été nuancés, étant donné que les deux CRQ continus ont été atteints, contrairement aux CRQ pour fin décembre 2021 et pour fin juin 2022 relatifs au solde primaire hors pétrole et le CRQ pour fin décembre 2021 relatif au stock d'arriérés intérieurs (Mémoire de politiques économiques et financières, §15 et Graphique 2 du MPEF).** Le CRQ pour fin décembre 2021 relatif au solde primaire hors pétrole n'a pas été atteint en raison de l'augmentation de l'investissement en équipements militaires – en riposte à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel – et de la hausse des dépenses relatives à la masse salariale de la fonction publique et, dans une moindre mesure, de l'armée. Le CRQ de juin 2022 relatif au solde primaire hors pétrole n'a pas été atteint en raison d'une augmentation de la masse salariale et des transferts destinés à remédier aux problèmes de sécurité alimentaire. Quant à l'objectif relatif à l'encours d'arriérés intérieurs, il n'a pas été atteint en raison de contraintes de liquidité liées à ces dépenses supplémentaires et au fait que les recettes pétrolières n'ont augmenté de manière notable qu'au troisième trimestre. Les objectifs indicatifs pour fin décembre relatifs au financement intérieur et à la masse salariale n'ont pas été atteints en raison de pressions liées aux dépenses. Les objectifs relatifs à l'encours des arriérés intérieurs et aux dépenses sociales n'ont pas été atteints non plus en raison de contraintes de liquidité et d'une hiérarchisation insuffisante des priorités. Les objectifs indicatifs pour fin juin relatifs aux dépenses sociales et aux recettes fiscales ont été atteints, tandis que ceux qui portent sur le financement intérieur net et les salaires et traitements n'ont pas été atteints, en raison de la masse salariale militaire plus élevée et des dépenses en soutien à la sécurité alimentaire.

**13. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes visées par les repères structurels :**

- **Trois repères structurels ont été atteints.** Les autorités ont publié la note trimestrielle portant sur le secteur pétrolier pour décembre 2021, mars 2022 et juin 2022, conformément au modèle



conçu en collaboration avec les services du FMI<sup>3</sup>. Le repère structurel pour fin janvier portant sur la publication d'une note semestrielle concernant la liste des nouvelles exonérations fiscales a été respecté, les autorités ayant signalé qu'aucune nouvelle exonération n'avait été accordée, renouvelée ou prolongée au cours du second semestre 2021. Une liste de prorogations d'exonérations fiscales pour 2022 a également été publiée le 27 juillet 2022. Le repère structurel de juin 2022 relatif à l'adoption de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques a également été respecté, puisque les autorités ont procédé le 28 juin à l'adoption de la stratégie.

- **Deux réformes structurelles visées par des repères structurels ont été mises en œuvre avec des retards** : l'achèvement et la publication par un cabinet d'audit international réputé d'un audit de conformité ex post des dépenses liées à la COVID-19 (repères structurels à la fin décembre 2021) le 3 juin 2022. Après la publication par les autorités, le 24 mars 2022, d'un décret prévoyant l'affectation de 15 % des recettes de TVA au compte séquestre pour le remboursement de la TVA à la BEAC, elles ont procédé, le 22 juin 2022, à l'affectation des recettes de la TVA à ce compte (repère structurel à la fin février 2022).
- **Les réformes visées par les trois autres repères structurels sont en cours de mise en œuvre** :
  - Par conséquent, les autorités ont adopté, avec l'assistance technique du FMI, un décret (une action préalable) permettant aux pouvoirs publics de : i) recueillir les renseignements relatifs à la propriété effective des personnes morales faisant des appels d'offres pour l'attribution de marchés publics de l'administration centrale ; et, ii) publier périodiquement, sur un site Internet gouvernemental facilement accessible, le texte intégral de ces contrats ainsi que les noms et les nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires. Cette publication verra le jour en 2023 (repère structurel à la fin juillet 2023).
  - La mise en œuvre des plafonds d'emploi a été reportée à fin décembre 2022, conformément aux dispositions de la loi organique des lois de finances de 2014, le ministère des Finances ayant précisé que la préparation du projet de loi des finances 2023 ne démarrera qu'en septembre et que le nombre d'employés ne sera confirmé qu'à l'issue de la consultation des ministères de tutelle et des organismes.
  - Le module d'exemption du Système douanier automatisé (SYDONIA) devrait être pleinement opérationnel d'ici fin mars 2023. Début novembre 2022, ce module a été déployé dans trois bureaux de douane avec le soutien de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Toutefois, il faudra attendre encore deux ou trois mois pour le déploiement intégral dans d'autres bureaux principaux et permettre, ainsi, aux douanes de traiter toutes les demandes et les autorisations de franchise douanière.

<sup>3</sup> Ces notes sont disponibles [à l'adresse suivante](#). La note pour le troisième trimestre 2022 sera publiée d'ici la fin décembre 2022.

#### 14. Les critères d'accès exceptionnel au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT) sont réputés remplis :

- Critère 1** : « Le pays membre subit ou pourrait subir des pressions exceptionnelles liées à la balance des paiements sur le compte courant ou sur le compte de capital, se traduisant par des besoins en ressources au titre du Fonds fiduciaire PRGT qui ne peuvent être satisfaits dans les limites normales ». Le Tchad est un pays fragile dont les besoins en matière de développement sont considérables ; qui dispose de faibles marges de manœuvre au niveau national et régional ; et qui est exposé à des chocs exogènes majeurs, y compris aux risques de retombées persistantes de la guerre en Ukraine, susceptibles d'aggraver la situation relative à la sécurité alimentaire, et d'inversion de l'augmentation récente des cours du pétrole, qui pourraient absorber l'espace budgétaire déjà limité. Les besoins en financement de la balance des paiements du Tchad demeurent exceptionnellement élevés, compte tenu de la nécessité pour le pays d'accumuler des marges de manœuvre extérieures pour pouvoir surmonter les multiples chocs extérieurs auxquels il est exposé. Ce besoin exceptionnellement élevé en financement de la balance des paiements ne peut être satisfait dans les limites normales, étant donné l'encours de crédit cumulé envers le FMI. Les prix actuellement élevés du pétrole n'ont pas atténué les pressions sur les liquidités du Tchad, notamment en raison de la forte incertitude entourant les prix du pétrole et de l'absence d'autres sources de financement à des conditions relativement favorables, hormis le soutien des donateurs, comme l'ont récemment démontré les taux d'intérêt particulièrement élevés sur les nouveaux financements intérieurs accordés par les banques commerciales.
- Critère 2** : « Les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette publique sont suffisamment contenus. Lorsque la dette d'un pays membre est jugée insoutenable ex ante, l'accès à des ressources dépassant les limites normales sera accordé uniquement si les politiques de financement adoptées par le pays, conjuguées à un financement provenant de sources autres que le FMI – y compris une restructuration de la dette – permettent de rétablir avec probabilité élevée la viabilité de la dette publique (c'est-à-dire à un point où l'application du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu – CVD PFR – donnerait lieu à une notation faible ou modérée de risque global de surendettement public) dans les 36 mois suivant l'approbation du Conseil d'administration du FMI. » Le montant de l'enveloppe convenu pour la restructuration de la dette, les autres accords de restructuration de la dette attendus avec des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et non membres du G20, l'ajustement budgétaire de 4,7 % du PIB non pétrolier proposé en 2022-24, ainsi que les réformes structurelles devraient ramener le risque de surendettement à un niveau modéré durant la période du programme.
- Critère 3** : « Le pays membre ne satisfait pas au critère de revenu pour l'obtention d'un financement mixte au moment où il présente, au titre du Fonds fiduciaire, une demande de ressources qui dépasse les limites normales d'accès. » Le PIB par habitant du Tchad est inférieur au seuil opérationnel en vigueur pour qu'il puisse se prévaloir de l'aide de l'Association internationale de développement (IDA).

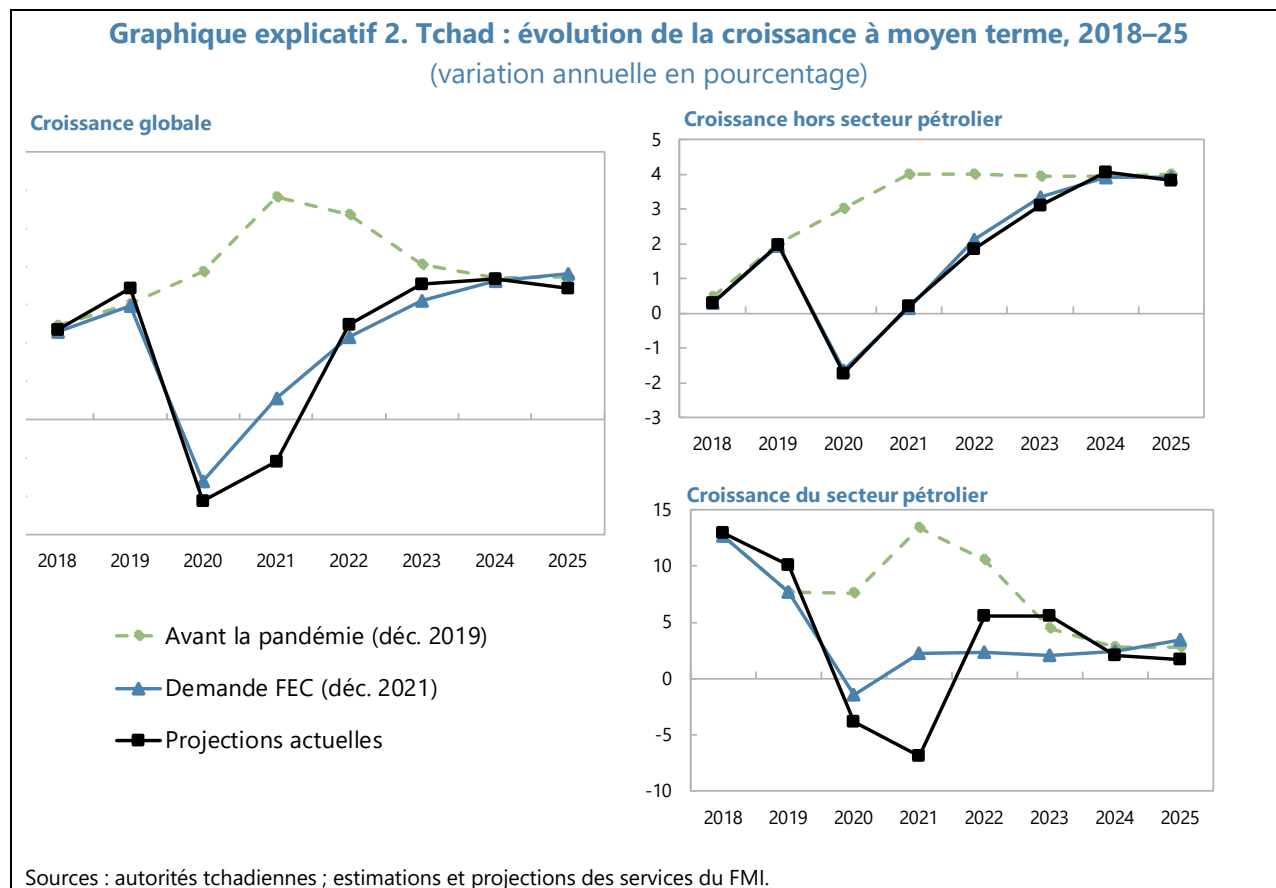
- **Critère 4** : « Le programme de politique économique du pays membre présente des possibilités d'aboutissement solides, non seulement sur le plan des ajustements structurels envisagés par le pays membre, mais aussi sur sa capacité institutionnelle et politique à mener à bien ces ajustements ». Nonobstant des risques considérables, les services du FMI estiment que le programme a de solides chances de porter ses fruits et, ce, pour plusieurs raisons, notamment : i) l'engagement des autorités envers le programme ; ii) les garanties actualisées fournies par la BEAC ; iii) le traitement de la dette éventuelle convenu par les créanciers, conformément aux paramètres définis dans le programme ; et iv) l'assistance technique élargie fournie au programme pour qu'il poursuive le renforcement des capacités de l'administration tchadienne.

## DEBATS

### A. Cadre macroéconomique à moyen terme

**15. Si les perspectives de croissance pour 2022 s'améliorent, elles demeurent néanmoins modérées** (MPEF, §20). Après avoir connu une contraction en 2020 et en 2021, l'activité économique devrait progresser de 2½ % en 2022 grâce à un rebond de la production pétrolière et non pétrolière (essentiellement dans le secteur primaire). À la suite des perturbations survenues en 2020 et 2021, la production pétrolière devrait redémarrer progressivement à moyen terme. L'inflation moyenne devrait atteindre 5,3 % en 2022, en raison de la pression croissante sur les prix des denrées alimentaires imputable à la mauvaise récolte de 2021, aux répercussions de la guerre en Ukraine, aux récentes inondations et à l'afflux continu de réfugiés qui fuient les conflits dans les pays voisins.

**16. Une amélioration progressive des perspectives à moyen terme est prévue grâce à une reprise de la croissance du PIB pétrolier et hors pétrolier et à un retour de l'inflation à la cible de la BEAC** (MPEF, §21). Après une contraction d'environ 11 %, en 2020-21, la production de pétrole devrait rebondir en 2022-23, car les facteurs exceptionnels qui ont affecté la production ne devraient pas se reproduire, et étant donné que deux nouveaux exploitants devraient rouvrir certains champs pétrolifères temporairement fermés. La croissance du PIB non pétrolier devrait passer à 3,1 % en 2023, et à 4,1 % en 2024. En 2023, l'économie poursuivra sa reprise après le marasme induit par la pandémie tout en bénéficiant d'un accroissement régulier de l'investissement public et du remboursement continu des arriérés intérieurs au secteur privé. Ces mesures soutiendront l'économie et renforceront le secteur bancaire. Entre-temps, à partir de 2024, l'inflation devrait renouer avec le plafond de 3 % fixé par la BEAC.



**17. En raison de la hausse des prix du pétrole, le solde du compte courant devrait s'améliorer sensiblement en 2022 avant de se détériorer à moyen terme (MPEF, §20).** Le solde du compte courant devrait se redresser pour atteindre 2,7 % du PIB en 2022, contre -4,5 % en 2021, principalement grâce à un accroissement de la balance commerciale, qui passerait de 11,6 % à 24,5 % du PIB. Ce renforcement de la balance commerciale serait partiellement compensé par l'alourdissement du service de la dette extérieure envers les créanciers privés. En raison de la dépendance du Tchad aux exportations de pétrole, le compte courant devrait progressivement se creuser à moyen terme, en raison d'une baisse progressive attendue des cours du pétrole.

**18. La position extérieure du Tchad devrait demeurer vulnérable aux cours du pétrole et au soutien financier des donateurs.** La position du compte courant du Tchad s'est améliorée, passant d'un déficit de 9,3 % du PIB en 2020 à un excédent en 2022, mais elle devrait renouer avec des déficits d'environ 5,5 % du PIB à moyen terme, compte tenu de la baisse progressive des cours du pétrole. Le secteur pétrolier pèse de manière bien plus importante dans la balance des paiements que l'économie dans son ensemble. L'investissement direct étranger constitue une importante source de financement du déficit du compte courant, tandis que l'allocation de DTS a permis de remédier à la crise de liquidité en 2021. En tant que membre de l'union monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la meilleure ligne de conduite, pour le Tchad, consiste à entreprendre des réformes structurelles pour améliorer sa

compétitivité. Le pays ne peut recourir ni à la politique monétaire, ni à la politique de change ; quant à la politique budgétaire, elle se concentre, à juste titre, sur le renforcement de la résilience en accroissant les efforts d'assainissement budgétaire tout en protégeant les personnes vulnérables.

À l'inverse, l'amélioration du contexte économique et le renforcement de la gouvernance et du système bancaire pourraient contribuer à fortement rehausser la capacité concurrentielle des entreprises locales.

## B. Politique budgétaire

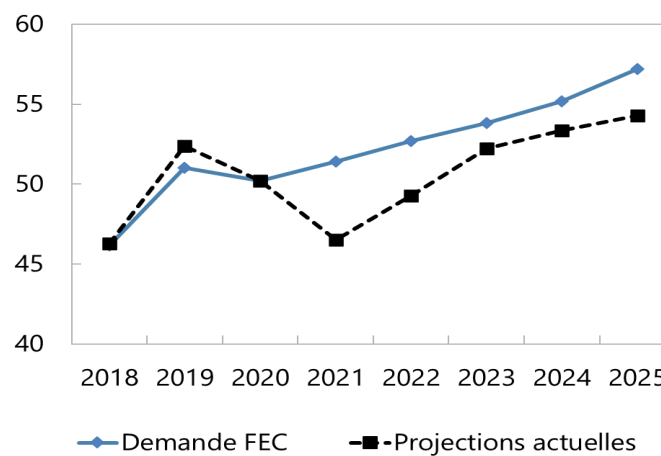
**19. La politique budgétaire reposera sur l'objectif destiné à ramener le déficit primaire non pétrolier à environ 5 % du PIB non pétrolier à la fin de la période du programme (MPEF, §22).** Si les prévisions du solde

primaire hors pétrole pour 2024 ont été revues à la baisse (de -4,1 % à -5,3 % du PIB non pétrolier), elles supposent tout de même un important ajustement (4¾ % du PIB non pétrolier) par rapport au résultat de 2021. Cet ajustement sera fonction de mesures visant à accroître la mobilisation de recettes non pétrolières (y compris en facilitant le paiement de l'impôt par les contribuables et en renforçant l'administration fiscale) et à contenir les dépenses courantes non prioritaires. Cette composition de l'ajustement budgétaire permettra de rendre le budget moins tributaire des recettes pétrolières et libèrera des ressources pour financer les besoins considérables du Tchad en matière d'infrastructures, de dépenses sociales et de sécurité.

**20. Conformément à ces objectifs à moyen terme, la politique budgétaire visera, en 2022, une augmentation notable du solde primaire hors pétrole tout en intégrant les coûts ponctuels liés à la transition politique et à l'insécurité alimentaire (MPEF, §23).** Le solde primaire hors pétrole augmenterait de 2,5 points de pourcentage du PIB non pétrolier pour atteindre -7,5 %, reflétant une augmentation des recettes non pétrolières (soutenue par l'augmentation des recettes de la TVA), et la maîtrise des dépenses, à la suite des dépassements dans les investissements et dans la masse salariale observés en 2021. Toutefois, au moment de la demande d'aide au titre de la FEC, le solde primaire hors pétrole serait inférieur d'environ 1,6 point de pourcentage aux prévisions, principalement en raison de : i) dépenses ponctuelles résultant du plan national d'intervention pour assurer la sécurité alimentaire (0,5 % du PIB non pétrolier) ; ii) une réévaluation comptable (pour 0,6 % du PIB non pétrolier) des transferts en nature envers le secteur de l'énergie ; et, iii) une augmentation de la masse salariale (de 1,2 % du PIB non pétrolier), reflétant principalement la décision de l'administration tchadienne d'aligner le traitement des militaires sur le salaire minimum, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale sortante en septembre 2021. Dans l'intérim, les

**Graphique explicatif 3. Tchad : production pétrolière, 2018–25**

(en millions de barils)



Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

dépenses en biens et services ainsi que les investissements d'origine nationale devraient diminuer en raison de la rationalisation des dépenses non prioritaires. Quant aux investissements financés de l'intérieur, la réduction en 2022 compense l'augmentation exceptionnelle de l'investissement militaire en 2021 et ramène les investissements d'origine nationale sur une trajectoire plus durable. Cette augmentation exceptionnelle devrait s'accompagner d'un fort rebond de l'investissement financé de l'extérieur. Un ajustement plus fort en 2022 serait peu souhaitable compte tenu de la persistance des tensions sécuritaires et sociales et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire (voir annexe I)<sup>4</sup>. L'amélioration du solde primaire hors pétrole, comparativement à 2021, et l'augmentation des recettes pétrolières contribueraient tout de même à une hausse importante du solde budgétaire global, qui passerait de -2,4 % à +6,3 % du PIB non pétrolier.

**21. En 2023, les autorités poursuivront leurs efforts d'assainissement budgétaire, en continuant de privilégier l'augmentation des recettes non pétrolières et la hiérarchisation des dépenses.**

- **Les réformes destinées à augmenter les recettes viseront à remédier aux lacunes des administrations fiscale et douanière**, en prévoyant : i) une gestion renforcée de la TVA, y compris une rationalisation des exonérations fiscales et la mise en place d'un mécanisme convenable de remboursement de la TVA ; ii) la modernisation et le renforcement de la collaboration entre l'administration des douanes et le service de recouvrement de la TVA, y compris par un recours accru aux technologies de l'information pour garantir la numérisation de la déclaration de revenu et du recouvrement des recettes au moyen du système bancaire et des services bancaires par téléphonie mobile ; et, iii) des contrôles fiscaux renforcés au moyen d'une collaboration plus étroite entre les administrations fiscale et douanière.
- **Le projet de loi budgétaire de 2023 visera également une rationalisation efficace des dépenses courantes non prioritaires afin que les pouvoirs publics puissent dégager une plus grande marge de manœuvre pour les dépenses sociales et l'investissement.** Les autorités mettront notamment en œuvre les recommandations découlant de la mission d'assistance technique du FMI pour maîtriser la masse salariale (voir §28). Elles renforceront également l'exécution budgétaire en veillant à limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence aux dépenses d'urgence effectives. Soutenu par la hausse des recettes pétrolières, le solde primaire hors pétrole devrait augmenter de 0,7 point de pourcentage du PIB non pétrolier, et le solde global de 2,5 points de pourcentage du PIB non pétrolier comparativement à 2022, et en tenant compte du fait qu'environ 0,4 % du PIB non pétrolier soit constitué de dépenses ponctuelles en amont des élections.

<sup>4</sup> Il convient de noter que la nouvelle projection du solde primaire hors pétrole à la fin de 2022 (-415 milliards de FCFA) est conforme à la demande au titre de la FEC, après ajustement pour intégration des recettes pétrolières et des dons comme le prévoit le Protocole d'accord technique (PAT) (-413 milliards de FCFA).

**22. Au regard des risques de ralentissement considérables, il conviendrait d'utiliser l'augmentation des recettes pétrolières pour constituer des réserves et accélérer le remboursement de la dette** (MPEF, §23). Compte tenu de la volatilité actuelle des cours du pétrole, il sera essentiel de tirer parti des prix actuels élevés pour constituer des réserves de liquidités si jamais certains risques de ralentissement venaient à se concrétiser. La dette devrait diminuer plus rapidement qu'envisagé au moment de la demande de facilité élargie de crédit, car la hausse des cours du pétrole entraînerait une accélération des remboursements à la société Glencore ; l'accroissement des recettes pétrolières nettes, quant à lui, permettra de réduire plus rapidement l'encours des bons du Trésor et de rembourser les arriérés intérieurs. Si les recettes pétrolières restent élevées jusqu'alors, la possibilité d'une accumulation supplémentaire de dépôts à la BEAC, d'autres remboursements accélérés des arriérés intérieurs et des dépenses supplémentaires hautement prioritaires à moyen terme pourrait être abordée lors de la troisième revue.

**23. L'apurement des arriérés intérieurs permettra de renforcer le secteur bancaire et la reprise économique** (MPEF, §56). Les autorités souhaitent réduire de 95 milliards de FCFA l'encours d'arriérés intérieurs en 2022 et rembourser progressivement l'encours restant tout au long de la période du programme. Depuis la tenue du contrôle en 2019, qui avait évalué les arriérés intérieurs à 515 milliards de FCFA, il semblerait que d'autres arriérés intérieurs se soient accumulés en 2020 et en 2021 ; ils devront donc faire l'objet d'une surveillance étroite. L'apurement des arriérés intérieurs aidera le secteur privé à s'acquitter de ses obligations de remboursement de dettes envers les banques, améliorant ainsi leur liquidité et leur capacité de prêt.

## C. Gestion et restructuration de la dette publique

**24. Les réformes de la gestion de la dette visent à rehausser la capacité d'endettement du Tchad** (MPEF, §30). La gestion de la dette par les autorités demeure faible en raison de capacités et de ressources limitées, ainsi que d'une coordination insuffisante entre les entités qui prennent part à la contraction, à la gestion et au suivi de la dette. Les autorités s'engagent à poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'assistance technique du FMI et à accroître les ressources allouées à la gestion de la dette<sup>5</sup>. Afin d'éviter une répétition de retards antérieurs dans le remboursement du service de la dette extérieure, la BEAC a pris certaines mesures, notamment : i) en offrant une plus grande souplesse quant au respect des exigences de marchés des changes pour les paiements liés aux prêts multilatéraux, le risque d'abus relatifs à ces prêts étant limité ; ii) en recherchant des moyens d'accélérer le remboursement des autres prêts. De plus, les canaux de coordination et d'échange d'informations entre les services nationaux de gestion de la dette et la BEAC ont été renforcés par la tenue de réunions mensuelles sur la dette.

<sup>5</sup> L'assistance technique prévue au cours des 24 prochains mois visera notamment à améliorer la capacité des autorités en matière d'élaboration de stratégies de gestion de la dette à moyen terme, à accompagner la mise en place d'un programme de relations avec les investisseurs, à renforcer la capacité de planification de l'émission de titres publics et de leur mise en œuvre, et à améliorer les processus d'enregistrement, de suivi et de déclaration de dettes.

## D. Réformes structurelles et gouvernance en matière budgétaire

**25. Les autorités vont redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation des recettes non pétrolières** (MPEF, §26). En 2021, ces dernières représentaient 9,6 % du PIB hors pétrole, l'un des niveaux les plus bas de la région de la CEMAC. L'administration s'engage à augmenter ce taux d'environ 1 point de pourcentage d'ici 2024, au moyen de réformes de l'administration fiscale, notamment : i) en renforçant la transparence en matière d'exonérations fiscales ; ii) en modernisant la collecte de la TVA grâce à une utilisation accrue des technologies de l'information et en permettant la télédéclaration et le télépaiement au moyen de services bancaires et de téléphonie mobile ; et, iii) en augmentant le nombre de contribuables actifs grâce à une collaboration renforcée entre les administrations fiscales et douanières.

**26. Les autorités ont reconnu que ces efforts étaient actuellement contrecarrés par de nombreuses exonérations fiscales** (MPEF, §27). Par conséquent, elles s'engagent à effectuer un examen complet des exonérations existantes et à publier une liste des exonérations fiscales découlant de régimes fiscaux spéciaux (y compris les codes d'investissement, le code minier et les accords ad hoc), indiquant le nom de l'entreprise ainsi que la nature et la durée de chaque exonération (repère structurel à la fin décembre 2022). Les autorités poursuivront également la pratique relative à la publication semestriellement d'une note détaillant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris les renouvellements et les prolongations des exonérations existantes) afin de suivre leur évolution. Les autorités évalueront également l'évolution des recettes de la TVA au cours des trois années précédentes et effectueront un contrôle administratif des déclarations de TVA des sociétés cotées en 2022 qui sont responsables d'une retenue de la TVA (repère structurel à la fin décembre 2023). Ces mesures s'ajoutent au mécanisme de remboursement de la TVA récemment mis au point et au lancement de la plateforme d'enregistrement électronique des contribuables. Ces initiatives contribueront à renforcer la confiance dans le système de perception de la TVA et à soutenir la rationalisation des exonérations de TVA.

**27. Les autorités amélioreront également la gestion de la perception de la TVA** (MPEF, §26–27). Au Tchad, les recettes de TVA représentent moins de 2 % du PIB, comparativement à un potentiel de plus de 4 % du PIB. Les faiblesses de l'administration sont l'une des principales raisons qui sous-tendent les grandes lacunes dans la collecte de la TVA, mettant en lumière les mauvaises conditions physiques de travail, la production de déclarations sur papier et le faible niveau de conformité. Outre les progrès réalisés dans la mise en place du bureau des grands contribuables, du bureau des moyens contribuables et dans la stabilisation du dossier des contribuables, les autorités visent une augmentation de 20 % du nombre de contribuables actifs en 2022. Pour atteindre cet objectif, le déménagement de l'administration fiscale est prévu d'ici fin 2022 dans un bâtiment permanent doté d'un système informatique moderne. Cela facilitera les procédures de dépôt par les grands contribuables de leurs déclarations de revenu par voie électronique (repère structurel à la fin janvier 2023). La modernisation des systèmes informatiques permettra également l'intégration de l'administration fiscale dans le Système intégré d'information relatif à la gestion financière (SIGF) et de renforcer l'échange d'informations avec les douanes pour recenser les contribuables éventuels.



De plus, les pouvoirs publics instaureront et mettront en œuvre, pour les petits contribuables, le paiement des impôts par service de téléphonie mobile d'ici fin décembre 2022.

**28. L'administration redoublera d'efforts pour contenir les dépenses salariales** (MPEF, §35–37). Les autorités ont réalisé des progrès en matière d'intégration en 2021 de la gestion de la masse salariale dans le SIGF. Elles ont également administré, en janvier 2022, un programme pilote pour décentraliser la gestion au niveau provincial. Néanmoins, les dépenses salariales demeurent élevées et la réduction d'un point de pourcentage du PIB non pétrolier sur la période du programme nécessitera des efforts et un engagement fort des autorités. Une mission d'assistance technique du FMI portant sur la masse salariale, en avril 2022, a formulé des recommandations sur les prochaines étapes à entreprendre. À court terme, les autorités poursuivront : i) le maintien de la valeur du point d'indice qui entre dans le calcul des salaires de base à son niveau actuel et de s'abstenir de toute augmentation discrétionnaire des barèmes des traitements, des indemnités et de la majoration salariale au titre de l'augmentation générale spécifique (AGS) et des autres composantes de la rémunération globale ; et, ii) la mise en œuvre des plafonds d'emplois par ministère et par institution, et le renforcement de la coordination entre les services des ressources humaines et de la paie en mettant sur pied un comité de pilotage de la fonction publique et de la paie ainsi qu'un mécanisme d'échange régulier d'informations (repère structurel à la fin janvier 2023). À moyen terme, les autorités : i) adopteront un règlement permettant l'instauration d'un cadre de concertation coprésidé par les ministres de la Fonction publique et des Finances ; ces derniers seront responsables de l'élaboration de plans d'effectifs à moyen terme pour chaque département ministériel et de l'évaluation du nombre de nouveaux étudiants intégrant les écoles de formation concernées ainsi que du recrutement anticipé de fonctionnaires (repère structurel à la fin août 2023) ; ii) envisageront, grâce à la révision de la loi pertinente, la prolongation à 3 ans de la durée actuelle de 2 ans du mandat qui est exigée pour l'obtention d'une promotion ; et, iii) poursuivront la consolidation de la gestion des ressources humaines et élimineront les travailleurs fantômes (tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas réembauchés) en utilisant pleinement le SIGF.

**29. L'administration tchadienne poursuivra ses efforts destinés à consolider les réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP) (MPEF, §31 et 37) et à limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence (Dépenses avant ordonnancement — DAO).** En juin, le ministre des Finances a publié une circulaire rappelant aux ministères de tutelle que l'utilisation des DAO doit être limitée aux dépenses d'urgence, tandis que des réunions mensuelles seront organisées pour accélérer la régularisation de ces dépenses. Un décret sera adopté en janvier 2023 permettant de définir clairement le principe d'utilisation des DAO (y compris la restriction du recours aux DAO dans certaines catégories de dépenses et la période maximale de régularisation) et l'obligation de suivi et de rapport. En outre, les autorités publieront un décret établissant un plafond d'utilisation des DAO, qui équivaldra à 18 % des dépenses primaires totales en 2023, conformément au nouvel objectif indicatif prévu au programme (voir §38). À la suite de retards imputables à la COVID-19, les autorités, avec l'assistance technique du FMI, ont finalisé et adopté, en juin, leur stratégie de réforme de la gestion des finances publiques pour 2022–27 (repère structurel à la fin juin 2022), qui accorde une priorité élevée à l'informatisation et à la décentralisation des procédures gouvernementales. Un conseiller résident du FMI a été détaché afin d'accompagner les

autorités dans la mise en œuvre de cette stratégie. Les autorités s'emploieront également à renforcer la coopération entre les différentes administrations fiscales afin de renforcer la conformité fiscale et de moderniser le système de passation des marchés publics. Pour donner suite aux recommandations récemment émises par le FMI dans l'Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), les autorités développeront et consolideront un programme d'investissement public d'une durée de trois ans (repère structurel à la fin juin 2023). Afin de préparer la voie pour un transfert vers le compte unique du Trésor (CUT), l'administration adoptera également une stratégie et un calendrier de consolidation progressive vers le CUT (repère structurel à la fin septembre 2023). À moyen terme, les autorités visent : i) l'achèvement de la mise en œuvre du SIGF ; ii) l'amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, notamment en instaurant la budgétisation des programmes à moyen terme, qui comportera une phase pilote débutant en 2023, et en rationalisant les dépenses liées aux transferts et aux subventions ; iii) l'amélioration de l'exécution et des contrôles budgétaires en décentralisant les ordres de paiement et le contrôle financier vers les ministères de tutelle ; vi) la rationalisation des cadres institutionnel et technique de la gestion de la trésorerie d'ici 2023 ; et v) le renforcement de la gestion de la dette.

**30. De plus, les autorités cesseront de rembourser les arriérés intérieurs non contrôlés et contrôleront les arriérés restants.** Si la plupart des 14 milliards de FCFA remboursés au cours du premier semestre 2022 étaient antérieurs à 2015, les ministères de tutelle n'en avaient pas fait état lors de la réalisation d'un contrôle en juin 2019. Les autorités ont reconnu l'importance de renforcer la discipline budgétaire et prendront des mesures correctives rapides pour résoudre ce problème, notamment en limitant strictement le recours aux procédures dérogatoires pour engager des dépenses ; en sanctionnant les ministères responsables et les ordonnateurs ; en adoptant des plans d'engagement trimestriels qui correspondent aux plans de passation des marchés publics ; et en renforçant le rôle du contrôleur financier. Les autorités ont également convenu d'accorder la priorité au remboursement des arriérés vérifiés et de demander aux ministères de tutelle de signaler immédiatement tout arriéré non contrôlé et de le rajouter à l'ensemble des arriérés après vérification.

## E. Secteur financier et politiques monétaires

**31. Les autorités poursuivront la mise en œuvre de leur stratégie de réforme destinée à renforcer le secteur bancaire et à soutenir la reprise économique (MPEF, §56-57).** D'autres avancées en matière de remboursement des arriérés intérieurs de même que le remboursement mensuel continu de la dette directe à une grande banque systémique contribueront à accroître la liquidité du secteur bancaire et à dégager des ressources bancaires pour financer des activités au sein même du pays. Les deux banques systémiques publiques poursuivront la mise en œuvre de leurs plans de restructuration et de financement, ainsi que le prévoient leurs contrats de performance. Toutefois, l'abandon progressif par la COBAC, en juillet 2022, des mesures réglementaires spéciales relatives à la COVID-19 pourrait mettre davantage en lumière la faiblesse des ratios prudentiels des banques, lesquels devraient faire l'objet d'une surveillance étroite par l'administration. Quant aux banques publiques, il conviendrait qu'elles actualisent leurs stratégies pour s'attaquer au nombre élevé de prêts improductifs, tout en constituant un provisionnement suffisant.

**32. En novembre 2022, un examen des assurances régionales a été mené dans le cadre d'une mission auprès des institutions de la CEMAC. Cet examen a figuré dans le document de référence de décembre 2022 sur l'échelle de l'Union.** L'assurance relative à la position extérieure nette régionale à la fin juin 2022 a été respectée. La BEAC a conservé une bonne posture en matière de politique monétaire et de liquidité, en relevant son taux directeur pour juguler les pressions inflationnistes et en renforçant davantage la gestion de la liquidité. L'adaptation de la réglementation des changes aux activités extractives est entrée en vigueur en janvier 2022, bien que la BEAC n'applique pas encore de sanctions en cas de non-respect des règlements, dans l'attente d'une résolution des problèmes techniques signalés par le secteur. Désormais, la BEAC continuera de s'employer à la mise en œuvre effective de la réglementation des changes, en finalisant les mesures d'adaptation au secteur extractif et en poursuivant les échanges en vue de finaliser la mise en œuvre du cadre de rapatriement des fonds de réhabilitation. La COBAC a normalisé la réglementation prudentielle, mettant ainsi fin aux exigences de tolérance temporaire en vigueur depuis la mi-2020 et en augmentant le volant de conservation de 50 points de base pour le porter à 2,5 %. Pour limiter les risques liés aux crypto-actifs au sein de la CEMAC, la BEAC mènera également une démarche concertée de concert avec le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), la COBAC et la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF). Les assurances régionales relatives aux avoirs extérieurs nets sont essentielles au bon fonctionnement des programmes soutenus par le FMI et contribueront à renforcer la viabilité et la résilience extérieures de la région.

## F. Lutte contre la corruption et autres réformes structurelles

**33. Il convient d'accélérer les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption et de renforcer leur mise en œuvre** (MPEF, §52–55). Comme nous l'avons évoqué plus haut, le repère structurel pour fin décembre 2021 a été atteint en ce qui concerne la publication d'une note trimestrielle relative au secteur pétrolier, tandis que le contrôle de conformité ex post des dépenses liées à la COVID-19 a été publié en juin 2022. De plus, les autorités adopteront un décret (action préalable) permettant à l'administration de recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales soumissionnant aux marchés publics de l'administration centrale et de publier en ligne le texte intégral des marchés de l'administration centrale ainsi que le nom et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires. En réponse aux récentes allégations de détournement de fonds au sein de la société pétrolière nationale, la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT), les autorités entameront un audit judiciaire à travers une société d'audit internationale des recettes pétrolières perçues par le Trésor, y compris par l'intermédiaire de la SHT, afin de recenser les failles au sein de la gouvernance d'entreprise et de publier un rapport afin de renforcer la transparence (repère structurel à la fin juin 2023). Les autorités comptent également travailler avec les services du FMI pour concevoir un régime de déclaration de patrimoine qui soit conforme aux bonnes pratiques internationales en la matière, notamment dans le cadre des réformes constitutionnelles à venir.

**34. Les autorités visent à accroître la transparence et à mieux évaluer l'importance des transferts en nature effectués à la Société nationale d'électricité (SNE)** (MPEF, §47). Le Tchad

affiche un faible taux d'accès à l'électricité (moins de 11 % de la population en 2020), les prix de l'électricité étant nettement inférieurs au coût d'approvisionnement. La SNE reçoit des transferts en nature des autorités par l'entremise de la société de raffinage nationale (SRN), lesquels sont intégrés, depuis 2020, dans le budget. À moyen terme, le système de transferts sous forme de diesel pour la production d'électricité sera remplacé par des transferts monétaires qui seront effectués dans le cadre d'un contrat de performance. Les autorités s'emploient actuellement à faire preuve d'une transparence accrue quant à la valeur des subventions fournies au secteur de l'électricité. Pour ce faire, elles établissent une distinction claire entre les subventions fournies et les paiements effectifs pour la consommation d'électricité de la fonction publique, le principal objectif étant de supprimer progressivement les subventions avec des transferts suffisants aux ménages afin d'atténuer les répercussions sur les personnes les plus vulnérables. Cette mesure sera mise en œuvre avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour améliorer la collecte et la communication des données.

**35. Le Plan national de développement (PND) est en cours d'actualisation par les autorités** (MPEF, §2-3). Après l'achèvement du PND 2017-2021, les autorités ont officiellement lancé, en mars 2022, le processus d'élaboration du PND 2022-2026. Le nouveau PND n'est pas encore achevé en raison de retards liés à la pandémie et des chocs sécuritaires et climatiques qui ont touché le Tchad, ainsi que de la nécessité d'organiser la tenue du DNIS dans le cadre du processus de transition politique. Le PND sera finalisé d'ici la troisième revue, prévue l'an prochain, et s'inscrira dans la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Le PND a pour objectif : i) de soutenir la stabilité de l'économie ; ii) d'accroître l'accès à des biens et des services sociaux de base, notamment l'eau, la santé, l'éducation et l'énergie ; iii) de bâtir une économie forte tout en protégeant l'environnement. Le nouveau PND accordera une attention particulière au développement d'un secteur privé dynamique, un axe qui a pris du retard dans le cadre du PND précédent.

## CONCEPTION DU PROGRAMME ET SES MODALITÉS

**36. Le programme est entièrement financé et comporte des engagements fermes pour les douze prochains mois ainsi que de bonnes perspectives pour les années à venir** (Tableau explicatif 3). La Banque africaine de développement (BAD), la France, l'Union européenne et la Banque mondiale ont pris des engagements de soutien budgétaire. Comme cela était prévu au moment de la demande de facilité élargie de crédit, le soutien budgétaire devrait être inférieur, à moyen terme, à sa moyenne d'avant la pandémie. Conformément à la politique générale du FMI en matière d'arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, les arriérés de paiement envers la Libye sont ignorés. D'importants progrès ont été réalisés avec la Libye dans la finalisation d'un accord de restructuration de la dette.

**Tableau explicatif 3. Tchad : appui budgétaire, 2019–23**  
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022p	2023p
<b>Financement du FMI</b>	<b>126</b>	<b>185</b>	<b>80</b>	<b>151</b>	<b>149</b>
<b>Appui budgétaire d'autres bailleurs</b>	<b>34</b>	<b>224</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Banque mondiale <sup>1</sup>	0	100	0	0	75
Banque africaine de développement :	0	62	24	0	10
Union européenne	0	53	5	6	4
France	34	9	24	15	10

Sources : autorités tchadiennes ; calculs de la BEAC et des services du FMI.

**37. L'administration demande des dérogations pour le CRQ non atteint à la fin décembre 2021 relatif au solde primaire hors pétrole ; pour le CRQ pour fin juin 2022 relatif au solde primaire hors pétrole ; pour l'encours d'arriérés intérieurs (MPEF, §18) ; ainsi que pour la modification des CRQ pour fin décembre 2022.** Ces demandes reposent sur les mesures correctives adoptées par les autorités pour renforcer les procédures budgétaires et éviter la récurrence de dépassements de dépenses observés en 2021 et début 2022. Le conseiller résident du FMI en matière de gestion des finances publiques accompagnera la mise en œuvre de ces procédures, notamment les suivantes : i) renforcement des procédures de contrôle de l'exécution budgétaire en préparant et en communiquant aux ministères de tutelle des plafonds de dépenses trimestriels ; ii) application de sanctions appropriées en cas de contournement de la chaîne d'exécution des dépenses ; iii) limitation du recours aux procédures de dépenses d'urgence (les DAO) et accélération de leur régularisation ; et, iv) contrôle des engagements intérieurs non contrôlés, ce qui permettra de prioriser le remboursement des arriérés validés. Les nouveaux objectifs indicatifs relatifs aux procédures de dépenses d'urgence et leur régularisation, ainsi que la conversion en un CRQ de l'objectif indicatif relatif au financement intérieur net, contribueront également à resserrer le suivi. Il était nécessaire de modifier tous les CRQ pour fin décembre 2022 pour les aligner sur le cadre macroéconomique actualisé.

**38. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi au moyen de revues semestrielles fondées sur des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels (MPEF, §59).** Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour la fin de 2022 ont été révisés pour tenir compte du cadre macroéconomique actualisé, et de nouveaux objectifs ont été fixés pour 2023. La définition du critère de réalisation quantitatif relatif au solde primaire hors pétrole a été révisée dès décembre 2022 pour exclure les transferts en nature à la SNE afin d'éviter toute ambiguïté sur leur valorisation. De plus, à partir de la troisième revue, la conditionnalité quantitative sera assortie de deux objectifs indicatifs supplémentaires liés aux procédures de dépenses d'urgence (les DAO) : i) un plafond d'utilisation ; et, ii) un plancher pour leur régularisation.

**39. L'évaluation du dispositif de sauvegarde budgétaire a été amorcée et sera réalisée d'ici la troisième revue.** En vertu de la politique des sauvegardes du FMI, une telle évaluation est nécessaire, car : i) 100 % des ressources du FMI sont censées être affectées au soutien budgétaire ; et ii) le niveau d'accès normal cumulatif maximal de 435 % de la quote-part est dépassé au cours de l'accord.

**40. Les risques liés au programme demeurent élevés.** Ces risques comprennent un éventuel regain de la pandémie, une baisse des cours du pétrole, une guerre prolongée en Ukraine, des retards supplémentaires relatifs à la transition politique occasionnant une détérioration de la situation sécuritaire et des tensions sociales, d'éventuels dépassements de dépenses ou des retards dans la mise en œuvre des réformes avant les élections, et des retards dans la mise en œuvre du traitement de la dette, et des manques à gagner budgétaires au niveau des donateurs. Ces risques seront atténués grâce aux mesures du programme, notamment l'accumulation de volants de liquidité, et par l'étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les donateurs et les créanciers.

**41. La capacité de remboursement du FMI par le Tchad est assujettie à des risques, mais devrait demeurer satisfaisante, sous réserve de la mise en œuvre réussie de la conditionnalité du programme, y compris de la mise en œuvre du traitement de la dette convenu, et de l'atténuation des risques de ralentissement (Tableau 7).** L'encours de crédit du Tchad envers le FMI s'élève à 504 % de la quote-part et à 7,5 % du PIB, tous deux se situant au-dessus du quartile supérieur des accords passés au titre des tranches supérieures de crédit pour les pays à faible revenu. L'ensemble des obligations fondées sur les emprunts actuels et futurs atteindront un pic de 0,8 % du PIB et de 2,5 % des exportations de biens et services en 2027. Les coûts totaux du service de la dette devraient demeurer élevés durant la période du programme ; ceci, en raison de la structure des remboursements au principal créancier privé. Cela dit, la plupart des obligations envers le FMI (en fonction des emprunts actuels et futurs) interviendront par la suite, 69 % des paiements du service de la dette étant dus entre 2026 et 2032. Les projections relatives au service de la dette du Tchad s'amélioreront grâce à la mise en œuvre par les créanciers officiels et privés du traitement de la dette dans le cadre commun du G20. Le Tchad a vu sa capacité de remboursement renforcée grâce à l'accroissement des recettes pétrolières découlant de la hausse des cours mondiaux du pétrole et grâce au traitement de la dette assuré par les créanciers officiels et privés dans le cadre du cadre commun du G20. Les risques qui demeurent seront atténués si le pays tire parti du rôle de financement catalytique du FMI. Comme le Tchad partage les réserves régionales de la BEAC, sa capacité de remboursement du FMI est également affectée par la capacité de remboursement des autres pays de la CEMAC.

**42. L'actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2022 de la BEAC a été achevée en avril 2022.** La BEAC a maintenu des accords de gouvernance solides à la suite des réformes juridiques entreprises en 2017. De plus, la BEAC a achevé l'initiative pluriannuelle qu'elle a entreprise en 2019 pour l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS), renforçant, de ce fait, ses pratiques en matière de communication d'information financière. Les mécanismes d'audit externe demeurent solides. Il est attendu que la BEAC poursuive le renforcement de son cadre de gestion des risques et de la résilience.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**43. Le Tchad reste confronté à des défis de taille.** Si la pandémie de COVID-19 semble, pour le moins, temporairement maîtrisée, elle demeure préoccupante, car, bien qu'il augmente, le taux de vaccination reste faible. La mauvaise saison agricole de l'année dernière, la guerre en Ukraine et les

récentes inondations ont exacerbé l'insécurité alimentaire. La prolongation de la transition politique a accentué les tensions sociales, tandis que la situation sécuritaire demeure volatile. Compte tenu des retards relatifs au traitement de la dette et de l'insuffisance du financement à des conditions concessionnelles, l'État tchadien a eu de la difficulté à financer son budget en 2021. Par conséquent, il a dû recourir en grande partie à de coûteux emprunts nationaux pour financer son budget, achevant l'année avec des réserves de trésorerie limitées.

**44. Les autorités ont réitéré leur engagement envers le programme de la FEC.** Si les résultats mitigés du programme illustrent en grande partie les nombreux défis que connaît le Tchad, ces résultats découlent également des faiblesses des procédures en matière de dépenses et des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes. Il sera donc essentiel de remédier à ces faiblesses et d'accélérer la mise en œuvre du programme pour en assurer la réussite.

**45. Il conviendrait pour les autorités de profiter de la forte hausse des cours du pétrole pour résoudre les problèmes les plus urgents tout en reconstituant leurs marges de manœuvre.** Les pouvoirs publics doivent, avec le soutien des donateurs, surmonter la crise de la sécurité alimentaire, notamment en fournissant une assistance aux populations les plus vulnérables et en utilisant une partie de l'allocation de DTS pour reconstituer le stock de céréales de l'ONASA. Plus que la solution apportée à ces besoins urgents, les politiques budgétaires se doivent d'être prudentes et de demeurer axées sur l'objectif de réduction considérable, à moyen terme, du solde primaire hors pétrole, compte tenu aussi de la forte volatilité des prix du pétrole. L'augmentation des recettes pétrolières devrait également servir à la constitution des réserves de liquidités et à une réduction plus rapide de la dépendance de l'État à l'égard de coûteux financements bancaires nationaux. Des marges de manœuvre supplémentaires et une baisse des besoins en refinancement donneront à l'État une plus grande marge pour intervenir face à une éventuelle baisse des cours du pétrole. Si ces derniers demeurent élevés jusque-là, l'on pourrait envisager, lors de la troisième revue, la possibilité d'un remboursement plus important des arriérés intérieurs et des dépenses supplémentaires hautement prioritaires à moyen terme.

**46. Les autorités doivent également redoubler d'efforts pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures, maîtriser la facture salariale et rationaliser les dépenses non prioritaires, notamment les subventions aux carburants et à l'électricité.** En raison de l'incidence plus importante que prévu de la réévaluation des salaires de l'armée, à la fin de 2021, le ratio de la masse salariale au PIB non pétrolier, partant d'un niveau déjà élevé, poursuivra sa progression en 2022. D'où l'importance, par conséquent, de mettre en œuvre les recommandations découlant de la récente mission d'assistance technique du FMI, afin de veiller à ce que ce ratio baisse sensiblement au cours des deux prochaines années. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI, il conviendra pour les autorités d'intensifier également leurs efforts afin d'améliorer la viabilité financière de la SNE, qui pèse considérablement sur le budget. Les autorités devraient notamment s'employer à rehausser les performances opérationnelles et commerciales de la SNE, à réduire la dépendance de la SNE à l'égard des centrales alimentées aux combustibles fossiles peu respectueuses de l'environnement, à augmenter l'accès à l'électricité et à ajuster progressivement ses tarifs.

**47. Un nouvel élan est également nécessaire pour assurer la mise en œuvre des réformes relatives à la gestion des finances publiques.** Le recours fréquent aux DAO a engendré les dépassements de dépenses observés en 2021 et au début de 2022 et doit être maîtrisé. La stratégie de gestion des finances publiques récemment adoptée fournit à l'État une feuille de route claire et ambitieuse pour moderniser et renforcer l'efficacité des procédures adoptées par les pouvoirs publics et des procédures budgétaires. La mise en œuvre rapide du système intégré de gestion des informations financières (IFMS) et la décentralisation des ordres de paiement et du contrôle financier vers les ministères de tutelle constitueront des étapes importantes à cet égard.

**48. La réforme de la gouvernance et du contexte économique, de même que les efforts visant à réduire les disparités entre les hommes et les femmes, devraient contribuer à favoriser l'investissement et la croissance.** Les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption se doivent d'être bien conçues et échelonnées, et leur mise en œuvre accélérée (à la suite de retards imputables à la période de transition). Ceci, afin de réduire le risque d'une mauvaise utilisation des ressources, et de rehausser la transparence et la responsabilité. La finalisation du PND représentera pour l'administration une bonne occasion d'exposer une stratégie complète destinée à promouvoir une croissance durable et inclusive et la réduction de la pauvreté. La priorité renforcée accordée par le PND au développement du secteur privé constitue une évolution appréciable, et le PND devrait comprendre des réformes destinées à renforcer la gouvernance et la transparence, à améliorer l'environnement économique, à renforcer le secteur bancaire et à promouvoir la transformation numérique.

**49. Les services du FMI se félicitent de l'accord conclu avec les créanciers du Tchad sur un traitement de la dette. Comme l'exigent les politiques du FMI en matière d'accès exceptionnel, cet accord garantira, à l'issue du programme, la viabilité de la dette du Tchad avec une probabilité élevée et un risque modéré de surendettement.** Non seulement cet accord permettra-t-il de garantir la diminution du ratio service de la dette extérieure aux recettes pour atteindre des niveaux viables en 2024 et au-delà, mais il fournira également au Tchad une protection suffisante sur la durée du programme contre les risques baissiers, tels qu'une chute des cours du pétrole. Les services du FMI se félicitent également des progrès accomplis par les autorités dans la restructuration de leur dette auprès des créanciers bilatéraux non-membres du G20 et les encouragent à poursuivre leurs efforts de bonne foi pour régler les arriérés extérieurs échus.

**50. Les risques qui pèsent à l'encontre du programme demeurent élevés.** De nouveaux retards dans la mise en œuvre de la feuille de route de la transition politique pourraient exacerber les tensions sociales, sécuritaires, ou les deux. L'accroissement des recettes pétrolières pourrait mettre à l'épreuve la capacité de mise en œuvre par les pouvoirs publics des réformes en amont des élections. Une maigre récolte agricole ou des effets de contagion plus importants de la guerre en Ukraine, ainsi que de récentes inondations pourraient accentuer l'insécurité alimentaire et les tensions sociales. En revanche, un dialogue national inclusif réussi pourrait concourir à atténuer les tensions sociales et sécuritaires.



**51. Compte tenu de la solidité du programme élaboré par les autorités et des assurances régionales définies dans le document de juin 2022 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI sont favorables à l'achèvement des première et deuxième revues au titre de l'accord de facilité élargie de crédit.** Compte tenu des mesures et des réformes que les autorités se sont engagées à mettre en œuvre dans le cadre du MPEF, des mesures correctives prévues et des assurances régionales établies dans le document de juin 2021 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI soutiennent également les dérogations au non-respect d'un CRQ pour fin décembre 2021 et de deux CRQ pour fin juin 2022, ainsi que la modification proposée des CRQ pour fin décembre 2022. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord de FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles au niveau de l'Union, définies dans le document de référence sur l'ensemble de l'Union de décembre 2022.

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26

	2020		2021		2022		2023		2024	2025	2026
	Prél.	Demande e FEC	Prél.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)											
<b>Économie réelle</b>											
PIB à prix constants	-2,1	0,6	-1,1	2,2	2,5	3,1	3,5	3,7	3,4	3,8	
PIB pétrolier	-3,9	2,3	-6,9	2,3	5,6	2,0	5,6	2,0	1,7	1,5	
PIB non pétrolier	-1,7	0,2	0,2	2,1	1,8	3,3	3,1	4,1	3,8	4,3	
Déflateur du PIB	-1,9	6,3	7,0	1,4	10,3	1,8	0,0	1,1	1,5	1,8	
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	4,5	1,1	-0,8	2,8	5,3	2,8	3,4	3,0	3,0	3,0	
Prix du pétrole											
Brent (dollar/baril) <sup>1</sup>	43,3	61,7	70,8	58,2	100,5	56,1	88,6	83,4	79,6	76,8	
Prix tchadien (dollar/baril) <sup>2</sup>	41,3	58,7	68,6	55,2	97,5	53,1	85,6	80,4	76,6	73,8	
Production pétrolière pour l'exportation (millions de barils)	46,2	47,4	42,5	48,7	45,3	49,8	48,2	49,3	50,3	51,1	
Taux de change FCFA/dollar (moyenne sur la période)	574,8	....	554,2	....	....	....	....	....	....	....	
<b>Monnaie et crédit</b>											
Avoirs extérieurs nets <sup>3</sup>	-0,2	-2,0	-15,1	-3,7	19,0	-3,1	10,3	7,5	17,8	15,1	
Avoirs intérieurs nets <sup>3</sup>	17,8	13,3	33,7	5,4	-15,6	4,1	-7,2	-6,5	-12,4	-12,4	
<i>Dont</i> : créances nettes sur l'administration centrale	8,9	11,4	29,4	2,6	-21,2	1,0	-12,1	-12,8	-15,7	-15,9	
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	4,7	0,6	9,1	2,8	1,1	3,1	4,9	6,3	3,3	3,5	
Monnaie au sens large	17,6	11,3	18,5	1,7	3,3	1,0	3,1	1,0	5,4	2,7	
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole/monnaie au sens large)	4,1	3,7	3,4	3,9	3,5	4,1	3,6	3,9	3,9	4,1	
<b>Secteur extérieur (quantifié en dollars)</b>											
Exportations de biens et de services, f. à b.	-23,5	34,8	36,8	1,0	35,7	1,8	-4,4	-2,1	0,5	0,1	
Importations de biens et de services, f. à b.	-3,7	12,2	10,8	3,3	3,1	4,4	5,8	6,1	-1,8	3,0	
Balance des paiements globale (en % du PIB)	-1,5	-2,4	-1,9	-3,3	2,4	-2,6	0,7	-0,3	1,7	1,1	
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris (en % du PIB)	-7,3	-6,5	-4,5	-5,8	2,8	-7,3	-1,4	-4,9	-4,4	-4,8	
termes de l'échange	-24,6	29,3	43,6	-6,3	15,9	-2,3	-12,1	-6,8	-3,7	-3,6	
Dettes extérieures (en % du PIB) <sup>4</sup>	26,4	26,1	25,5	27,7	23,8	28,3	21,7	21,6	20,8	20,3	
VAN de la dette extérieure (en % exportations de biens et de services)	84,7	65,6	60,2	70,1	41,0	73,0	39,4	40,0	38,9	39,3	
(en % du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)											
<b>Finances publiques</b>											
Recettes et dons	24,3	19,2	20,6	22,0	28,4	21,3	31,5	26,4	25,7	26,1	
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	10,7	7,0	9,8	9,1	17,6	7,8	18,1	13,4	12,3	12,4	
<i>Dont</i> : recettes non pétrolières	9,1	9,3	9,6	9,8	10,0	10,3	10,3	10,7	11,2	11,6	
Dépenses	22,3	22,6	23,0	21,2	22,1	21,1	22,9	21,2	20,9	19,1	
Courantes	15,2	15,4	16,7	14,1	17,1	13,7	16,1	14,5	14,3	12,9	
Capital	7,2	7,2	6,3	7,1	5,0	7,4	6,8	6,7	6,6	6,2	
Solde primaire hors pétrole (base engagements, hors dons) <sup>5</sup>	-8,1	-7,7	-10,0	-5,9	-7,5	-5,2	-6,8	-5,3	-4,3	-3,1	
Solde budgétaire global (dons compris, base engagements)	1,9	-3,4	-2,4	0,8	6,3	0,2	8,6	5,3	4,9	7,0	
Dettes totales (% du PIB) <sup>4</sup>	54,1	49,1	55,9	50,6	50,4	48,9	43,7	40,1	36,4	33,0	
<i>Dont</i> : dette intérieure	27,6	23,0	30,4	22,9	26,6	20,5	21,9	18,5	15,5	12,7	
<b>Pour mémoire :</b>											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6.183	6.593	6.540	6.826	7.391	7.163	7.655	8.027	8.428	8.906	
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	5.268	5.337	5.239	5.603	5.554	5.953	5.905	6.328	6.766	7.269	
PIB nominal (en milliards de dollars)	10,8	12,0	11,8	12,6	11,9	13,4	12,0	12,6	13,3	14,1	

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> PEM, projections des cours du Brent brut<sup>2</sup> Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent, moins une décote pour la qualité.<sup>3</sup> Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.<sup>4</sup> Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.<sup>5</sup> Total des recettes, dons et recettes pétrolières exclus, moins total dépenses à l'exclusion des paiements nets d'intérêts et des investissements financés sur ressources extérieures.

**Tableau 2. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	2026
	Prél.	Demande FEC	Prél.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>1.278</b>	<b>1.026</b>	<b>1.080</b>	<b>1.230</b>	<b>1.578</b>	<b>1.267</b>	<b>1.859</b>	<b>1.316</b>	<b>1.673</b>	<b>1.740</b>	<b>1.894</b>	
Recettes	1.043	868	1.015	1.061	1.530	1.080	1.676	1.114	1.527	1.593	1.746	
Pétrole <sup>1</sup>	562	374	513	512	976	466	1.067	426	851	835	904	
Hors pétrole	481	495	502	548	554	613	609	688	676	758	842	
Impôt	452	478	482	529	535	592	588	665	653	733	815	
Non-fiscales	29	17	20	19	19	21	21	23	23	25	27	
Dotations	235	158	65	169	48	188	184	201	146	147	148	
Aide budgétaire	124	23	29	26	13	28	64	28	26	26	26	
Dons-projets	111	135	35	143	35	160	120	173	120	121	122	
<b>Dépenses</b>	<b>1.177</b>	<b>1.206</b>	<b>1.205</b>	<b>1.187</b>	<b>1.226</b>	<b>1.256</b>	<b>1.354</b>	<b>1.314</b>	<b>1.340</b>	<b>1.412</b>	<b>1.386</b>	
Courantes	800	821	877	787	951	816	951	838	918	965	936	
Traitements et salaires	431	425	459	437	500	452	496	465	491	496	501	
Fonction publique	305	299	329	309	327	323	323	335	318	323	328	
Militaires	126	126	130	128	173	129	173	130	173	173	173	
Produits et services	115	136	127	114	100	123	114	128	120	125	130	
Transferts et subventions <sup>2</sup>	194	206	215	190	241	195	242	197	230	237	243	
Dont : Transferts en nature à la SNE <sup>2</sup>	51	53	81	53	91	53	93	53	93	93	92	
Intérêt	60	54	77	46	111	46	99	48	77	108	62	
Intérieur	26	26	36	17	68	18	64	21	59	56	54	
Extérieur	34	29	40	29	43	27	35	27	18	52	8	
dont : Glencore	22	19	28	19	35	16	27	14	10	44	0	
Investissements	377	385	328	400	275	440	403	475	422	446	450	
Financé sur ressources intérieures	170	140	227	140	129	150	160	160	170	188	196	
Financé sur ressources extérieures	207	245	100	260	146	290	243	315	252	258	254	
<b>Solde global (dons compris, base engagements)</b>	<b>101</b>	<b>-180</b>	<b>-125</b>	<b>42</b>	<b>352</b>	<b>12</b>	<b>505</b>	<b>2</b>	<b>333</b>	<b>329</b>	<b>508</b>	
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-428</b>	<b>-412</b>	<b>-526</b>	<b>-333</b>	<b>-415</b>	<b>-307</b>	<b>-404</b>	<b>-262</b>	<b>-336</b>	<b>-288</b>	<b>-228</b>	
Décalage par rapport à l'année précédente <sup>5</sup>	-76	-34	-38	-34	-47	-33	-45	-21	-35	-35	-35	
Décalage en fin de période <sup>5</sup>	38	34	47	33	45	21	35	21	35	35	35	
Var. des arriérés <sup>6</sup>	-124	-111	-94	-50	-95	-50	-75	-50	-40	-95	-115	
<b>Solde global (dons compris, base caisse)</b>	<b>-60</b>	<b>-292</b>	<b>-211</b>	<b>-9</b>	<b>254,7</b>	<b>-50</b>	<b>420</b>	<b>-48</b>	<b>293</b>	<b>234</b>	<b>393</b>	
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)</b>	<b>-589</b>	<b>-524</b>	<b>-612</b>	<b>-384</b>	<b>-512,3</b>	<b>-369</b>	<b>-489</b>	<b>-312</b>	<b>-376</b>	<b>-383</b>	<b>-343</b>	
<b>Financement</b>	<b>58</b>	<b>180</b>	<b>203</b>	<b>-216</b>	<b>-348,1</b>	<b>-128</b>	<b>-515</b>	<b>-105</b>	<b>-388</b>	<b>-233</b>	<b>-393</b>	
Financement intérieur	61	220	240	-209	-184	-138	-358	-118	-366	-305	-469	
Financement bancaire	78	67	20	-95	-241	-102	-193	-124	-261	-238	-433	
Banque centrale (BEAC)	78	67	11	-95	-241	-102	-193	-124	-261	-238	-433	
Dépôts	-27	-32	-130	-34	-227	-31	-112	-39	-164	-164	-349	
Avances (nettes)	0	0	0	-48	0	-48	0	-48	0	-16	-16	
FMI	105	-6	38	-13	-14	-23	-29	-37	-45	-58	-68	
Allocation de DTS	0	106	104	0	0	0	-52	0	-52	0	0	
Banques commerciales (dépôts)	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres financements (net), dont :	-17	154	220	-114	57	-35	-164	6	-106	-67	-35	
amortissement	-139	-26	-23	-57	-64	-50	-97	-74	-70	-70	-58	
prêts banques commerciales	61	-9	42	17	129	10	9	10	28	10	-4	
Prêts non bancaires (bruts) <sup>7</sup>	25	39	22	41	22	46	36	50	38	39	32	
Bons du Trésor (nets)	0	78	68	-105	-222	-10	-54	-5	-40	-22	-5	
Obligations du Trésor (brutes)	43	71	120	0	202	-21	-49	25	-56	-23	0	
Recapitalisation bancaire	0	-10	-16	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds de stabilisation	-8	10	8	-10	-10	-10	-10	0	0	0	0	
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financement extérieur	-3	-40	-36	-7	-164	10	-157	13	-22	72	76	
Aide budgétaire	124	23	29	26	13	28	64	28	26	26	26	
Dons-projets	111	135	35	143	35	160	120	173	120	121	122	
Prêts (nets)	-29	-65	-101	-32	-192	-15	-187	-11	-51	42	47	
Décaissements	71	72	43	117	78	125	87	132	142	136	136	
Budgétaires	0	0	0	41	0	40	0	40	48	37	37	
Prêts-projets	71	72	43	76	78	85	87	92	95	99	99	
Amortissement	-101	-137	-144	-149	-270	-140	-274	-143	-193	-94	-90	
Dont : Glencore	-48	-76	-83	-81	-196	-74	-184	-73	-102	0	0	
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTTE)	26	25	20	25	28	25	30	24	29	30	29	
<b>Écart de financement</b>	<b>2</b>	<b>111</b>	<b>7</b>	<b>225</b>	<b>93</b>	<b>179</b>	<b>95</b>	<b>153</b>	<b>95</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	
CCRT	2	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	
ISSD (net)	1	1	1	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	
Proposition de FEC du FMI	0	44	0	88	94	88	95	87	96	0	0	
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart de financement résiduel	0	60	0	137	0	92	0	67	0	0	0	
<b>Postes pour mémoire :</b>												
PIB non pétrolier	5.268	5.337	5.239	5.603	5.554	5.953	5.905	6.363	6.328	6.766	7.269	
Dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	...	284	...	273	...	...	...	...	...	...	...	
Dépôts bancaires (notamment à la BEAC)	176	182	298	216	525	247	637	286	801	965	1.315	
(en mois de dépenses financées sur ressources intérieures)	2,2	2,3	3,2	2,8	5,8	3,1	6,9	3,4	8,8	10,0	13,9	
Avances de la BEAC	480	480	480	432	480	384	480	336	480	464	448	

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad dans des compagnies privées.<sup>2</sup> Comprend les transferts de dérivés pétroliers en nature à la société nationale d'électricité (SNE) à partir de 2020 ; valeur basée sur un prix fixe de 46,90 dollars/baril (conformément au prix moyen du pétrole Brent en 2015–16).<sup>3</sup> Cela comprend les projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme financement intérieur.<sup>4</sup> Total des recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.<sup>5</sup> Différence entre les dépenses engagées ou comptant et les erreurs et omissions.<sup>6</sup> Comprend les arriérés vérifiés et les arriérés reconnus sur la base du tableau du Trésor (restes à payer).<sup>7</sup> Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (ex. : BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

**Tableau 3. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	2026
	Prél.	Demande FEC	Prél.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>24,3</b>	<b>19,2</b>	<b>20,6</b>	<b>22,0</b>	<b>28,4</b>	<b>21,3</b>	<b>31,5</b>	<b>20,7</b>	<b>26,4</b>	<b>25,7</b>	<b>26,1</b>	
Recettes	19,8	16,3	19,4	18,9	27,5	18,1	28,4	17,5	24,1	23,5	24,0	
Pétrole <sup>1</sup>	10,7	7,0	9,8	9,1	17,6	7,8	18,1	6,7	13,4	12,3	12,4	
Hors pétrole	9,1	9,3	9,6	9,8	10,0	10,3	10,3	10,8	10,7	11,2	11,6	
Impôt	8,6	8,9	9,2	9,4	9,6	9,9	10,0	10,4	10,3	10,8	11,2	
Non-fiscales	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
Dotations	4,5	3,0	1,2	3,0	0,9	3,2	3,1	3,2	2,3	2,2	2,0	
Aide budgétaire	2,4	0,4	0,6	0,5	0,2	0,5	1,1	0,4	0,4	0,4	0,4	
Dons-projets	2,1	2,5	0,7	2,6	0,6	2,7	2,0	2,7	1,9	1,8	1,7	
<b>Dépenses</b>	<b>22,3</b>	<b>22,6</b>	<b>23,0</b>	<b>21,2</b>	<b>22,1</b>	<b>21,1</b>	<b>22,9</b>	<b>20,6</b>	<b>21,2</b>	<b>20,9</b>	<b>19,1</b>	
Courantes	15,2	15,4	16,7	14,1	17,1	13,7	16,1	13,2	14,5	14,3	12,9	
Traitements et salaires	8,2	8,0	8,8	7,8	9,0	7,6	8,4	7,3	7,8	7,3	6,9	
Biens et services	2,2	2,5	2,4	2,0	1,8	2,1	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8	
Transferts et subventions <sup>2</sup>	3,7	3,9	4,1	3,4	4,3	3,3	4,1	3,1	3,6	3,5	3,3	
Dont : Transferts à la société nationale d'électricité <sup>3</sup>	1,0	1,0	1,5	0,9	1,6	0,9	1,6	3,1	1,5	1,4	1,3	
Intérêt	1,1	1,0	1,5	0,8	2,0	0,8	1,7	0,8	1,2	1,6	0,8	
Intérieur	0,5	0,5	0,7	0,3	1,2	0,3	1,1	0,3	0,9	0,8	0,7	
Extérieur	0,6	0,5	0,8	0,5	0,8	0,5	0,6	0,4	0,3	0,8	0,1	
<i>dont: Glencore</i>	0,4	0,4	0,5	0,3	0,6	0,3	0,5	0,2	0,2	0,7	0,0	
Investissements	7,2	7,2	6,3	7,1	5,0	7,4	6,8	7,5	6,7	6,6	6,2	
Financé sur ressources intérieures	3,2	2,6	4,3	2,5	2,3	2,5	2,7	2,5	2,7	2,8	2,7	
Financé sur ressources extérieures	3,9	4,6	1,9	4,6	2,6	4,9	4,1	5,0	4,0	3,8	3,5	
<b>Solde global (dons compris, base engagements)</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,4</b>	<b>0,8</b>	<b>6,3</b>	<b>0,2</b>	<b>8,6</b>	<b>0,0</b>	<b>5,3</b>	<b>4,9</b>	<b>7,0</b>	
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-8,1</b>	<b>-7,7</b>	<b>-10,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>-7,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>-6,8</b>	<b>-4,1</b>	<b>-5,3</b>	<b>-4,3</b>	<b>-3,1</b>	
Décalage par rapport à l'année précédente <sup>5</sup>	-1,4	-0,6	-0,7	-0,6	-0,8	-0,5	-0,8	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	
Décalage en fin de période <sup>5</sup>	0,7	0,6	0,9	0,6	0,8	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	
Var. des arriérés <sup>6</sup>	-2,3	-2,1	-1,8	-0,9	-1,7	-0,8	-1,3	-0,8	-0,6	-1,4	-1,6	
Règlement d'autres arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Solde global (dons compris, base caisse)</b>	<b>-1,1</b>	<b>-5,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>4,6</b>	<b>-0,8</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,5</b>	<b>5,4</b>	
<b>Solde primaire hors pétrole (dons exclus, base caisse)</b>	<b>-11,2</b>	<b>-9,8</b>	<b>-11,7</b>	<b>-6,8</b>	<b>-9,2</b>	<b>-6,2</b>	<b>-8,3</b>	<b>-4,9</b>	<b>-5,9</b>	<b>-5,7</b>	<b>-4,7</b>	
<b>Financement</b>	<b>1,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>-3,9</b>	<b>-6,3</b>	<b>-2,2</b>	<b>-8,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>-6,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-5,4</b>	
Financement intérieur	1,2	4,1	4,6	-3,7	-3,3	-2,3	-6,1	-1,9	-5,8	-4,5	-6,4	
Financement bancaire	1,5	1,3	0,4	-1,7	-4,3	-1,7	-3,3	-2,0	-4,1	-3,5	-6,0	
Banque centrale (BEAC)	1,5	1,3	0,2	-1,7	-4,3	-1,7	-3,3	-2,0	-4,1	-3,5	-6,0	
Dépôts	-0,5	-0,6	-2,5	-0,6	-4,1	-0,5	-1,9	-0,6	-2,6	-2,4	-4,8	
Avances (nettes)	0,0	0,0	0,0	-0,9	0,0	-0,8	0,0	-0,8	0,0	-0,2	-0,2	
FMI	2,0	-0,1	0,7	-0,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-0,7	-0,9	-0,9	
Allocation de DTS	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	-0,9	0,0	-0,8	0,0	0,0	
Banques commerciales (dépôts)	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autre financement (net)	-0,3	2,9	4,2	-2,0	1,0	-0,6	-2,8	0,1	-1,7	-1,0	-0,5	
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Financement extérieur	-0,1	-0,8	-0,7	-0,1	-3,0	0,2	-2,7	0,2	-0,3	1,1	1,0	
Prêts (nets)	-0,6	-1,2	-1,9	-0,6	-3,5	-0,3	-3,2	-0,2	-0,8	0,6	0,6	
Décaissements	1,4	1,3	0,8	2,1	1,4	2,1	1,5	2,1	2,2	2,0	1,9	
Amortissement	-1,9	-2,6	-2,7	-2,7	-4,9	-2,4	-4,6	-2,2	-3,1	-1,4	-1,2	
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTE)	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Déficit de financement</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>	<b>4,0</b>	<b>1,7</b>	<b>3,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
CCRT	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
ISSD (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
FEC-FMI	0,0	0,8	0,0	1,6	1,7	1,5	1,6	1,4	1,5	0,0	0,0	
Ecart de financement résiduel	0,0	1,1	0,0	2,4	0,0	1,5	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	
<b>Postes pour mémoire :</b>												
PIB non pétrolier	5,268	5,337	5,239	5,603	5,554	5,953	5,905	6,363	6,328	6,766	7,269	
Dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	...	5,3	...	4,9	...	...	...	...	...	...	...	
Dépôts bancaires (notamment à la BEAC)	3,3	3,4	5,7	3,9	9,4	4,1	10,8	4,5	12,7	14,3	18,1	
(en mois de dépenses financées sur ressources intérieures)	2,2	2,3	3,2	2,8	5,8	3,1	6,9	3,4	8,8	10,0	13,9	
Avances de la BEAC	9,1	9,0	9,2	7,7	8,6	6,4	8,1	5,3	7,6	6,9	6,2	

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad dans des compagnies privées.

<sup>2</sup> Comprend les transferts de dérivés pétroliers en nature à la société nationale d'électricité (SNE) à partir de 2020 ; valeur basée sur un prix fixe de 46,90 dollars/baril (conformément au prix moyen du pétrole Brent en 2015–16).

<sup>3</sup> Cela comprend les projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme financement intérieur.

<sup>4</sup> Total des recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

<sup>5</sup> Différence entre les dépenses engagées et les dépenses comptant.

<sup>6</sup> Comprend les arriérés vérifiés et les arriérés reconnus sur la base du tableau du Trésor (restes à payer).

**Tableau 4. Tchad : balance des paiements, 2020–26**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020		2021		2022		2023		2024	2025	2026
	Prél.	Demande FEC	Prél.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Solde courant, hors dons budgétaires</b>	<b>-575</b>	<b>-450</b>	<b>-296</b>	<b>-421</b>	<b>197</b>	<b>-553</b>	<b>-173</b>	<b>-420</b>	<b>-400</b>	<b>-453</b>	
Balance commerciale	262	569	759	491	1.809	434	1.660	1.350	1.380	1.338	
Exportations, f.à.b.	1.535	1.988	2.085	1.980	3.264	1.979	3.192	3.107	3.097	3.077	
<i>Dont : pétrole</i>	1.098	1.530	1.617	1.461	2.741	1.417	2.642	2.533	2.446	2.380	
Importations, f.à.b.	-1.274	-1.419	-1.326	-1.490	-1.455	-1.546	-1.532	-1.757	-1.717	-1.738	
Services (net)	-1.256	-1.347	-1.394	-1.336	-1.718	-1.360	-1.924	-1.906	-1.849	-1.913	
Revenu (net)	-131	-163	-177	-162	-287	-174	-266	-221	-274	-206	
Transferts (nets)	550	491	515	586	392	548	357	358	342	327	
Officiels (nets)	95	95	118	99	102	104	108	114	120	127	
Privés (nets)	455	396	397	487	291	445	249	244	222	200	
<b>Compte financier et de capital</b>	<b>356</b>	<b>272</b>	<b>142</b>	<b>126</b>	<b>-36</b>	<b>300</b>	<b>165</b>	<b>395</b>	<b>540</b>	<b>554</b>	
Transferts de capitaux	108	131	32	139	31	156	116	117	117	118	
Investissements directs étrangers	223	234	246	256	309	283	461	523	523	522	
Autres investissements à moyen terme et long terme	35	-11	-46	-195	-272	-150	-288	-175	-40	-37	
Secteur public (hors prêts d'appui budgétaire)	-34	41	5	-73	-192	-55	-240	-152	5	9	
Secteur privé	69	-51	-51	-123	-80	-94	-48	-23	-45	-46	
Capital à court terme	-9	-82	-89	-74	-105	11	-124	-70	-60	-50	
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Solde global</b>	<b>-219</b>	<b>-178</b>	<b>-154</b>	<b>-295</b>	<b>161</b>	<b>-253</b>	<b>-8</b>	<b>-25</b>	<b>141</b>	<b>101</b>	
<b>Financement</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>102</b>	<b>3</b>	<b>-267</b>	<b>6</b>	<b>-151</b>	<b>-143</b>	<b>-204</b>	<b>-164</b>	
Variation des réserves officielles (baisse +)	-25	19	82	-21	-296	-19	-180	-173	-233	-193	
Financement exceptionnel	26	25	20	25	28	25	30	29	30	29	
dont: Allègement de la dette	26	25	20	25	28	25	30	29	30	29	
<b>Écart de financement</b>	<b>218</b>	<b>134</b>	<b>52</b>	<b>292</b>	<b>107</b>	<b>247</b>	<b>158</b>	<b>169</b>	<b>63</b>	<b>64</b>	
Financement attendu (hors FMI, y compris prêts budgétaires et dons attendus)	124	23	29	67	13	68	64	74	64	64	
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0	0	0	41	0	40	0	48	37	37	
Dons programme (transferts courants)	124	23	29	26	13	28	64	26	26	26	
Allègement de dette	1	1	1	0	0	-1	-1	-1	-1	0	
<i>ISSD (net)</i>	1	1	1	0	0	-1	-1	-1	-1	0	
Financement du FMI, <i>dont</i> :	108	50	51	88	94	88	95	96	-	-	
Proposition de FEC du FMI	0	44	44	88	94	88	95	96	-	-	
CCRT	2	6	6	0	-	0	-	-	-	-	
1 <sup>er</sup> accord FCR du FMI	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 <sup>e</sup> accord FCR du FMI	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Écart résiduel	-15	60	-29	137	0	92	0	0	0	0	
<b>Pour mémoire :</b>											
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris (% du PIB)	-7,3	-6,5	-4,5	-5,8	2,8	-7,3	-1,4	-4,9	-4,4	-4,8	
Balance des paiements globale (y compris appui budgétaire attendu ; en % du PIB)	-1,5	-2,4	-1,9	-3,3	2,4	-2,6	0,7	-0,3	1,7	1,1	
Écart de financement (en % du PIB)	3,5	-2,0	0,8	-4,3	1,4	-3,4	2,1	2,1	0,7	0,7	
Exportations (en % du PIB)	24,8	30,2	31,9	29,0	44,2	27,6	41,7	38,7	36,8	34,5	
<i>Dont : pétrole</i>	17,8	23,2	24,7	21,4	37,1	19,8	34,5	31,6	29,0	26,7	
Importations (en % du PIB)	-20,6	-21,5	-20,3	-21,8	-19,7	-21,6	-20,0	-21,9	-20,4	-19,5	
IDE (en % du PIB)	3,6	3,5	3,8	3,8	4,2	4,0	6,0	6,5	6,2	5,9	
Réserves brutes imputées (en milliards de dollars)	0,4	0,4	0,2	0,4	0,7	0,5	1,0	1,2	1,6	1,9	

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Tchad : situation monétaire, 2021-26**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022				2023				2024	2025	2026
		T1	T2	T3	T4							
	Prél.	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>-347</b>	<b>-172</b>	<b>-105</b>	<b>-20</b>	<b>-59</b>	<b>-36</b>	<b>-24</b>	<b>72</b>	<b>103</b>	<b>225</b>	<b>516</b>	<b>777</b>
Banque centrale	-395	-301	-230	-146	-184	-161	-149	-53	-22	100	391	652
Avoirs extérieurs	134	233	311	395	430	452	497	594	610	783	1.016	1.210
Passifs extérieurs	-529	-534	-541	-541	-614	-614	-647	-647	-632	-683	-626	-558
Financement du FMI	-376	-380	-383	-383	-456	-456	-489	-489	-474	-525	-468	-400
Allocation de DTS	-153	-154	-158	-158	-158	158	158	158	-158	-158	-158	-158
Banques commerciales	48	129	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs extérieurs	157	213	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199
Passifs extérieurs	-109	-84	-74	-74	-74	-74	-74	-74	-74	-74	-74	-74
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>1.870</b>	<b>1.920</b>	<b>1.912</b>	<b>1.738</b>	<b>1.632</b>	<b>1.614</b>	<b>1.607</b>	<b>1.518</b>	<b>1.519</b>	<b>1.413</b>	<b>1.210</b>	<b>995</b>
Créances intérieures	2.068	2.128	2.043	1.868	1.763	1.745	1.738	1.649	1.650	1.544	1.340	1.126
Créances (nettes) sur l'État	1.266	1.350	1.230	1.060	943	872	880	801	753	545	287	13
La banque centrale	1.020	1.115	1.043	871	751	685	704	648	606	441	203	-70
Créances sur les administrations publiques	1.139	1.138	1.074	1.025	1.097	1.046	1.079	1.079	1.064	1.063	989	887
Avances statutaires <sup>1</sup>	479	482	479	480	480	480	480	480	480	480	464	448
Facilité de rachat	141	132	64	19	19	19	19	19	19	19	19	0
Financement du FMI	376	380	383	383	456	456	489	489	474	525	468	400
Allocation de DTS	143	144	147	143	143	91	91	91	91	39	39	39
Passifs envers les administrations publiques	-120	-23	-31	-154	-346	-360	-374	-430	-458	-622	-787	-956
Banques commerciales	246	235	187	189	192	187	175	153	147	105	85	82
Créances sur les administrations publiques	373	389	359	361	364	358	347	325	319	277	256	254
Passifs envers les administrations publiques	-127	-154	-172	-172	-172	-172	-172	-172	-172	-172	-172	-172
Crédit à l'économie	802	778	813	808	819	873	858	848	897	998	1.053	1.113
Autres postes nets	-198	-208	-131	-131	-131	-131	-131	-131	-131	-131	-131	-131
<b>Monnaie et quasi-monnaie</b>	<b>1.523</b>	<b>1.748</b>	<b>1.808</b>	<b>1.718</b>	<b>1.573</b>	<b>1.578</b>	<b>1.583</b>	<b>1.590</b>	<b>1.622</b>	<b>1.638</b>	<b>1.726</b>	<b>1.773</b>
Circulation fiduciaire hors banques	578	788	798	759	695	697	699	702	725	732	771	792
Dépôts à vue	796	803	844	802	735	737	739	742	731	738	778	799
Dépôts à terme et d'épargne	148	157	165	157	144	144	145	145	167	168	177	182
<b>Pour mémoire :</b>												
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	18,5	36,0	32,5	26,1	3,3	-9,7	-12,4	-7,4	3,1	1,0	5,4	2,7
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	17,1	4,2	4,2	1,0	2,1	12,2	5,6	4,9	9,5	11,3	5,5	5,7
Crédit à l'économie (% du PIB)	12,3	...	...	...	11,1	...	...	...	11,7	12,4	12,5	12,5
Crédit à l'économie (% du PIB non pétrolier)	15,3	...	...	...	14,7	...	...	...	15,2	15,8	15,6	15,3
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier)	3,4	...	...	...	3,5	...	...	...	3,6	3,9	3,9	4,1
Vitesse de circulation (total du PIB)	4,3	...	...	...	4,7	...	...	...	4,7	4,9	4,9	5,0

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Comprennent les avances statutaires et exceptionnelles.

**Tableau 6. Tchad : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC**

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (% de la quote- part)	Montant (en millions de DTS)
10-déc.-21	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration.	40,0	56,08
15-avr.-22	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue du programme	40,0	56,08
15-sept.-22	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue du programme	40,0	56,08
14-avr.-23	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue du programme	40,0	56,08
15-sept.-23	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue du programme	40,0	56,08
15-avr.-24	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue du programme	40,0	56,08
16-sept.-24	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue du programme	40,0	56,08
<b>Total</b>		<b>280,0</b>	<b>392,56</b>

Source : estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 7. Tchad : indicateurs de la capacité de remboursement du FMI, 2022–36**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b> (en millions de DTS)															
Principal	6,5	29,7	47,7	62,7	74,8	77,1	66,6	49,1	29,4	11,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs</b> (en millions de DTS)															
Capital	6,5	29,7	47,7	62,7	74,8	77,1	94,6	99,5	96,7	78,5	67,3	39,3	16,8	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b>															
Millions de DTS	6,5	34,5	52,5	67,5	79,6	81,9	99,4	104,3	101,5	83,3	72,1	44,1	21,6	4,8	4,8
Milliards de FCFA	5,4	29,3	44,8	57,6	67,9	69,8	84,7	88,9	86,5	71,0	61,4	37,5	18,4	4,1	4,1
Pourcentage des exportations de biens et services	0,2	0,9	1,4	1,7	2,1	2,1	2,5	2,5	2,4	1,9	1,6	0,9	0,4	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	1,8	9,5	19,8	33,1	49,7	38,7	46,1	49,1	55,1	54,2	50,8	34,8	18,6	4,3	3,8
Pourcentage du PIB	0,1	0,4	0,6	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,6	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	1,0	5,0	6,9	7,9	8,3	7,8	8,7	8,4	7,6	5,8	4,7	2,7	1,2	0,3	0,2
Pourcentage de la quote-part	4,6	24,6	37,4	48,1	56,8	58,4	70,9	74,4	72,4	59,4	51,4	31,4	15,4	3,4	3,4
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs</b>															
Millions de DTS	560,4	642,9	707,4	644,7	569,9	492,8	398,2	298,6	201,9	123,4	56,1	16,8	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	468,0	547,1	603,9	550,2	486,2	420,0	339,3	254,5	172,1	105,2	47,8	14,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	13,6	16,2	18,3	16,7	14,8	12,8	9,9	7,2	4,7	2,8	1,2	0,4	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	156,6	177,5	266,3	316,4	356,1	232,9	184,6	140,6	109,6	80,3	39,5	13,3	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	6,3	7,1	7,5	6,5	5,5	4,5	3,4	2,4	1,5	0,9	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	87,4	93,1	92,5	75,1	59,6	47,2	34,9	24,0	15,1	8,6	3,6	1,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	399,7	458,6	504,5	459,8	406,5	351,5	284,0	213,0	144,0	88,0	40,0	12,0	0,0	0,0	0,0
<b>Utilisation nette des crédits du FMI</b> (millions de DTS)															
Décaissements	101,7	112,2	112,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	6,5	29,7	47,7	62,7	74,8	77,1	94,6	99,5	96,7	78,5	67,3	39,3	16,8	0,0	0,0
<b>Pour mémoire :</b>															
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	3.433	3.383	3.303	3.300	3.283	3.286	3.411	3.536	3.665	3.794	3.901	3.966	4.132	4.176	4.218
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) <sup>1</sup>	299	308	227	174	137	180	184	181	157	131	121	108	99	96	108
PIB nominal (milliards de FCFA)	7.391	7.655	8.027	8.428	8.906	9.418	10.025	10.661	11.341	12.079	12.870	13.705	14.605	15.565	16.592
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	535	588	653	733	815	890	972	1.060	1.136	1.220	1.311	1.409	1.514	1.627	1.748
Quote-part (millions de DTS)	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

## Annexe I. Situation en matière de sécurité alimentaire au Tchad<sup>1</sup>

**1. Les changements climatiques ont considérablement perturbé la production alimentaire et pastorale.** En 2021, les précipitations ont été inégalement réparties dans le temps et à travers le Tchad, puis ont cessé au plus fort des besoins agricoles. Par conséquent, la production céréalière de la campagne de 2021-22 est estimée à 2620 tonnes, soit inférieure de 9,2 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les provinces du Sahel occidental (Kanem, Bahr el Gazel, Lac Tchad et Hadjer-Lamis) ont été les plus durement touchées, affichant une baisse de production de 21,7 % par rapport à leur moyenne sur cinq ans. La sécheresse a également rétréci la surface disponible des pâturages pour le bétail et provoqué un assèchement précoce des étangs. Cette situation a donné lieu à une migration précoce des éleveurs transhumants vers les zones les plus riches en pâturages, aggravant, de ce fait, les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

**2. Le manque à gagner de la production agricole a engendré une pression à la hausse sur le prix des denrées alimentaires et a aggravé l'insécurité alimentaire et la pauvreté.** Ce choc sur l'offre est survenu durant une période de détérioration préexistante de la sécurité alimentaire en raison de la pression exercée sur la demande par la croissance démographique et du nombre élevé et croissant de réfugiés et de déplacés à l'intérieur du pays. Les conflits internes ainsi que les problèmes de sécurité (Boko Haram) constituent des enjeux supplémentaires, car ils freinent l'accès aux marchés et contribuent à l'augmentation des coûts de transport. Le ministère de l'Agriculture estime le déficit céréalier net à 308 960 tonnes compte tenu de la récolte de 2021-22 et des importations nettes. Le Cadre harmonisé au Sahel (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, CILSS), lequel recense les zones à risque et les populations vulnérables, estime la disponibilité alimentaire apparente à 141 kg par personne par an, soit 11,3 % de moins que la norme de consommation officielle de 159 kg par personne par an. La situation nutritionnelle est qualifiée de « crise » ou « d'urgence » dans la plupart des provinces situées dans les zones sahélo-sahariennes<sup>2</sup>. Depuis le dernier trimestre de l'année 2021, le cours des céréales a augmenté, aggravant également la pauvreté causée par la pandémie de COVID-19.

**3. Une aggravation de l'insécurité alimentaire est à prévoir en raison de la guerre en Ukraine et des inondations récentes.** Le conflit a provoqué une hausse notable du prix des céréales, des engrais et autres intrants agricoles importés, ainsi que du carburant importé. Pays enclavé, le Tchad souffre par conséquent de façon disproportionnée de la hausse des coûts de transport. En parallèle, les agences des Nations unies qui fournissent une aide sur le terrain sont confrontées à une augmentation de leurs coûts opérationnels en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, limitant ainsi leur capacité à intervenir à un moment où les besoins sont les plus criants. De juillet à octobre 2022, le pays a été frappé par de graves inondations qui ont détruit les

<sup>1</sup> Rédigée par Ljubica Dordevic et Joseph Ntamatumgiro.

<sup>2</sup> Selon l'Agence nationale de la météorologie, les tendances en matière de précipitations sur la période 1987-2021 sont à la baisse dans de nombreuses provinces. En outre, des analyses classent le Tchad comme le pays le plus vulnérable au monde aux chocs climatiques, selon l'indice des pays 2021 de l'initiative Notre Dame Global Adaptation (ND-GAIN).



cultures et les moyens de subsistance, ce qui a exercé davantage de pression sur les communautés vulnérables et accentué les besoins en aide alimentaire<sup>3</sup>.

**4. Les pouvoirs publics ont adopté un Plan national de réponses pour remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>4</sup>.** De concert avec les donateurs, et grâce à des efforts communs, l'État est venu en soutien aux populations vulnérables, et fournit également des subventions pour les engrais aux producteurs de coton et pour l'achat de nourriture pour le bétail. La population aux prises avec une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë a atteint 2,1 millions de personnes durant la période de soudure, de juin à août, dont 1,3 million d'enfants souffrant de malnutrition aiguë. De plus, 3,6 millions de personnes relèveraient de la catégorie « sous pression » et nécessiteraient une assistance pour renforcer leur résilience et leurs moyens de subsistance. Les inondations de 2022 ont exercé des pressions sur 292 585 personnes en raison de l'insécurité alimentaire, selon les données officielles publiées le 18 août 2022 par le ministère de la Santé publique et de la Solidarité nationale. Le 1<sup>er</sup> juin 2022, le Président Mahamat Idriss Deby a signé un décret déclarant une urgence nationale en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, lançant un appel à l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, telles que définies dans le Plan national de réponses. Le coût total des interventions au titre du PNR pourrait s'élever à 132 milliards de FCFA, dont 57 milliards de FCFA pour combattre l'insécurité alimentaire, montant qui devrait être couvert grâce au soutien de la communauté internationale :

- **L'Office national de sécurité alimentaire (ONASA)**, qui dispose de 15 815 tonnes de céréales dans ses différents magasins (contre une capacité de stockage de 40 000 tonnes et les 100 000 tonnes recommandées par le CILSS). Les interventions de l'ONASA en faveur des personnes souffrant d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont été menées soit par la distribution gratuite de vivres, soit par des ventes de vivres à prix subventionnés. L'État s'est engagé à utiliser 36 milliards de FCFA de l'allocation de DTS pour aider l'ONASA à reconstituer ses stocks. La France a soutenu l'ONASA à hauteur de 5 millions d'euros pour l'acquisition de

<sup>3</sup>D'après le rapport relatif au Cadre harmonisé (CH) de décembre 2021 sur la situation au 2021T4, on estime à 970 000 le nombre de Tchadiens souffrant d'insécurité alimentaire aiguë en phase 3 (crise) et en phase 4 (urgence).

<sup>4</sup>En mars 2022, le Programme alimentaire mondiale (PAM) a estimé qu'à court terme, ses coûts opérationnels augmenteraient de 29 millions de dollars par mois au niveau mondial en raison de l'effet conjugué de la hausse des cours des denrées alimentaires et des carburants (« Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale », PAM 2022). Le PAM est déjà confronté à une grave pénurie de fonds pour aider la région, les ressources étant à leur plus bas niveau. Au Tchad, les faibles niveaux de financement ont, depuis juin 2021, contraint le PAM à réduire de 50 % les rations d'urgence destinées aux déplacés internes et aux réfugiés. Après le début des inondations en 2022, le PAM a redéfini les priorités de certains fonds souples, initialement alloués à d'autres activités en riposte à la crise, afin de fournir une aide rapide en nature et en espèces aux victimes des inondations. Néanmoins, des ressources financières supplémentaires s'avèrent urgemment nécessaires pour éviter des interruptions critiques de ses activités.

<sup>5</sup> Depuis 2013, des plans d'intervention nationaux sont élaborés chaque année. À titre de mesure exceptionnelle, les autorités ont interdit l'exportation de céréales, et les produits alimentaires importés ont fait l'objet d'exemptions de droits de douane. Les autorités collaborent avec le FMI et d'autres partenaires pour rehausser l'aide alimentaire aux populations vulnérables afin que les restrictions à l'exportation puissent, à terme, être levées.

denrées alimentaires dans le cadre de son aide budgétaire de 2022 et à hauteur de 1,5 million d'euros pour améliorer l'efficacité de ses activités.

- **Les agences de l'ONU**, soit le **Programme alimentaire mondial (PAM)** et **l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, ont également fourni une assistance dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2022 qui cible environ 4 millions de personnes dans le besoin, dont un million de réfugiés et de déplacés internes. En outre, les deux agences mettront sur pied des projets destinés à dépasser la simple fourniture d'aide humanitaire pour renforcer la résilience dans les zones vulnérables. Dans ce contexte, la FAO devrait recevoir un financement de 44 millions d'euros de l'Union européenne pour financer des projets de développement dans les provinces de Kanem et Bahr el Gazel. Le PAM devrait également recevoir 40 millions d'euros de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO). L'ONU a également débloqué 8 millions de dollars pour le Tchad à partir de son Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF).
- Le 4 mai, l'administration tchadienne a demandé à la **Banque mondiale** d'activer la composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) pour un montant de 50 millions de dollars, décaissé en août 2022, à titre de secours d'urgence pour pallier l'insécurité alimentaire. Les fonds seront transférés aux agences onusiennes respectives qui assurent le déploiement des secours dès la signature des contrats. Le 17 octobre, le Tchad et la **Banque mondiale** ont également signé un accord de subvention à hauteur de 105 millions de dollars dans le cadre de la deuxième phase du Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP2), conçu pour renforcer l'état de préparation de la région à l'insécurité alimentaire et pour améliorer la résilience climatique des systèmes alimentaires.
- Le 15 juillet, le **Groupe de la Banque africaine de développement (BAD)** a approuvé une subvention d'environ 4 millions de dollars provenant de sa Facilité d'appui à la transition pour accompagner le Tchad dans la mise en œuvre du Projet d'appui au secteur agricole et de réponse à la crise alimentaire (PASARCA).
- Des **ONG** humanitaires internationales, telles qu'OXFAM et Action contre la faim, fournissent une aide alimentaire, des engrais et d'autres intrants et équipements agricoles.
- Le 25 septembre, la **Banque islamique de développement** a signé un accord avec le Tchad pour fournir aux réfugiés de l'est du pays 0,15 million de dollars d'aide alimentaire d'urgence.
- Compte tenu des inondations récentes, une aide alimentaire a également été dispensée par les Émirats arabes unis.

## Annexe I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 20 décembre 2022

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington, DC, États-Unis

Madame la Directrice générale,

Je voulais vous informer des changements que nous avons apportés à nos projections budgétaires pour 2023, tels que reflétés dans le projet de loi de finances que nous avons transmis au parlement.

Premièrement, tout en gardant l'enveloppe globale des dépenses courantes inchangée, nous avons légèrement modifié la composition de ces dépenses courantes, augmentant la masse salariale de 14 milliards de francs CFA (0,24 % du PIB non pétrolier) tout en réduisant les dépenses de biens et services non prioritaires ainsi que celles relatives aux transferts et aux subventions (de 0,17 et 0,06% du PIB non pétrolier, respectivement). L'augmentation de la masse salariale résulte principalement de la conclusion du Dialogue national inclusif, qui prévoit la réintégration dans l'armée nationale des membres des groupes politico-militaires participants et une augmentation de leur représentation au Parlement.

Deuxièmement, le projet de loi de finances comprend des projets d'investissement supplémentaires financés sur ressources intérieures. Ces projets visent principalement à accroître la résilience du Tchad face aux inondations et au changement climatique—notamment en construisant des digues, des routes, des canalisations et des ouvrages de franchissement pour faciliter la circulation dans les villes en toutes saisons et l'écoulement des eaux de pluie et de crue—et à faciliter l'accès à certaines régions coupées du reste du pays durant la saison des pluies du fait de la vétusté des infrastructures de franchissement ou des inondations et seront soumis à des processus robustes de gestion des investissements publics pour aider à soutenir la qualité et l'efficacité. Pour veiller à ce que ces investissements supplémentaires financés sur ressources intérieures soient conformes à nos engagements dans le cadre du programme soutenu par le FMI, nous :

- avons établi un plafond explicite dans le projet de loi de finances sur les engagements du 1er semestre 2022 afin de les mettre en cohérence avec la projection budgétaire du programme ;
- réaffirmons notre engagement à respecter les objectifs budgétaires globaux fixés dans le cadre du programme soutenu par le FMI. À cette fin, nous alignerons l'exécution du programme d'investissements financés sur ressources intérieures de 2023 avec ces objectifs pour le second semestre de 2023—si besoin est par un acte législatif (loi de

finances rectificative) ou un acte réglementaire. L'investissement financé sur ressources intérieures ne dépassera donc la projection actuelle du programme que si un espace budgétaire supplémentaire peut être créé par des économies sur les dépenses non prioritaires ou une meilleure mobilisation des recettes (y compris, comme prévu dans le PAT, par l'ajustement du solde primaire hors pétrole si les recettes pétrolières sont supérieures aux prévisions). Si ce n'est pas le cas, la mise en œuvre de ces projets d'investissement supplémentaires sera repoussée. Nous considérons ces projets d'investissement comme importants pour la résilience aux inondations et au changement climatique et nous sommes impatients de continuer à discuter avec le Fonds et nos autres partenaires financiers de la manière dont ils pourraient être financés en conformité avec les objectifs du programme.

Veillez croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de ma parfaite considération.

/s/

Tahir Hamid Nguilin  
Ministre des Finances et du Budget

# Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et

## Financières

Décembre 2022

**1. Le présent mémoire met à jour et complète le MPEF du 24 novembre 2021.** Il présente les éléments spécifiques de la stratégie de réforme du Gouvernement dans le cadre de l'accord FEC. Il décrit les évolutions économiques récentes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et réformes auxquelles nous nous sommes engagés dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les perspectives macroéconomiques et les politiques économiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre au cours des 12 prochains mois.

**2. Nous demeurons déterminés à poursuivre d'ambitieuses réformes de l'économie tchadienne, comprenant un ajustement budgétaire favorable à la croissance et des réformes structurelles.** Afin d'amener le service de la dette à des niveaux viables, nos mesures d'assainissement des finances publiques s'efforceront d'atténuer les effets négatifs sur la croissance tout en protégeant les personnes vulnérables. Nous poursuivrons en outre les réformes structurelles visant à résorber les fragilités présentes dans le secteur bancaire, à développer l'usage des technologies de l'information et à améliorer la gouvernance, la lutte contre la corruption, et la transparence. Nos mesures de réforme à moyen terme sont conformes à notre nouveau Plan National de Développement (PND, 2022-26), bâti sur la « Vision 2030 » du Gouvernement, « le Tchad que nous voulons », en privilégiant les points suivants : i) viabilité des finances publiques et de la dette, ii) gestion des finances publiques et de la dette et iii) réformes structurelles favorisant la diversification de l'économie.

**3. Nous avons commencé la préparation de ce PND avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).** La première ébauche du PND a été finalisée en octobre et envoyée aux parties prenantes pour commentaires. Nous n'avons pas pu l'approuver avant la conclusion de la deuxième revue de la FEC, en raison des retards liés à la pandémie et aux chocs climatiques et sécuritaires qui ont impacté le Tchad et de la nécessité d'organiser le dialogue national inclusif et souverain (ISND) dans le cadre du processus de transition politique. Le PND sera finalisé d'ici au moment de la troisième revue l'année prochaine.

## CONTEXTE GENERAL

**4. La situation sécuritaire et les conditions sociales demeurent difficiles.** Boko Haram a continué de lancer des attaques meurtrières dans la région du lac Tchad, augmentant le nombre de réfugiés et aggravant les besoins humanitaires, déjà accrus par la récente arrivée de réfugiés fuyant les conflits sociaux dans les pays voisins. L'instabilité persistante dans les pays voisins demeure une grave menace pour la sécurité. Si le pacte social signé le 4 octobre 2021 avec les syndicats du secteur public a aidé à préserver la paix sociale, la création d'emplois pour les jeunes demeure un formidable défi.

**5. La mauvaise pluviométrie survenue en 2021 a accentué l'insécurité alimentaire et les conflits intercommunautaires, tandis que les récentes inondations de 2022 ont particulièrement touché les plus vulnérables.** Les précipitations reçues pendant les périodes critiques de la saison agricole de 2021 ont été insuffisantes, ce qui a pesé sur la production nationale de céréales et a entraîné un déficit céréalier estimé à 309,000 tonnes (supérieur d'environ 10 % aux années précédentes) et une hausse sensible des prix, qui est exacerbée par la guerre en Ukraine et les graves inondations récentes. Cette situation a également avivé les tensions intercommunautaires. L'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes qu'elle engendre sont en train d'aggraver la pauvreté, qui avait déjà augmenté après la pandémie de COVID-19. À titre de mesures d'atténuation, nous avons utilisé une partie (8.1 milliards de francs CFA) de l'allocation de DTS pour contribuer à la reconstitution du stock alimentaire conservé par l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA). Nous avons aussi interdit l'exportation de céréales et continué à accorder une exonération des droits et taxes sur les importations de produits de première nécessité. Notre plan de réponse national mis à jour estime à 57 milliards de francs CFA les besoins supplémentaires de dépenses pour la sécurité alimentaire. En 2022, de fortes précipitations sans précédent ont entraîné de graves inondations dans les 23 provinces, avec plus de 1,2 million de personnes touchées, en particulier les pauvres. L'urgence nationale a été déclarée le 19 octobre et un plan national d'intervention en cas d'inondation a été adopté.

**6. Conformément à la feuille de route, des progrès ont été réalisés dans le cadre de la transition politique de 18 mois.** En application de la loi d'amnistie générale le 30 décembre 2021, les prisonniers de guerre ont été libérés de prison. Des consultations ont été organisées dans toutes les provinces et à l'étranger avec les groupes politico-militaires en préparation du dialogue national inclusif et souverain, qui s'est tenu à N'Djamena du 20 août au 8 octobre. Le dialogue s'est conclu par la prolongation de deux ans la période de transition, la désignation du Président de transition et

la mise en place des institutions devant préparer le retour à l'ordre constitutionnel. Des élections présidentielles et législatives générales seront organisées en 2024 suite à un recensement électoral et à des référendums sur une nouvelle constitution et sur la forme d'organisation de l'État. Le Gouvernement de transition compte sur le soutien financier continu des partenaires du développement à la feuille de route pour la transition de juin 2021 par le biais du basket fund géré par le PNUD, qui s'élève à 33 millions de dollars à la date du 20 avril.

**7. Bien que la pandémie de COVID-19 ait été maîtrisée, nous entendons intensifier nos efforts visant à augmenter le taux de vaccination.** Le nombre de cas de COVID-19 est resté faible relativement dans la région et l'augmentation des nouveaux cas liée à la vague Omicron observée en janvier 2022 a considérablement reflué depuis février. Le déploiement de la campagne vaccinale a été lent, avec seulement 0,8 % de la population entièrement vaccinée à la fin février 2022, mais, avec l'aide de l'OMS, de la Banque mondiale et d'autres donateurs, le Gouvernement a renforcé sa stratégie de communication et a mis en œuvre une campagne de vaccination massive depuis le 24 mars. En date du 25 août, 21 pour cent de la population adulte était vaccinée.

## ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

### A. Évolution récente

**8. La croissance a été inférieure aux prévisions en 2021.** Selon les informations les plus récentes, la production pétrolière en 2021 a été inférieure aux estimations, cet écart étant dû aux interruptions de production survenues au sein de la seconde des compagnies pétrolières par la taille. Les activités dans le secteur non pétrolier sont restées déprimées, sous l'effet des traces durables laissées par la pandémie, de conditions météorologiques défavorables et d'une baisse significative des financements officiels. L'inflation a été maîtrisée en 2021, s'établissant à -0,8 % en moyenne. Cependant, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 14,4 % en glissement annuel en août 2022 (avant de retomber à 12,3 % en septembre) en raison de la médiocre campagne agricole causée par des précipitations insuffisantes, elles-mêmes dues au changement climatique, et de la guerre en Ukraine.

**9. Tant les recettes que les dépenses budgétaires ont été supérieures aux attentes en 2021.** Malgré la baisse de la production pétrolière, les recettes pétrolières ont été supérieures aux

prévisions faites dans le cadre du programme, grâce à des cours du pétrole supérieurs aux prévisions. Les recettes hors pétroles ont été supérieures aux attentes du fait de la bonne performance de la TVA. En revanche, l'exécution du budget a été soumise aux fortes pressions sur les dépenses dues à une situation sociale et sécuritaire difficile. Les investissements financés sur ressources intérieures ont été supérieurs aux prévisions, du fait principalement du renouvellement et de la reconstitution des équipements militaires. Les dépenses sociales ont été inférieures aux prévisions, du fait des contraintes de financement. Entre-temps, les dépenses courantes primaires ont été légèrement supérieures aux prévisions, la forte augmentation de la masse salariale n'ayant été qu'en partie compensée par une baisse des dépenses de biens et services ainsi que des transferts et subventions. Le déficit plus élevé enregistré en 2021 s'est traduit par un niveau plus élevé que prévu du financement intérieur et par de moindres remboursements des arriérés intérieurs. En plus de la reconstitution susmentionnée du stock alimentaire, une partie de l'allocation de DTS a été utilisée pour : (i) apurer les arriérés intérieurs (22 milliards de FCFA), y compris envers le secteur de la santé, les retraités et les petits fournisseurs ; (ii) verser aux retraités leurs pensions pour 2021 (12 milliards de FCFA) ; et (iii) apurer les arriérés techniques de la dette extérieure (15 milliards de FCFA).

**10. De façon similaire, les recettes et les dépenses budgétaires ont dépassé les projections au cours du premier semestre de 2022.** Les recettes pétrolières ont été nettement plus élevées que prévu dans le cadre de la demande au titre de la FEC, en raison de la flambée des prix du pétrole. Les recettes non pétrolières ont également été plus élevées que prévu, reflétant une bonne performance des recettes de TVA. Les dépenses sont restées supérieures aux objectifs, car nous avons dû répondre à des tensions sécuritaires, sociales et de sécurité alimentaire. L'augmentation de la masse salariale a reflété le nécessaire réalignement des salaires militaires sur le salaire minimum, tandis que nous avons accéléré les transferts à l'ONASA afin qu'il puisse effectuer les achats nécessaires de denrées alimentaires. Dans le même temps, les dépenses sociales ont été supérieures aux objectifs. Les investissements financés sur ressources intérieures ont été inférieurs aux projections, principalement en raison de contraintes de financement. La hausse des dépenses n'ayant été que partiellement compensée par la hausse des recettes non pétrolières, le solde primaire non pétrolier a été inférieur aux prévisions, ce qui, conjugué à des remboursements d'arriérés intérieurs non audités, a entraîné une hausse du financement intérieur.

**11. Le Gouvernement a maintenu de bonnes relations avec les créanciers extérieurs.** Les arriérés techniques enregistrés fin 2021 ont été apurés début 2022 et le Gouvernement a continué à s'acquitter en temps opportun de ses obligations au titre de sa dette extérieure. Outre les accords conclus avec les créanciers officiels du G20, plusieurs accords de restructuration ont été conclus, dont celui fin décembre 2021 avec la BDEAC, et celui en février 2022 avec la République du Congo. Les



discussions progressent et un accord avec la Libye sera conclu dans les prochaines semaines. La restructuration de la dette officielle due à la Guinée équatoriale est également en discussion. Nous avons rencontré les autorités belges pour nous entretenir d'une créance réclamée par une société belge pour un contrat d'ameublement d'un hôtel à N'Djaména, en vue de résoudre le problème de bonne foi.

**12. Nous avons conclu des accords de traitement de la dette avec les créanciers publics et privés dans le Cadre Commun du G20, comme requis pour rétablir la viabilité de la dette compatible avec un risque modéré de surendettement extérieur d'ici la fin du programme soutenu par la FEC.** Nous avons signé un protocole d'accord sur la restructuration de la dette avec les créanciers officiels du G-20 et du Club de Paris et un accord de principe avec le plus important créancier privé. Le traitement de la dette fournira au Tchad une protection adéquate contre la baisse des prix du pétrole pendant la période du programme, les créanciers s'étant engagés à se réunir à nouveau sans délai si certains des risques, notamment une forte baisse des prix du pétrole, devaient se matérialiser et qu'un déficit de financement résiduel réapparaissait. Ce protocole garantit également que le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes est ramené en dessous de 14 % en 2024—ramenant ainsi le risque de surendettement à « modéré » avec une probabilité élevée d'ici la fin de la période du programme, conformément aux hypothèses du programme FEC et aux politiques d'accès exceptionnel—et est maintenu en dessous de 12,3 % en moyenne à moyen terme, conformément aux critères de l'analyse de viabilité de la dette pour les pays à faibles revenus pour un risque modéré « avec un certain espace d'absorption des chocs »

**13. Le recours croissant aux emprunts sur le marché régional des capitaux en 2021 a engendré de lourdes obligations en matière du service de la dette en 2022, que le gouvernement a réussi à refinancer par des émissions d'obligations à plus long terme.** La sortie du mécanisme de remboursement automatique en février 2021 a permis au Trésor tchadien d'accéder au marché des valeurs mobilières de la CEMAC et de mobiliser 145 milliards de francs CFA en vertu du programme de rachat de titres publics mis en place par la BEAC pour faire face à la pandémie de juillet 2020 à septembre 2021. Les efforts pour allonger les maturités de la dette menés par le Trésor se sont traduits par une forte hausse de la part des OTA, à échéance plus longue, dans le portefeuille de dette, passée de 12 % en mars 2021 à 28 % en décembre 2021 et 76 % en octobre 2022.

**14. L'activité du secteur bancaire s'est redressée en 2021, mais a ralenti depuis, alors que des vulnérabilités persistent.** Le crédit brut et les dépôts ont augmenté respectivement de 18,4 % et de 13,7 % en 2021. Si les dépôts ont continué à augmenter au cours des cinq premiers mois de

2022 (+7,8 %), le crédit a stagné (-0,7 %), en grande partie en raison de besoins de provisionnement élevés. La part des créances en souffrance dans le total des prêts est restée élevée, bien qu'elle ait baissé à 26,3 % à fin décembre 2021 contre 27,9 % à fin décembre 2020. La capitalisation globale du secteur bancaire a augmenté au-dessus de l'exigence minimale, atteignant 9,4 % en mars 2022, mais plusieurs banques (dont deux grandes banques publiques) doivent encore renforcer leur capital. La position de liquidité s'est encore détériorée mais est restée au-dessus du seuil requis à 102 % à fin mars 2022, tandis que le refinancement de la BEAC est passé à 144,4 milliards de francs CFA en mai 2022. Les deux banques publiques systémiques en difficulté (la CBT et la BCC) ont poursuivi l'exécution de leurs contrats d'objectifs prévus dans leurs plans de restructuration et de financement. Le Trésor a continué ses remboursements mensuels au titre de la dette directe due à la BCC (250 millions de francs CFA) et à la CBT (500 millions de francs CFA), apurant toutes ses obligations à l'égard de la CBT en 2021 et devant faire de même avec la BCC d'ici août 2023. Le gouvernement a également procédé en 2021 à la recapitalisation partielle de la CBT (4,5 milliards de francs CFA), de la BHT (2,6 milliards de francs CFA) et de la BAC (2,9 milliards de francs CFA).

## B. Mise en œuvre du programme

### 15. La mise en œuvre du programme a été mitigée, avec des dépassements et des retards :

- **Le plafond zéro continu sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières a été respecté**, les arriérés extérieurs restants ayant été apurés et les paiements en retard ayant été payés dans le délai de grâce de six semaines.
- **Le plafond zéro continu sur la souscription ou la garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles par le gouvernement et les entreprises publiques non financières a été également respecté**, le gouvernement ayant continué à résister aux pressions pour contracter des emprunts non concessionnels.

#### (i) Pour ce qui est de fin décembre 2021 :

- Le CRQ relatif au solde primaire hors pétrole n'a pas été atteint (-526 milliards de francs CFA, contre une cible ajustée de -440 milliards) en raison de pressions sur les dépenses de salaires et d'investissements militaires.
- Quatre des cinq objectifs indicatifs n'ont pas été atteints, du fait des dépassements de dépenses et des contraintes de liquidité.
  - L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net de l'État n'a pas été atteint. Celui-ci s'est établi à [306] milliards de francs CFA pour un objectif ajusté de [-14] milliards.

- L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté n'a pas été atteint (265 milliards de francs CFA contre 284 milliards prévus).
- L'objectif indicatif relatif aux traitements et salaires n'a pas été atteint. La masse salariale s'est élevée à 459 milliards de francs CFA pour un objectif de 425 milliards.
- L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales provenant des compagnies pétrolières, a été atteint (482 milliards de francs CFA contre 477 milliards prévus), grâce aux bonnes performances de la TVA.
- L'objectif indicatif relatif aux arriérés de paiement intérieurs de l'État n'a pas été atteint. Le stock d'arriérés intérieurs n'a été ramené qu'à 393 milliards de francs CFA pour un objectif ajusté de 363 milliards de francs CFA.

**(ii) Pour fin juin 2022 :**

- Le CRQ relatif au solde primaire hors pétrole n'a pas été atteint (-239 milliards de francs CFA, contre une cible ajustée de -209 milliards) en raison de des dépenses additionnelles pour répondre aux besoins sécuritaires, sociaux et de sécurité alimentaire.
  - LE CRQ relatif au stock d'arriérés intérieurs du gouvernement n'a pas été respecté, puisqu'il s'élevait à 335 milliards de francs CFA à la fin juin, contre un plafond ajusté de 328 milliards.
- Deux des quatre objectifs indicatifs ont été atteints :
    - L'objectif indicatif relatif au financement intérieur net de l'État n'a pas été atteint. Il s'est établi à 41 milliards de francs CFA pour un objectif ajusté de -114 milliards.
    - L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été atteint, s'étant élevé à 161 milliards de francs CFA contre une cible de 151 milliards.
    - L'objectif indicatif relatif aux traitements et salaires n'a pas été atteint. La masse salariale s'est élevée à [254] milliards de francs CFA pour un objectif de [219] milliards, du fait de l'alignement en novembre 2021 des salaires militaires avec le salaire minimum.
    - L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales provenant des compagnies pétrolières, a été atteint ([290] milliards de francs CFA contre [253] milliards prévus), grâce aux bonnes performances de la TVA.

Il est important de noter que notre performance à fin juin 2022 est globalement conforme aux objectifs révisés à fin juin 2022 dont nous avons discuté avec les services du FMI lors de leur mission de mars, en raison des retards causés par l'absence d'accord sur le traitement de la dette. Nous sommes donc convaincus que nous atteindrons les objectifs révisés à fin décembre 2022.

**16. Le recours aux procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement, DAO) a été supérieur aux attentes.** Ces procédures ont été utilisées pour 21% des dépenses primaires en 2021, contre un objectif de 20 %, tandis que la régularisation des DAO a été limitée à 7 % pour un objectif de 80 %. Bien que l'objectif ait été globalement manqué en 2021, l'écart s'est produit en grande partie entre avril et septembre 2021, reflétant les problèmes de sécurité élevés au cours de cette période. En raison des multiples chocs qui ont frappé l'économie et de la nécessité de réagir de manière rapide et efficace pour aider la population, la situation ne s'est pas améliorée au premier semestre 2022, au cours duquel les DAO ont représenté 35 % des dépenses primaires tandis que la régularisation a été limitée à 13 %. Une amélioration est attendue dans l'avenir, compte tenu de la mise en place du système informatique SIGFIP et de mesures supplémentaires pour réduire l'utilisation des DAO.

**17. Malgré les retards enregistrés, nous restons déterminés à conduire le programme de réformes structurelles.** Sur les huit repères structurels fixés pour la période sous revue, trois ont été atteints ; deux autres ont été mis en œuvre en retard, alors que trois nécessiteront plus de temps pour être mis en œuvre.

- a. Le repère structurel continu relatif à la publication de la note trimestrielle sur le secteur pétrolier a été atteint, car le Gouvernement a publié la note, en décembre mais aussi en mars 2022 et juin 2022, conformément au modèle convenu avec les services du FMI. La note du troisième trimestre sera publiée en décembre 2022. Ces notes peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.observatoire.td/publications.php>. Nous continuerons à publier ces notes trimestrielles dans le futur.
- b. Le repère structurel à fin décembre 2021 relatif à l'achèvement et la publication de l'audit de conformité ex-post des dépenses liées à la COVID n'a pas été atteint. L'audit a été publié avec un retard en juin 2022.
- c. Le repère structurel à fin janvier 2022 relatif à la publication d'une note semestrielle énumérant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris le renouvellement et la prolongation des exonérations existantes) a été atteint car nous n'avons pas consenti, ni renouvelé, ni prolongé d'exonérations fiscales durant le second semestre de 2021. Nous avons publié une note en juillet 2022 et nous poursuivons cette pratique et publierons une autre note d'ici fin janvier 2023. S'il n'y a pas de nouvelles exonérations fiscales, nous en informerons également le public par une annonce.

- d. Le repère structurel à fin février 2022 relatif au versement de recettes de TVA au compte séquestre de la TVA à la BEAC avant fin février 2022 n'a pas été atteint, car l'affectation n'a été effectuée qu'en juin 2022.
  - e. Le repère structurel à fin mars 2022 relatif à la publication sur un site gouvernemental facilement accessible, du texte intégral de tous les marchés publics attribués par l'administration centrale, avec les noms et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires n'a pas été atteint, le Code des marchés en vigueur n'exigeant pas des soumissionnaires qu'ils fournissent ces informations. Pour pouvoir le faire à l'avenir, nous émettrons (action préalable) un décret permettant au gouvernement de : (i) collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales soumissionnant pour les marchés publics; et (ii) publier sur le site Internet de la DGCMF le texte intégral des marchés publics ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires.
  - f. Le repère structurel à fin juin 2022 relatif à l'adoption de la stratégie de GFP a été atteint, le conseil des ministres ayant approuvé la stratégie en juin 2022. Avec le conseiller résident en place depuis septembre 2022, nous commencerons la mise en œuvre avec des ateliers nationaux et régionaux pour présenter le plan d'adoption à toutes les parties concernées.
  - g. La mise en œuvre des plafonds d'emploi conformément aux dispositions de la loi organique de 2014 sur les finances publiques a été reportée à fin décembre 2022 car le ministère des Finances a précisé que la préparation du projet de loi de finances 2023 ne commence qu'en septembre et que le nombre d'employés n'est confirmé qu'après consultation avec les ministères et organismes de tutelle.
  - h. Le repère structurel à fin novembre sur la mise en œuvre du module d'exonérations du SYDONIA pour traiter toutes les demandes et autorisations d'exonération douanière n'a pas été respecté. En novembre 2022, avec le soutien de la CNUCED, trois bureaux de douane ont mis en place le SYDONIA World, y compris le module d'exemption. Les documents juridiques pertinents seront inclus dans le système en décembre 2022 et le module d'exonérations déployé dans les autres principaux bureaux d'ici [fin mars 2023]. Nous recevons également une assistance technique du FMI pour aider nos services à utiliser le nouveau système.
- Par ailleurs, l'action préalable pour la première et deuxième revue relative à l'adoption d'un règlement visant à rendre obligatoire pour les gros contribuables la déclaration électronique de la TVA a été achevée le 11 novembre 2022.

**18. Le Gouvernement sollicite des dérogations pour les CRQs à fin décembre 2021 et fin juin 2022 relatifs au solde primaire hors pétrole et pour le CRQ à fin juin 2022 relatif au stock d'arriérés intérieurs.** Cette demande se fonde sur les mesures de renforcement de la discipline budgétaire que le gouvernement entend prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques et du plan d'action correspondant. Les procédures de contrôle de l'exécution budgétaire seront également renforcées par la préparation et la communication aux ministères de tutelle des plafonds de dépenses trimestriels, à compter du premier trimestre 2023. En outre, des sanctions appropriées, comme l'exige le règlement de gestion des finances publiques seront prises à l'encontre de tous les acteurs qui contournent la chaîne d'exécution des dépenses.

**19. Nous soutenons les politiques régionales.** Les politiques menées dans le cadre de notre programme appuyé par la FEC soutiennent les objectifs poursuivis par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à savoir placer l'économie sur une trajectoire équilibrée et durable vers une croissance verte inclusive et la réduction de la pauvreté. Le programme contribue également à l'effort régional pour rétablir et préserver la stabilité extérieure de la CEMAC.

## POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2022 ET LE RESTE DU PROGRAMME

### A. Perspectives et risques

**20. Les perspectives pour 2022 restent en demi-teinte.** L'activité économique devrait croître de 2.5 %, sous l'effet conjugué d'une croissance de 2 % du secteur non pétrolier et de 5.6 % du PIB pétrolier. Les pressions sur les prix des produits alimentaires devraient porter l'inflation à 5.3 %. Le déficit du compte courant devrait s'améliorer à 2.8 % du PIB. Les exportations devraient augmenter en raison de la hausse des prix du pétrole, tandis que les importations augmenteraient légèrement mais dans une bien moindre mesure. En conséquence, la balance commerciale devrait dégager un excédent d'environ 24.5 % du PIB en 2022, après 11.6 % du PIB en 2021. Cette augmentation serait partiellement compensée par l'augmentation du service de la dette envers les créanciers commerciaux liée à la hausse des prix du pétrole.

**21. Les perspectives à moyen terme devraient s'améliorer progressivement mais restent sujettes à des risques à la baisse importants.** La croissance hors pétrole devrait reprendre en 2023, pour atteindre 4.1 % en 2024, sous réserve de l'exécution des réformes prévues dans le cadre du

programme. En dépit de la hausse des cours du pétrole, la production pétrolière restera modérée du fait de moindres perspectives d'investissements. L'inflation devrait revenir au niveau du critère régional de la CEMAC de 3 % d'ici à 2024, bien que l'incertitude entourant la guerre en Ukraine et ses effets sur la croissance mondiale et les prix des matières premières ait considérablement augmenté et que les inondations récentes ont accru la pression sur les prix des produits alimentaires. L'aide budgétaire attendue de nos partenaires en développement, le traitement de la dette en cours dans le cadre du Cadre Commun du G20 et le financement fourni par le FMI dans le cadre du programme soutenu par la FEC devrait permettre de couvrir les besoins de balance des paiements et les besoins de financements budgétaires de 2022 à 2024. Le reprofilage envisagé de la dette devrait aussi amener le poids de la dette à des niveaux viables. Des risques pèsent cependant sur ces perspectives, parmi lesquels l'évolution de la pandémie de COVID-19, les cours du pétrole, le maintien de la paix sociale, la sécurité et les chocs climatiques, ainsi que les retards dans la mise en œuvre des accords de restructuration de la dette.

## B. Politique budgétaire

**22. Le gouvernement reste déterminé à poursuivre l'ajustement budgétaire prévu dans son programme,** soit un ajustement cumulatif d'environ 4.7 points de pourcentage du solde primaire hors pétrole entre 2022 et 2024. Cet objectif repose sur des mesures visant à accroître les recettes non pétrolières et à rationaliser les dépenses, tout en promouvant les dépenses sociales et les investissements prioritaires. Les réformes de l'administration fiscale devraient permettre d'augmenter les recettes fiscales non pétrolières d'un point de pourcentage du PIB non pétrolier. Les dépenses courantes devraient reculer de 2¼ points de pourcentage du PIB non pétrolier grâce principalement à une diminution progressive de la masse salariale et des subventions versées à la compagnie d'électricité. Les dépenses en capital devraient se maintenir à 6½ % du PIB non pétrolier en moyenne, au-dessus des niveaux antérieurs à la pandémie.

**23. La politique budgétaire en 2022 est conforme à ces objectifs à moyen terme, tout en répondant aux besoins urgents de transition, de sécurité et de sécurité alimentaire.** La mobilisation des recettes non pétrolières, élément majeur du programme gouvernemental, devrait augmenter de 0,4 point de pourcentage à 10% du PIB non pétrolier, principalement en raison des mesures d'amélioration de l'efficacité de la TVA et de la modernisation des administrations fiscale et douanière. Du côté des dépenses, le gouvernement a mis un accent particulier sur la maîtrise de la masse salariale et sur la réduction des dépenses courantes non essentielles. Reflétant le réalignement de septembre 2021 des salaires militaires sur le salaire minimum, la masse salariale sera plus élevée que prévu au moment de la requête d'un programme soutenu par la FEC. Nous veillerons cependant

à ce qu'elle reste dans l'enveloppe révisée en contenant les autres rémunérations militaires, en utilisant les résultats du recensement biométrique pour s'assurer que certains fonctionnaires ne touchent pas plusieurs salaires, et en veillant à ce que les fonctionnaires qui partent à la retraite cessent immédiatement de toucher leurs salaires. Nous avons également alloué des fonds au financement des élections et du dialogue national inclusif (22 milliards de francs CFA) et du plan national de riposte pour assurer la sécurité alimentaire (30 milliards de francs CFA), notamment pour permettre à l'ONASA de reconstituer un stock céréalier adéquat. Conformément à nos efforts de consolidation budgétaire à moyen terme, les dépenses non prioritaires ont été rationalisées, tout en préservant les dépenses sociales, qui représenteront plus de 34 % des dépenses primaires totales (hors transferts à la compagnie d'électricité). Le déficit budgétaire global devrait s'améliorer de 8¾ points de pourcentage pour atteindre 6¼ % du PIB non pétrolier en 2022, reflétant l'augmentation des recettes pétrolières, qui devraient atteindre 976 milliards de FCFA, grâce à des prix du pétrole favorables. Cette augmentation du solde budgétaire global servira à réduire la dette intérieure et à constituer des réserves budgétaires.

**24. La loi de finances 2023 visera une nouvelle réduction du solde primaire hors pétrole et un renforcement de la priorisation des dépenses.** Afin de créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et les dépenses d'investissement, nous prendrons des mesures pour augmenter encore les recettes non pétrolières et rationaliser les dépenses non prioritaires. Nous mettrons notamment en œuvre les recommandations de l'AT du Fonds pour contenir la masse salariale (voir paragraphe 35). Nous poursuivrons également les réformes visant à renforcer l'administration fiscale (voir paragraphes 26 à 30), notamment pour augmenter les recettes de TVA et douanières. Globalement, et en dépit de dépenses exceptionnelles de 0.4 % du PIB non pétrolier pour préparer les élections, le solde primaire hors pétrole s'améliorerait de 0.6 point de pourcentage du PIB non pétrolier, ce qui contribuerait, en conjonction avec la nouvelle augmentation prévue des recettes pétrolières, à une hausse de 2.5 points de pourcentage du PIB non pétrolier du solde budgétaire global.

**25. Nous continuerons à renforcer la gestion de la dette intérieure pour atténuer les risques de refinancement.** Si nous avons pu réduire le stock des titres à court terme (BTAs) à 162 milliards de francs CFA à fin octobre, nous prendrons les mesures suivantes pour assurer un renouvellement en douceur des échéances restantes et pour améliorer davantage le profil de risque du portefeuille de titres d'État : (i) améliorer la nature de nos relations avec les investisseurs en consultant régulièrement nos investisseurs et nos spécialistes en valeurs mobilières pour mieux comprendre les préoccupations et préférences en ce qui concerne les émissions ; (ii) améliorer la prévisibilité des émissions en publiant régulièrement des calendriers d'émission trimestriels ; (iii) continuer à allonger



l'échéance du portefeuille en augmentant la part des obligations du Trésor dans le stock de dette intérieure, aidés par une meilleure disponibilité des données sur la dette et les finances publiques ; (iv) mieux planifier les émissions du Trésor sur la base de plans de trésorerie ; et (v) doter en personnel de façon adéquate la Division qui sera créée pour gérer l'émission des titres de l'état. Nous avons bénéficié de l'assistance d'AFRITAC Centre dans le cadre de ces efforts.

## C. Réformes budgétaires structurelles

### Réformes de l'impôt et des douanes

**26. L'augmentation des recettes non pétrolières est un élément essentiel de l'assainissement de nos finances publiques à moyen terme.** Dans ce contexte, nous avons pour objectif de porter les recettes non pétrolières de 9,6 % du PIB non pétrolier en 2021 à 10,7 % en 2024. Pour atteindre cet objectif, les réformes seront axées sur la résorption des faiblesses des administrations fiscale et douanière par : (i) une meilleure gestion de la TVA, y compris la rationalisation des exonérations fiscales, et la mise en place d'un mécanisme approprié de remboursement de la TVA ; (ii) la modernisation et une collaboration renforcée, notamment un recours accru aux technologies de l'information pour parvenir à la numérisation de la déclaration fiscale et la collecte des recettes par le biais du système bancaire et de l'argent mobile et (iii) de meilleurs contrôles fiscaux par une collaboration renforcée entre l'administration fiscale et l'administration des douanes.

**27. L'amélioration de la gestion de la TVA sera le principal contributeur à l'augmentation des recettes fiscales non pétrolières.** Des progrès ont été réalisés dans le contrôle des assujettis et la gestion de la TVA. Cependant, il existe encore d'importantes lacunes dans le suivi des obligations en matière de TVA. À la fin 2020, le taux de déclaration à temps était de 73% alors que le taux de paiement à temps n'était que de 42%. Dans ce contexte, les recettes de TVA (à moins de 2 % du PIB) demeurent très inférieures à leur potentiel (4,3 % du PIB). De 2022 à 2024, les réformes se concentreront sur les facteurs à l'origine de ces faibles recettes :

- Avec la création de la direction des grandes entreprises et de la direction des moyennes entreprises, le gouvernement a fait des progrès dans le renforcement de la gestion de la TVA. Nous avons nettoyé et stabilisé les fichiers des contribuables et enregistré 297 grandes entreprises actives et 260 moyennes entreprises. Nous avons également publié la liste des assujettis actifs. La prochaine étape consiste à continuer d'augmenter le nombre de contribuables actifs et leur conformité, en renforçant le contrôle des obligations en matière de

TVA afin d'améliorer le taux de déclaration et le taux de paiement dans les délais. Nous mettrons également en place dans le cadre de la loi de finances pour 2023 un cadre approprié de sanctions juridiques pour les contribuables non conformes. Avec l'aide du FMI, nous avons établi un ensemble d'indicateurs afin d'augmenter le nombre de contribuables et d'améliorer la conformité et le paiement effectif des impôts.

- Des mesures ont été prises pour instaurer un mécanisme efficace de remboursement de la TVA qui préserve le bon fonctionnement de la taxe, facilite l'observance fiscale et évite la multiplication des demandes d'exonération. Depuis juin 2022, le compte séquestre dédié aux remboursements de TVA auprès de la BEAC a reçu un financement adéquat et est désormais opérationnel, puisque 15 % des recettes des TVA sont automatiquement transférés sur ce compte. En application de l'article 891 du code général des impôts, ce compte est géré par le directeur général des services des impôts. L'instauration d'un mécanisme de remboursement des crédits de TVA devrait accroître la confiance dans le système de TVA et améliorer la collecte des recettes. Des mesures seront également prises pour apurer les crédits de TVA. Nous évaluerons l'évolution des recettes de TVA sur les trois dernières années et auditerons les déclarations de TVA des sociétés cotées en 2022 en charge de la retenue à la source (nouveau repère structurel).
- Nous poursuivrons la rationalisation de l'octroi d'exonérations fiscales et améliorerons leur transparence. Nous sommes conscients qu'un système d'exonération inefficace entraîne des moins-values de recettes, des distorsions dans la collecte des impôts et l'accumulation de crédits d'impôt. Pour résoudre ce problème, nous progressons vers la publication d'une liste d'exonérations fiscales découlant des régimes spéciaux (y compris le code d'investissement, le code minier et les accords particuliers), avec le nom des entreprises ainsi que le type et la durée de chaque exonération (repère structurel à la fin décembre 2022). D'autre part, depuis 2020, plusieurs biens produits localement, tels que le ciment, le sucre, l'huile, le savon et les produits textiles, sont soumis à un taux de TVA réduit de 9 %. Le gouvernement étudiera la possibilité de supprimer progressivement le taux de TVA réduit à partir de 2023. En outre, nous nous efforcerons d'augmenter de 20 % en 2022 le nombre de contribuables assujettis à la TVA.

**28. La modernisation de l'administration fiscale passe en grande partie par l'amélioration de ses conditions de travail.** La mise en œuvre du plan d'action 2018-2021 a été largement retardée, en partie à cause de la pandémie de COVID-19. Nous renouvelerons, en toute priorité, nos efforts pour octroyer des ressources supplémentaires à l'administration fiscale afin d'accélérer ses procédures et de renforcer sa capacité à améliorer la collecte des recettes fiscales. La Direction des

Impôts déménagera dans les locaux laissés vacants par le Trésor, qui seront équipés d'ici décembre 2022 pour gérer l'informatisation prévue dans le cadre du projet de la Banque mondiale pour la mobilisation et la gestion des ressources intérieures (PROMOGRI) et bénéficieront de l'installation du système intégré de gestion des finances conformément aux réformes de modernisation conduites avec l'assistance du FMI. L'informatisation de l'administration fiscale sera organisée en 12 modules, les quatre premiers (enregistrement, suivi de l'obligation fiscale, procédures de déclaration en ligne au sein de la direction des grandes entreprises, et suivi électronique de la TVA pour les activités commerciales) devant être en place d'ici la fin 2022. Le premier module, d'enregistrement électronique, a été mis en place en juillet 2022 et un circulaire a été émis le 11 novembre 2022 pour rendre obligatoire pour les gros contribuables la déclaration électronique de TVA (action préalable). Nous mettrons en place les solutions informatiques pour permettre aux grandes entreprises d'effectuer leurs déclarations en ligne (repère structurel à fin janvier 2023). En complément du paiement par téléphone mobile lancé en 2021, l'administration fiscale lancera et déploiera d'ici fin décembre 2022 une application pour téléphone mobile permettant aux petits contribuables de déclarer et payer des impôts forfaitaires. Nous continuerons à développer des ressources humaines de qualité pour accroître durablement la performance de la direction des impôts.

**29. Nous continuerons à renforcer l'administration des douanes.** Des progrès significatifs ont été réalisés en 2021. Sur 64 bureaux de douane, 44 ont été informatisés, les autres devant l'être d'ici 2023. La migration vers SYDONIA World est en cours, puisque trois bureaux l'ont installé en novembre 2022, les documents juridiques seront incorporés dans le système en Décembre 2022, et le nouveau système sera déployé dans les autres principaux bureaux principaux d'ici [fin mars 2023]. En 2022, nous viserons à réaliser le paiement intégral des recettes douanières par le biais du système bancaire. En outre, nous publierons un code de déontologie pour les agents des douanes afin de suivre les meilleures pratiques et d'améliorer l'efficacité. Nous avons signé un accord avec les autorités douanières camerounaises en juin 2021 pour renforcer l'échange d'informations et améliorer la collecte des recettes douanières, 80 % des importations tchadiennes transitant par le Cameroun. Nous discutons également avec des partenaires au Soudan et au Niger des moyens de renforcer la coopération et la collaboration. Avec l'aide de l'assistance technique du FMI, les travaux se poursuivront sur le contrôle de l'évaluation en douane et sur le renforcement du suivi des exonérations douanières.

**30. Nous renforcerons davantage la collaboration entre les administrations fiscale et douanière.** Des progrès dans ce sens ont déjà été accomplis au cours des derniers mois. La loi de finances 2022 impose à toutes les entreprises de fournir leur numéro d'identification fiscale (NIF) sur

leurs documents commerciaux (factures, contrats, courriers, documents douaniers, déclarations diverses). Si une entreprise ne fournit pas son NIF, elle sera assujettie à une retenue à la source correspondant à 15 % de la valeur des importations (au lieu de 4 %) et elle n'obtiendra pas de déduction de ses paiements de TVA du Trésor. En outre, l'administration fiscale a maintenu des communications fréquentes avec les douanes au sujet de la liste des contribuables actifs et a recoupé les dossiers des contribuables. Un tel exercice a aidé le Département de l'administration fiscale à identifier de nouveaux contribuables en 2021. Une fois la modernisation du Département de l'administration fiscale terminée, le gouvernement s'efforcera d'intégrer le système informatique entre les Douanes et les Impôts afin d'accélérer l'échange d'informations.

### **Réformes de la gestion des finances publiques**

**31. Le gouvernement est conscient de l'importance d'une gestion saine et transparente des finances publiques pour l'atteinte des objectifs de son programme.** Tout en reconnaissant les progrès qui ont été accomplis concernant l'intégration de toutes les directives de la CEMAC dans la législation tchadienne, le gouvernement a décidé de dynamiser les réformes dans le contexte de la Stratégie de réforme des finances publiques (SRFP) pour 2022–27, qui est axée sur la modernisation, la digitalisation et la territorialisation, après de longs retards dus à la pandémie de COVID-19 et à d'autres interruptions. La stratégie, qui met à jour la Stratégie pour le développement et la modernisation de la gestion des finances publiques (SDMFP) d'avril 2013, a été élaborée à la mi-2019 avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale et ajustée en décembre 2021 : il s'agit d'une réponse forte et urgente aux lacunes de notre système de gestion des finances publiques. La SRFP reflète le caractère hautement prioritaire donné par le gouvernement à l'informatisation et à la décentralisation des opérations de l'État. Elle a été adoptée par le gouvernement comme prévu fin juin 2022. Sur la base de la SDMFP et de la loi organique de 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF), les principales réformes à court et à moyen termes portent sur les points suivants : i) mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) ; ii) mise en œuvre progressive de la décentralisation territoriale à moyen terme ; iii) renforcement de la gestion de la masse salariale par SIGFiP ; iv) amélioration de la préparation du budget, y compris par l'introduction de la budgétisation programme à moyen terme avec une phase d'essai à partir de 2023, et son exécution du budget, notamment par des améliorations de la gouvernance et de la passation des marchés publics ; vi) rationalisation des dépenses, y compris des transferts et des subventions ; vii) la mise en œuvre intégrale et la rationalisation du cadre institutionnel et technique de gestion de la trésorerie d'ici 2023 et viii) renforcement de la gestion de la dette. En 2023, nous nous concentrerons sur l'amélioration de la gestion de la masse salariale (voir section sur le renforcement de cette gestion

et sur : (i) le renforcement des liens de coopération entre les différentes administrations fiscales en vue de faciliter l'identification des contrevenants; et (ii) élaboration d'un plan d'action visant à moderniser le système de passation des marchés publics, basé sur un diagnostic approfondi, et mise en place d'un système informatique permettant le suivi systémique des marchés publics afin de renforcer la responsabilité des agents de l'unité en charge de la passation des marchés d'ici 2023. Suite à l'adoption du règlement sur la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs (action préalable), nous publierons le texte intégral des marchés publics de l'administration centrale ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires sur un site Internet facilement accessible du gouvernement (repère structurel pour la fin juillet 2023). La mise en œuvre du SRFP sera soutenue par un conseiller résident du FAD qui travaillera à temps partiel pour aider à atteindre les résultats escomptés.

**32. Le Ministère des Finances et du Budget a procédé à la refonte du système d'information en acquérant et en mettant en œuvre le SIGFiP avec l'assistance de l'Initiative de Coopération Rwandaise (RCI).** Il reste une grande priorité pour le gouvernement en termes de modernisation de ses opérations et de renforcement de la gestion des finances publiques. La mise en œuvre du SIGFiP a débuté en 2019 et comporte deux phases. Le gouvernement a achevé la phase 1, qui a harmonisé la préparation et l'exécution du budget. Depuis 2021, le budget est exécuté sur la base du SIGFiP, avec l'aide de l'AFD. En particulier, la masse salariale des fonctionnaires est entièrement gérée par le SIGFiP. Le gouvernement met actuellement en œuvre la phase 2, en se concentrant sur la modernisation de la gestion des recettes intérieures et l'installation des modules comptables. Le SIGFiP a également pour objectif une gestion efficace, responsable et transparente des finances publiques grâce à une informatisation intégrée des transactions financières de l'ensemble des entités des administrations publiques. En particulier, le SIGFiP devrait contribuer à identifier les contrevenants grâce au renforcement des liens de coopération entre les administrations fiscales et autres agences financières. Le SIGFiP sera adapté au profit de toutes les réformes de la gestion des finances publiques (cohérence et transparence de la chaîne de la dépense, gains d'efficacité dans la gestion de la masse salariale, intégration de la gestion de la dette, modernisation du système de passation des marchés publics et amélioration de l'affectation et de l'absorption des ressources publiques, en particulier pour les secteurs sociaux).

**33. Le Ministère des Finances et du Budget renforcera davantage le cadre juridique et les efforts de suivi pour faire appliquer la réglementation en vigueur limitant le recours aux procédures de dépenses d'urgence (Dépenses avant ordonnancement, DAO) et accélérant leur régularisation.** Malgré la mise en place en novembre 2021 d'un Guichet Unique pour accélérer la

régularisation des DAO et la diffusion en juin 2022 d'une circulaire aux administrateurs de crédits leur rappelant que les DAO ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence (pour des dépenses relatives à la sécurité, à la santé, aux catastrophes naturelles et aux missions) et régularisées dans un délai maximum de 60 jours après paiement, l'utilisation des DAO est restée élevée tandis que la régularisation a pris du retard au cours des derniers mois. Pour réduire cette utilisation, et conformément à l'article 49 du décret n° 817 portant règlement général de la comptabilité publique, le Ministère des Finances et du Budget publiera et adoptera en janvier 2023 un décret pour établir clairement le principe d'utilisation de la DAO (y compris la limitation de cette utilisation à certaines catégories de dépenses et le délai maximum de régularisation) et les exigences de suivi et de rapport. Il publiera également chaque mois de janvier un décret établissant un plafond sur le montant des dépenses par DAO l'année budgétaire, qui sera équivalent à 18 % des dépenses primaires totales en 2023. En plus, et afin d'améliorer le cadre juridique sur la DAO, le ministère des finances améliorera également l'efficacité des dépenses normales à travers : (i) le renforcement de la formation des fonctionnaires des ministères de tutelle et du ministère des Finances sur l'utilisation des outils d'exécution budgétaire (tels que le plan de trésorerie, le plan de passation des marchés et le plan d'engagement) à travers le SIGFIP avec l'assistance du conseiller résident en GFP ; (ii) l'adoption et l'exécution des plans d'engagement trimestriels en cohérence avec les plans de passation des marchés publics ; (iii) le renforcement du rôle du contrôleur financier tout au long de la chaîne de la dépense et dans l'analyse de la soutenabilité de la dépense. Enfin, nous préparerons un programme triennal d'investissements publics (nouveau repère structurel à fin juin 2023), qui sera lié à l'introduction de la budgétisation des dépenses d'investissement en crédits d'autorisation d'engagement et de paiement pluriannuels.

**34. Nous prendrons également rapidement des mesures rapides pour remédier aux faiblesses de la GFP mises en évidence par les récents remboursements de passifs intérieurs non engagés.** Ces remboursements, d'un montant de 14 milliards de francs CFA au premier semestre 2022, ont été effectués dans le cadre des procédures de dépenses d'urgence (DAO) et concernaient des passifs majoritairement accumulés avant 2015 mais non déclarés par les ministères de tutelle lors d'un audit en 2019. Pour limiter l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et leur apurement par DAO, le ministère des Finances demandera à la Cour des comptes de procéder à un audit externe sur les arriérés de paiement intérieurs, y compris des 14 milliards de francs CFA remboursés au premier semestre, et d'établir un plan de règlement mensuel en ligne avec la trésorerie disponible. Sur la base du résultat de l'audit, nous sanctionnerons également les ministères/ordonnateurs qui initient des dépenses irrégulières pour éviter l'accumulation d'arriérés non déclarés.

## Renforcement de la gestion de la masse salariale

**35. La maîtrise de la masse salariale reste un élément clé de notre ajustement budgétaire à moyen terme.** Le gouvernement s'engage à ramener la masse salariale à 7.8 % du PIB hors pétrole d'ici fin 2024 et à contenir la masse salariale à 491 milliards de francs CFA en 2022. Cet objectif sera atteint grâce aux réformes mises en œuvre depuis 2021 :

- La gestion de la masse salariale des fonctionnaires a été intégrée au SIGFiP en 2021. Sa mise en œuvre devrait générer d'importantes économies, en évitant les paiements injustifiés grâce à une meilleure identification des agents et une sécurité renforcée reposant sur une procédure plus stricte d'attribution et de contrôle des droits d'accès.
- Environ 95 % de l'opération de recensement biométrique des fonctionnaires engagée en 2021 a été achevée, approximativement 2 000 agents restant à vérifier. Le recensement contribuera à constituer une base de données fiable sur la masse salariale. Le Gouvernement procédera également à un audit du recensement par l'Inspection Générale des Finances afin de renforcer davantage son exactitude et d'éliminer les redondances potentielles.
- Un accord a été signé avec une compagnie locale de télécommunications pour le paiement des salaires par téléphone mobile dans les zones qui ne sont pas desservies par des banques. Quelque 10 000 kiosques ont été ouverts dans les zones rurales à cet effet.
- Le gouvernement s'est engagé à rationaliser la masse salariale et à maîtriser les recrutements à la fonction publique dans la limite des engagements pris dans le budget au titre des remplacements numériques.

**36. Des mesures seront prises pour harmoniser la solde avec la gestion de la Fonction Publique.** L'établissement d'un comité chargé du suivi de la paie a accusé des retards en 2021. Le gouvernement maintenant l'intention de le mettre en place d'ici décembre 2022. Il sera présidé par l'Inspecteur Général des Finances (IGF) et comprendra des représentants de l'unité en charge de la solde (ministère des Finances et du Budget), de l'unité de gestion de la fonction publique (ministère de la Fonction Publique) et des Directions des Ressources Humaines des autres ministères. Ce comité se réunira au moins une fois chaque trimestre pour surveiller l'évolution de la masse salariale et des réformes de la fonction publique, notamment le nettoyage et la mise à jour du fichier de la solde, en vue d'assurer la cohérence et réalisation des objectifs fixés pour la masse salariale. Il rendra compte

des développements relatifs à la masse salariale de façon trimestrielle au ministre des finances et du budget. Le Gouvernement formalisera le cadre juridique des relations entre les Directions des Ressources Humaines et la Direction de la Solde concernant la tenue du fichier de la paie conformément au recensement biométrique (nouveau repère structurel pour fin janvier 2023). En avril 2022, nous avons bénéficié d'une mission d'assistance technique du FMI sur la masse salariale, qui a fourni des recommandations sur les prochaines mesures à prendre en vue de renforcer la gestion de la masse salariale, notamment: (i) limiter la croissance de la masse salariale en maintenant la valeur du point d'indice qui entre dans le calcul des salaires de base à son niveau actuel, et s'abstenir de toute augmentation discrétionnaire des barèmes, des indemnités, de l'augmentation de salaire AGS (Augmentation Générale Spécifique) et de toute autres éléments de la rémunération globale ou en réduisant le remplacement des fonctionnaires quittant des postes non essentiels sans nuire aux services publics ; (ii) et l'amélioration de la gestion prévisionnelle de la masse salariale et de la coordination entre le ministère des Finances et le ministère de la Fonction publique. Nous adopterons un règlement portant création d'un cadre de concertation co-présidé par les ministres chargés de la Fonction publique et des Finances, chargé d'établir les plans d'effectifs à moyen terme de chaque département ministériel et de calibrer le nombre de nouveaux étudiants entrant dans les écoles de formation concernées et les recrutements anticipés de fonctionnaires (nouveau repère structurel pour fin août 2023).

**37. À moyen terme, et avec l'assistance du département des finances publiques du FMI, le Gouvernement opérera des réformes structurelles visant à :**

**Améliorer la budgétisation de la masse salariale :**

- Aligner les procédures budgétaires afférentes à la masse salariale sur les recommandations du manuel du département des finances publiques du FMI.
- Sur la base des plafonds d'emplois par ministère et institution, conformément aux dispositions de la loi LOLF (repère structurel à fin décembre 2022), nous préparerons une annexe budgétaire spécifique pour la masse salariale présentant une vision consolidée de l'ensemble de la fonction publique ainsi que l'évolution des effectifs par ministère ou institution.
- Améliorer la fiabilité des informations concernant les déterminants de l'évolution de la masse salariale et des effectifs, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.

**Actualiser et contrôler périodiquement le fichier de la solde :**



- Générer un relevé mensuel des employés et de la répartition de la paie par direction;
- Procéder à des vérifications sur place/sur pièces de toute irrégularité ;
- Utiliser SiGFIP pour partager automatiquement les informations sur les nouveaux retraités avec le CNRT afin de mettre fin en temps opportun au paiement de leurs salaires.
- Accroître la sécurité et la fiabilité de tous les documents et actes administratifs (diplômes, promotions, etc.) ; Conduire des vérifications périodiques du fichier de la paie.

### **Décentralisation territoriale**

**38. Le Gouvernement a engagé un programme de décentralisation territoriale.** Ce programme contribuera à garantir que les bénéficiaires des réformes de la gestion des finances publiques et des mesures associées profiteront à toutes les provinces. Les efforts de modernisation et de numérisation en cours devraient faciliter la fourniture de biens et de services aux citoyens de toutes les provinces malgré les longues distances. La décentralisation permettra non seulement d'améliorer la représentativité et l'autorité de l'État dans les territoires, mais également de réduire les disparités régionales. En janvier 2022, la gestion des salaires basée sur le SIGFiP a été introduite à Moundou dans le cadre d'un projet pilote.

### **Préparation et exécution du budget**

**39. Le Gouvernement poursuivra les réformes visant à renforcer la préparation et l'exécution du budget d'ici 2023.** Ces réformes porteront principalement sur les points suivants : i) améliorer la chaîne de la dépense et réduire l'utilisation des dépenses avant ordonnancement ; ii) mettre en œuvre la nouvelle classification budgétaire recommandée par AFRITAC et améliorer la comptabilité et l'information budgétaire ; iii) élaborer des plans annuels d'engagements et de passation des marchés publics ; et iv) améliorer la gestion de trésorerie.

**40. Le Gouvernement renforcera la comptabilité et l'information budgétaire d'ici 2023.** Le Gouvernement utilisera une nouvelle classification économique des dépenses qui a été recommandée par la mission d'assistance technique d'AFRITAC de septembre 2020. Cette nouvelle classification devrait améliorer l'efficacité et la transparence de l'exécution du budget conformément à la loi LOLF de 2014. Avant de l'appliquer, nous veillerons tout d'abord à ce qu'elle soit conforme au plan de comptes de l'État. Nous nous assurerons également que le SIGFiP est aligné sur la classification budgétaire. À moyen terme, nous prévoyons la mise à niveau de l'organigramme de la

Direction Générale du Trésor et du réseau des comptables publics afin de mettre en œuvre la transition vers la comptabilité sur la base des droits et obligations.

**41. Nous renforcerons le dispositif de prévision pour l'exécution du budget.** De bonnes prévisions permettent d'exécuter le budget sans difficulté, en veillant à ce que les ressources soient affectées comme prévu au budget et en évitant l'accumulation d'arriérés. Nous renforcerons l'articulation des objectifs prioritaires des politiques nationales et sectorielles avec les contraintes macroéconomiques et budgétaires ainsi que les programmes budgétaires à l'horizon 2022, et continuerons à renforcer le cadrage macroéconomique et la fonction macro-fiscale, à consolider les capacités de prévision et de simulation pluriannuelles, annuelles et infra-annuelles des ressources et des charges budgétaires et de renforcer l'identification, le suivi et la gestion des risques budgétaires d'ici 2023. Nous renforcerons également nos outils de prévision des recettes pétrolières, nos cadres de prévision de la dynamique de la dette et la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (MTDS) d'ici fin 2022. Nous ancrerons également nos cadres macro-budgétaires et programmatiques sur le Plan national de développement (2022-2026). Pour améliorer l'exécution du budget et mieux contrôler les dépenses, nous adopterons une stratégie et un calendrier de consolidation progressive du compte unique du Trésor assisté du conseiller résident (nouveau repère structurel à fin septembre 2023).

**42. Le Gouvernement est déterminé à améliorer l'investissement public.** Nous continuerons d'améliorer la conception et le développement du Programme d'Investissement Public (PIP), ainsi que l'élaboration d'un plan d'investissement public triennal (nouveau repère structurel à fin juin 2023) comme recommandé par la mission d'assistance technique du FMI de juillet 2018 et la mission d'assistance technique de mai 2022 sur l'Évaluation de la Gestion des Investissements Publics (EGIP), respectivement. En particulier, le PIP ne devrait inclure que des projets arrivés à maturité et financés, afin qu'ils puissent être exécutés en temps voulu. Cette approche correspond au nouveau décret-cadre 2020/PR/2020 du 8 octobre 2020 portant sur la hiérarchisation et la sélection des projets, notamment les critères relatifs à l'efficacité économique, ainsi que les répercussions sur la situation sociale, la parité femmes-hommes, l'équité régionale et l'environnement. Le PIP devrait aussi être aligné sur la stratégie de la dette à moyen terme, afin de garantir qu'il maintient la viabilité de la dette. Afin de renforcer l'efficacité des dépenses publiques, notamment dans les secteurs sociaux, nous poursuivrons les réformes dans la planification, la budgétisation, l'exécution et la transparence des investissements publics, en nous appuyant sur la Commission Nationale de Gestion des Investissements Publics (CoNaGIP).

**43. Le système de gestion de la trésorerie sera amélioré afin de minimiser les coûts d'emprunt et d'éviter la réapparition d'arriérés.** Le comité du Plan de Trésorerie, qui est responsable des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, améliorera le plan mensuel des flux de trésorerie — les plans annuels de trésorerie continueront à être inclus dans le budget (conformément à la directive de la CEMAC) et mis à jour tous les six mois — et des efforts seront fournis en vue de renforcer la capacité du comité à mettre à jour les prévisions de recettes et de dépenses. Avec la mise en place du SIGFiP, le gouvernement utilisera une plateforme de gestion électronique afin de faciliter le paiement des dépenses. À moyen terme, nous finaliserons le CUT et le rendrons opérationnel, notamment en créant des sous-comptes pour les comptables autorisés et en rapatriant les ressources publiques des banques commerciales sur le CUT. Ce rapatriement sera effectué de manière à ne pas perturber le secteur bancaire local.

#### **Établissement d'un budget-programme à moyen terme**

**44. Le Gouvernement continuera d'avancer dans l'établissement d'un budget-programme.** Des progrès ont été accomplis dans la maîtrise des outils, ainsi que dans l'établissement et l'expansion du cadre de dépenses à moyen terme et du cadre budgétaire à moyen terme. Début octobre 2020, un atelier a été organisé avec pour objectif de mettre à jour les projets annuels de performance (PAP) de 28 ministères sectoriels dans le contexte de la préparation de la Loi de Finances 2021. Il s'agit d'une étape importante vers l'établissement d'un budget-programme : des PAP ont été établis dans cinq ministères pilotes (Santé, Éducation, Infrastructures, Agriculture, Finance et Budget) avec l'assistance de la Banque mondiale, de l'Unicef et du PNUD. Après la phase de préparation menée avec l'aide de l'UE, l'établissement d'un budget-programme sera introduit dans la Loi de Finances 2023.

**45. Le Gouvernement œuvre actuellement à améliorer l'efficacité et la transparence du système de passation des marchés publics.** Nous renforcerons les capacités de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics afin que cette dernière puisse assurer le respect du code et de la réglementation en la matière. Le gouvernement élaborera un plan d'action visant à moderniser le système de passation des marchés publics, basé sur un diagnostic approfondi, et mettra en place un système informatique permettant le suivi systémique des marchés publics afin de renforcer la responsabilité des agents impliqués dans le processus de passation des marchés. Le Code des Marchés Publics a été révisé en 2020 dans le but de supprimer les contraintes qui ont limité l'absorption, notamment en relevant le seuil et en simplifiant le processus d'approbation, et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Le cadre juridique des sanctions sera également renforcé. Tout

écart par rapport au Code des Marchés Publics, y compris la segmentation des marchés, sera sévèrement puni. La Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) continuera de publier un bulletin trimestriel. Avec l'aide du Département juridique du FMI en mars 2022, nous adopterons un règlement permettant au gouvernement de (i) collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales soumissionnant pour les marchés publics centraux ; et (ii) publier le texte intégral des contrats de passation des marchés du gouvernement central ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires sur un site Web gouvernemental facilement accessible (action préalable). Après l'adoption du règlement, nous publierons le texte intégral des marchés publics de l'administration centrale (y compris les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires (RS à fin juillet 2023).

### **Rationalisation des transferts et des subventions**

**46. Le Gouvernement prendra des mesures visant à rationaliser les transferts et les subventions.** Les collectivités autonomes, les autorités de régulation, les agences, les offices, les établissements publics bénéficiant des transferts, les comités de gestion ainsi que les projets de financement extérieur éligibles aux procédures nationales, doivent se conformer strictement aux dispositions du Code des Marchés Publics. Conformément à l'assistance technique fournie par AFRITAC au cours de la période 2020-22, le gouvernement soumettra d'ici fin 2022 au Conseil National de Transition des projets de lois sur les établissements et les entreprises publiques, et adoptera d'ici juin 2023 leurs textes d'application. La réforme a pour objectif d'améliorer leur gestion financière, de renforcer leur responsabilité et de réduire les transferts et les subventions. À moyen terme, une évaluation de la gestion des risques budgétaires sera effectuée et publiée dans un appendice à la Loi de Finances annuelle relatif aux entités publiques (agences publiques, entreprises publiques). L'appendice fournira également des détails sur les transferts et les subventions, ainsi que sur les ressources propres.

**47. L'amélioration de la viabilité financière de la Société Nationale d'Électricité (SNE), et donc la réduction du besoin de transferts budgétaires à la SNE, continueront d'être une priorité essentielle.** Depuis 2020, les transferts de l'État à la SNE sont reflétés dans le budget. A moyen terme, le système actuel de transferts à la SNE sous forme de diesel et de HFO pour la production d'électricité sera progressivement remplacé par des transferts monétaires qui seront effectués dans le cadre du contrat de performance. Il faudra également faire une distinction claire entre les transferts qui sont des subventions au secteur et les paiements effectifs pour la consommation d'électricité du secteur public et des entités liées, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Pour nous aider à faire cette évaluation et mieux comprendre l'ampleur des subventions à l'électricité et aux produits pétroliers, et à les supprimer progressivement tout en renforçant les transferts sociaux pour atténuer son impact sur les groupes vulnérables, nous avons obtenu l'assistance technique du FMI pour début 2023. Un contrat de performance sera adopté d'ici la fin décembre 2022 et fixera plusieurs indicateurs de performance visant à améliorer les performances commerciales et opérationnelles de la SNE, et donc à améliorer la capacité de la SNE à recouvrer ses coûts et à améliorer sa viabilité financière. Cela comprendra un plan de protection des recettes, améliorant le taux de facturation et de recouvrement auprès des entités privées et publiques, compte tenu du faible niveau de collecte des recettes constaté aujourd'hui. Afin de rendre le secteur financièrement viable, un approvisionnement concurrentiel des projets de nouvelle génération et la fin de toute offre non sollicitée sont essentiels. Les réformes sectorielles seront également soutenues par des ajustements tarifaires progressifs pour s'assurer que les tarifs réels ne diminuent pas au fil du temps, compte tenu également de l'inflation relativement plus élevée. L'amélioration des processus de gestion financière de la SNE sera essentielle pour attirer les investissements privés, en particulier dans les énergies renouvelables, nécessaires pour étendre la capacité de production et augmenter considérablement l'accès à l'électricité dans le pays, avec recours aux garanties souveraines uniquement lorsque cela est essentiel. Pour aider à créer les conditions d'une extension rentable de l'accès à l'électricité d'une manière financièrement durable, la Banque mondiale soutient ces réformes sectorielles dans le cadre d'un projet d'assistance technique en cours au Tchad. Pour accroître l'accès à l'électricité, qui est actuellement faible et peu fiable, le gouvernement a modifié le cadre juridique pour libéraliser la production et la distribution d'électricité et la loi de finances 2020 a prévu des incitations fiscales à l'investissement dans les énergies vertes.

## D. Gestion de la dette

**48. Le Gouvernement est déterminé à s'abstenir de contracter des emprunts non concessionnels et à maintenir la transparence de la dette.** Étant donné la charge déjà lourde de la dette, le gouvernement continuera de veiller à ce que tous les accords de financement extérieur, tant pour l'aide budgétaire que pour les projets d'investissement, soient conclus à des conditions avantageuses (avec un élément don de 35 % au moins, voir le protocole d'accord technique), en phase avec la réduction envisagée du risque de surendettement. Tous les projets d'accords de prêt continueront d'être soumis, pour approbation préalable, à la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD), dont le travail est appuyé par l'analyse technique et financière de l'Équipe Technique d'Analyse de la Viabilité de la Dette (ETAVID). Nous continuerons de publier le bulletin de statistiques trimestrielles de la dette publique sur le site Web du ministère des Finances et du Budget. La tenue

d'une base de données exhaustive et transparente des contrats de dette facilitera le service de la dette. Les détails de tous les nouveaux emprunts contractés seront communiqués au département responsable de la gestion de la dette ainsi qu'au FMI dès qu'ils sont considérés, et avant qu'ils soient contractés.

**49. Le Gouvernement prendra plusieurs mesures visant à renforcer la capacité de gestion de la dette.** La gestion de la dette reste insuffisante, en raison du faible niveau des capacités et des ressources, ainsi que de la mauvaise coordination entre les entités qui participent à l'émission et à la gestion de la dette. D'ici la fin juin 2022, le Gouvernement mettra également en œuvre les recommandations formulées par la mission d'assistance technique du FMI qui visent à : i) réformer les rôles et les structures de la gestion de la dette en créant une direction en charge des titres publics des emprunts obligataires et de la notation ; ii) améliorer la communication entre les entités responsables (contrat, décaissement, émission de titres, paiement du service de la dette) ; et iii) augmenter les ressources consacrées à la gestion de la dette. La Banque mondiale et le FMI devraient également fournir une aide qui renforcerait les capacités de la Direction de la Dette, notamment au travers de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) et de la publication trimestrielle d'un bulletin sur la dette publique. La Banque mondiale a également contribué à enregistrer la dette contractée par les entreprises publiques, ce qui améliorera la couverture de la dette dans l'AVD. L'Union européenne contribuera à mettre à niveau le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et la CNUCED fournira la formation nécessaire. Un accord a été conclu entre le Trésor et la BEAC sur les changements de procédure qui permettront de procéder au service de la dette avec une certaine flexibilité dans l'application des règles de changes, afin de garantir que les paiements soient effectués en temps opportun. Des échanges d'informations renforcés entre les institutions impliquées dans la gestion de la dette ainsi que la tenue de réunions mensuelles sur la dette permettront d'assurer la bonne mise en œuvre de l'accord.

## E. Améliorer le climat des affaires

**50. Le Gouvernement est déterminé à réformer l'environnement des affaires afin de le rendre attractif pour le secteur privé dans un effort de promotion de la croissance inclusive et de la diversification économique.** Début 2020, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) a achevé un travail de diagnostic important (Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique, PDIDE) qui fait état d'un potentiel élevé de diversification pour l'économie tchadienne. Le gouvernement prendra une série de mesures visant à assurer la stabilité de la réglementation régissant les PME, à mettre en place un état de droit équitable et cohérent,

ainsi qu'à fournir des services publics efficaces. Plusieurs réformes structurelles sont envisagées, notamment : la réforme de la SNE; la modernisation des administrations fiscales et douanières; l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de réforme des entreprises publiques, y compris un cadre de réduction des transferts; la rationalisation des procédures de création des PME; l'amélioration de l'accès au financement; la poursuite de la transparence du secteur pétrolier; et la prise de mesures visant à réduire la corruption et renforcer l'état de droit.

**51. Dans ce contexte, l'Observatoire du Climat des Affaires et le Conseil National de la Concurrence (CNC) seront opérationnalisés d'ici juin 2023.** Le Gouvernement est déterminé à promouvoir l'esprit d'entreprise et l'engagement économique chez les femmes et les jeunes ainsi qu'à améliorer l'accès au financement. C'est ainsi qu'il a créé un Fonds national pour l'Entrepreneuriat des Jeunes qui est maintenant pleinement opérationnel. À cet effet, nous solliciterons l'assistance technique et financière de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Le Gouvernement a également créé un Observatoire de la promotion de l'égalité et l'équité des genres.

## F. Transparence et bonne gouvernance

**52. La bonne gouvernance, un état de droit fort et un cadre efficace de lutte contre la corruption, seront clé afin de redynamiser l'activité du secteur privé.** Afin de mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), qui est entrée en vigueur pour le Tchad, par adhésion, le 26 juin 2018, le Gouvernement sollicitera dès la promulgation de la nouvelle constitution le soutien des Nations Unies afin d'aligner le Code Pénal en vigueur sur la Convention et de renforcer la lutte contre la corruption. Une fois la nouvelle constitution adoptée, le gouvernement collaborera avec les services du FMI en vue de concevoir un régime de déclaration du patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales applicables (en particulier les Principes de haut niveau du G20 sur la divulgation des actifs par les agents publics), y compris dans le contexte des prochaines réformes constitutionnelles. Selon la Constitution, plusieurs catégories de personnalités publiques et d'agents de l'État doivent déclarer leur patrimoine lorsqu'ils entrent en fonction et quittent leur poste. Cependant, le taux de conformité est très faible, en partie en raison de l'absence d'une loi d'application. Les responsabilités des organes de lutte contre la corruption (IGF, IGE et Chambre/Cour des Comptes) seront clairement définies, des ressources adéquates seront consacrées à la lutte contre la corruption; le personnel sera sélectionné selon un système fondé sur le mérite et devra respecter une déontologie rigoureuse, faute de quoi il s'exposera à des sanctions sévères. Le gouvernement est déterminé à soutenir les activités de l'Agence Nationale de l'Investigation Financière (ANIF), la cellule de renseignement financier du Tchad, notamment en

augmentant les ressources humaines. Le gouvernement évaluera les risques de corruption pendant la période de transition et élaborera un plan d'action visant à atténuer ces risques, qui sera partagé avec le FMI et publié lors de la [troisième revue].

**53. Conformément à son engagement de transparence totale dans l'utilisation des ressources liées à la COVID-19, le gouvernement a publié le 3 juin 2022 l'audit de conformité ex-post des dépenses liées à la COVID-19.** L'auditeur indépendant a notamment vérifié que toutes les ressources liées au COVID avaient été enregistrées de manière exhaustive et précise dans le compte spécial dédié, que les dépenses financées à partir de ce compte avaient été ordonnancées dans les mêmes conditions que les opérations du budget général de l'Etat selon les procédures d'urgence, et que les procédures de passation des marchés publics ont été menées conformément au décret n° 1025/PR/MFB/2020 du 29 mai 2020, portant dérogation aux règles de passation des marchés publics conclus dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Le rapport d'audit a également constaté des faiblesses dans la validation des besoins d'approvisionnement, la préparation d'une base de données pour enregistrer toutes les fournitures achetées et surveiller leur utilisation, ce qui reflétait en partie l'urgence d'acheter des biens pour lutter contre la pandémie ainsi qu'une capacité limitée.

**54. Les Autorités sont engagées à poursuivre leurs efforts visant à améliorer la transparence et la surveillance du secteur pétrolier.** Le Tchad a rejoint l'ITIE en 2010 et est le premier pays à inclure le transport et le raffinage du pétrole dans le périmètre de sa déclaration ITIE. En mai 2019, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Tchad avait réalisé des « progrès significatifs » dans la mise en œuvre des normes de 2016 et évaluera sa mise en œuvre des normes de 2019 en décembre 2022. Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement a réalisé des progrès significatifs dans la publication des contrats et des permis relatifs au secteur pétrolier et a publié, certifié et vérifié des rapports financiers annuels pour 2017-2018 de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) et ses filiales. Le Tchad fait également partie des 14 pays ayant publié son rapport ITIE 2019 dans le cadre de mesures flexibles. Le gouvernement continuera à publier des notes trimestrielles sur le secteur pétrolier (repère structurel continu pour juin 2022) dans le but de promouvoir la transparence dans le secteur (repère structurel continu). Aussi, d'ici fin 2022, nous lancerons un appel d'offres international pour l'audit indépendant de la compagnie pétrolière nationale (SHT) afin d'identifier les problèmes de gouvernance qui ont permis à ses cadres supérieurs de détourner plus de [10] milliards de FCFA. Cet audit, qui sera mené par un cabinet d'audit international en collaboration avec l'inspection générale des finances et la cour des comptes, fera



également des recommandations visant à prévenir de tels détournements à l'avenir. Le rapport d'audit sera également publié (nouveau repère structurel à fin juin 2023).

**55. Le Gouvernement accélérera l'amélioration de la diffusion et de la qualité des données budgétaires.** En raison de la pandémie et des problèmes de sécurité au cours des deux dernières années, le Gouvernement a retardé la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique du FMI pour remédier à la faiblesse des données sources et du cadre institutionnel en ce qui concerne la préparation du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Actuellement, le TOFE n'est pas conforme aux exigences de la CEMAC. Afin d'améliorer la qualité des données, nous adopterons donc un décret portant création d'ici fin décembre 2022 d'un comité TOFE conformément au décret TOFE 2016 pour guider l'élaboration du TOFE et l'amélioration des statistiques financières de l'État en général, soutenu par l'assistance technique du FMI. Nous consacrerons également une équipe pour travailler sur le développement du TOFE, élargir la collecte de données et mettre en œuvre un plan d'action détaillé pour répondre aux exigences de la CEMAC. A moyen terme, la finalisation du SIGFIP, notamment la phase comptable, nous permettra également d'améliorer la qualité des données.

## G. Renforcement du secteur bancaire

**56. Le renforcement du secteur financier contribuera à soutenir la croissance et à faire reculer la pauvreté.** Le gouvernement continue de renforcer le secteur bancaire local, en particulier les banques publiques, pour qu'elles puissent financer l'activité intérieure. Dans ce contexte, le remboursement en temps voulu de la dette bancaire de l'État facilite l'amélioration de la position de liquidité du système bancaire, de même que le remboursement des arriérés domestiques dans le cadre de leur plan d'apurement, qui permettra au secteur privé de s'acquitter de leurs obligations de remboursement de prêt aux banques. Les Autorités restent déterminées à i) faire respecter les contrats de performance pour les deux banques publiques systémiques (CBT et BCC) et faciliter la mise en œuvre de leurs plans de restructuration et de financement (approuvés par la COBAC/BEAC) ; et ii) le Trésor reste déterminé à rembourser chaque mois la dette directe due à la BCC (250 millions de francs CFA) qui doit être complètement remboursée d'ici août 2023. À moyen terme, le gouvernement s'engage à i) réduire ses participations dans les banques ; ii) explorer les possibilités d'accroître la participation du secteur privé dans le capital de la CBT ; et iii) souscrire à la demande par la COBAC de plans progressifs de rétablissement des fonds propres, afin de mettre à disposition des capitaux supplémentaires si une réévaluation de la situation financière de la banque révèle de nouvelles faiblesses, compte tenu de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19. Le ministère des

Finances et du Budget surveillera l'évolution des créances en souffrance et évaluera l'impact sur le secteur bancaire du récent resserrement de la politique de la BEAC ainsi que la levée des mesures réglementaires spéciales de la COBAC liées à la COVID-19.

**57. L'inclusion financière est un facteur important de réduction de la pauvreté.** Le gouvernement améliorera l'accès aux services financiers et renforcera l'inclusion financière en encourageant la création d'établissements de microfinancement solides et sûrs, ainsi qu'en faisant passer les transactions de l'État par les banques (« bancarisation »). La bancarisation permettra à un plus grand nombre d'utilisateurs d'ouvrir un compte, tandis que le paiement des salaires, des impôts et des droits de douane par téléphone mobile encouragera l'utilisation des méthodes modernes de paiement. Avec le soutien de la COBAC, le Gouvernement renforcera les dispositifs de gouvernance, de réglementation et de supervision des établissements de microfinance, ainsi que la sécurité des transactions par téléphone mobile. Afin de préserver l'intégrité financière, un cadre efficace de réglementation et de supervision de la LBC/FT pour les institutions de microfinance et l'argent mobile sera mis en place. Le gouvernement renforcera également le cadre de résolution des prêts afin de réduire les risques de recouvrement, qui font grimper leurs taux.

## H. Suivi du programme

**58. Afin de suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le Gouvernement renforcera le comité des négociations basé au ministère des Finances et du Budget.** Un Secrétariat Permanent a été rattaché au comité, chargé de collecter les données macroéconomiques nécessaires pour l'évaluation du programme et de suivre la mise en œuvre des réformes structurelles. Le comité des négociations continuera d'assurer une communication constante avec le bureau du représentant résident du FMI au Tchad et organisera des réunions conjointes entre les Autorités et le FMI. Nous collaborerons également avec les services du FMI pour veiller à ce qu'un examen des sauvegardes budgétaires soit finalisé d'ici au moment de la troisième revue dans le cadre de l'accord FEC.

**59. Le programme continuera à être suivi à l'aide de revues semestrielles du conseil d'administration du FMI, sur la base de critères de performance quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints).** Les indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. La troisième revue sera basée sur les dates de test à fin décembre 2022 et devrait être achevée le 14 avril 2023 ou après. La quatrième revue sera basée sur les dates de test à fin juin 2023 et devrait être achevée le 15 septembre 2023 ou après. La cinquième

revue sera basée sur les dates de test à fin décembre 2023 et devrait se terminer le 15 avril 2024 ou après. La sixième revue sera basée sur les dates de test à fin juin 2024 et devrait être achevée le 16 septembre 2024 ou après.

**Table 1: Critères de Performance Quantitatifs (CPQ) et Objectifs Indicatifs (IT)\* sous l'arrangement de la FEC**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	cibles Fin- Dec 2021	Cibles ajustées	Estimations des Autorités	Statut	Fin mars 2022 Objectifs indicatifs	Objectifs Indicatifs ajustés	Estimations des Autorités	Cibles fin juin 2022	Cibles ajustées	Estimations des Autorités	Statut
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>											
1. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières	0	-	0	respecté	0	-	0	0	-	0	respecté
2. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières	0	-	0	respecté	0	-	0	0	-	0	respecté
3. Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole	-412	-440	-497	non-respecté	-95	-114	-123	-156	-209	-239	non-respecté
4. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État	-	-	-	-	-	-	-	381	328	335	non-respecté
<b>Objectifs indicatifs</b>											
1. Plafond du financement intérieur net de l'État	43	-14	306	non-respecté	53	11	83	-8	-115	41	non-respecté
2. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État	391	363	391,0	non-respecté	391	372	366	-	-	-	non-respecté
3. Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières	477	-	482	respecté	110	-	129	253	-	290	respecté
4. Plafond des salaires et traitements	425	-	459	non-respecté	129	-	129	219	-	254	non-respecté
5. Plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté	284	-	265	non-respecté	76	-	80	151	-	161	respecté
<b>Pour mémoire :</b>											
1. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) <sup>6</sup>	19	-	21	-	18	-	27	18	-	35	-
2. Plancher de la régularisation des dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage du total des dépenses)	80	-	7	-	50	-	0	70	-	13	-
11. Endettement concessionnel extérieur (US\$ million)	0	-	0	-	0	-	0	0	-	0	-
11. Recettes pétrolières	374	-	487	-	97	-	180	236	-	449	-
12. Dons	23	-	24	-	7	-	0	0	-	0	-

Sources: Autorités tchadienne et services du Fond.

**Table 2: Repères Structurels pour la première et la seconde revues 2022**

<b>Repère Structurel</b>	<b>date</b>	<b>Statut</b>
1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au modèle conçu en consultation avec les services du FMI, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.	Trimestriel, commence fin décembre 2021	Respecté 1/
2. Achèvement et publication d'un audit de conformité ex-post des dépenses COVID par un cabinet d'audit international réputé.	Fin décembre 2021	Non-Respecté 2/
3. Publication d'une note semestrielle répertoriant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris renouvellement et prorogation d'exonérations).	Semestriel, Commence fin janvier 2022	Respecté 3/
4. Allouer les recettes de TVA dans le compte séquestre TVA à la BEAC.	Fin février 2022	Non-Respecté 4/
5. Publier en ligne sur un site Web gouvernemental facilement accessible le texte intégral de tous les marchés publics de l'administration centrale ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des entités juridiques attribuées.	Fin mars 2022	Non-Respecté
6. Le gouvernement doit finaliser et adopter la stratégie de GFP, conformément à l'assistance technique du FMI.	Fin juin 2022	Respecté
7. Mettre en place des plafonds d'emploi, conformément aux dispositions de la loi organique des finances publiques de 2014	Fin Aout 2022	Non-Respecté 5/
8. Mise en place du module d'exemption SYDONIA pour traiter tous demandes d'exonérations douanières et autorisations	Fin Novembre 2022	Non-Respecté 6/
<p>1/ Les autorités ont publié la note trimestrielle sur le secteur pétrolier pour décembre 2021, mars 2022 et juin 2022.</p> <p>2/ Le rapport d'audit a été publié le 3 juin 2022 : <a href="https://www.finances.gouv.td/index.php/component/k2/item/644-rapport-de-l-audit-fs-covid-19">https://www.finances.gouv.td/index.php/component/k2/item/644-rapport-de-l-audit-fs-covid-19</a>.</p> <p>3/ Le ministère des Finances a publié une liste complète des exonérations existantes sur son site Internet: République du TCHAD - Ministère des Finances et du Budget - Rapports (gouv.td). Une liste d'extension des exonérations fiscales pour 2022 a également été publiée le 27 juillet 2022.</p> <p>4/ Les autorités ont commencé à allouer certaines recettes au compte séquestre TVA depuis juin 2022.</p> <p>5/ Pour s'aligner sur la préparation du budget, il est proposé de déplacer la date du test à fin décembre 2022.</p> <p>6/ Trois bureaux de douane ont mis en place le module d'exemption depuis début novembre 2022 et l'autorité a mis à jour les documents juridiques d'exonération dans le système en décembre. Le module SYDONIA sera étendu à d'autres bureaux principaux d'ici fin-[mars 2023].</p> <p>Sources: Autorités Chadiennes et les services du FMI.</p>		

**Table 3 Révisée. Critères de Performance Quantitatifs (CPQ) et Objectifs Indicatifs (IT)\* Décembre 2022–Décembre 2023**  
(en milliards de FCFA ; cumulatif depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	End-Dec 2022 QPCs	End- March 2023 ITs	End June 2023 QPCs	End-Sept 2023 ITs	End-Dec 2023 QPCs
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>					
1. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
2. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
3. Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole <sup>2</sup>	-325	-95	-177	-248	-310
4. Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	-83	118	90	-49	-254
5. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	298	288	278	268	248
<b>Objectifs indicatifs</b>					
6. Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières	535	142	286	433	588
7. Plafond des salaires et traitements	500	128	255	383	510
8. Plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté <sup>5</sup>	255	68	132	195	258
9. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) <sup>6</sup>	35	18	18	18	18
10. Plancher de la régularisation des dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage du total des DAC)	70	55	75	80	80
<b>Pour mémoire :</b>					
11. Recettes pétrolières (nets du service de la dette de Glencore) <sup>7</sup>	744	139	353	642	856
12. Dons	13	0	0	0	64
13. Dépenses pour les élections	0	0	7	14	22
12. Dépenses budgétaires dans le cadre du plan national de réponse contre l'insécurité alimentaire	30	...	...	...	...

Sources : autorités tchadiennes; services du FMI

\*Les facteurs d'ajustement pour les CRQ et les OI sont définis au paragraphe 23 du PAT.

\*\* In addition to QPCs enumerated in this table, the Standard Continuous Performance Criteria will also apply: (i) Not to impose new or intensify existing restrictions on the making of payments and transfers  
Tous les indicateurs sont cumulatifs à partir du 1er janvier sauf indication contraire

1/ S'applique de façon continue.

2/ Solde primaire hors pétrole : recettes hors pétrole et hors dons, déduction faite des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (soit dépenses, moins paiements d'intérêts nets et

3/ Voir PAT

4/ Encours des arriérés vérifiés, comme indiqué dans le tableau « Restes à payer », conformément au PAT.

5/ Dépenses des ministères chargés des secteurs sociaux, comme recommandé par la Banque mondiale, en l'absence d'une classification budgétaire fonctionnelle. Un facteur d'ajustement sera établi en cas

6/ On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. La régularisation des DAO consiste à enregistrer les dépenses au poste budgétaire

7/ On entend par recettes pétrolières la somme de la perception directe et des recettes provenant de la vente de pétrole de l'État, déduction faite des coûts d'exploitation et de transport.

8/ Dons budgétaires.

Table 4 : Actions Préalables et Repères Structurels, 2022-2023

Réformes	Échéances
<b>Actions préalables proposées</b>	
Prendre un décret permettant au gouvernement de (i) collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales soumissionnant pour les marchés publics de l'administration centrale ; et (ii) publier le texte intégral des marchés publics de l'administration centrale ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires sur un site Internet gouvernemental facilement accessible.	
Publier un texte réglementaire rendant l'utilisation de la télédéclaration obligatoire pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les grandes entreprises à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.	Atteint
<b>Repère structurel révisé</b>	
1. Inclure dans le projet de loi de finances pour 2023 des plafonds sur les nombres de fonctionnaires par ministères et par institutions.	Fin décembre 2022
<b>Nouveaux repères structurels proposés</b>	
2. Publier une liste de toutes les exonérations découlant des régimes fiscaux spéciaux (code des investissements, code minier et conventions ad hoc), y compris les noms des entreprises et le type et la durée de chaque exonération.	Fin décembre 2022
3. Permettre techniquement et légalement aux grandes entreprises de soumettre de façon électronique leurs déclarations d'impôts.	Fin janvier 2023
4. Formaliser le cadre juridique des relations entre les Ressources Humaines et la paie pour la tenue du fichier de solde selon le recensement biométrique	Fin janvier 2023
5. Élaborer et consolider un Programme triennal des investissements publics (PTIP).	Fin juin 2023
6. Publier un rapport d'audit sur les encaissements des revenus pétroliers par le trésor, y compris via la SHT, réalisé par un cabinet d'audit international.	Fin juin 2023
7. Prendre un texte réglementaire pour établir un cadre de concertation coprésidé par les ministres en charge de la fonction publique et des finances, chargé de l'élaboration des plans de dotation en personnel à moyen terme pour chaque département ministériel et pour calibrer le nombre de nouveaux étudiants	Fin août 2023

entrant dans les écoles de formation concernées et le recrutement prévu des fonctionnaires.

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 8. Adopter une stratégie et un échéancier de consolidation progressive du Compte Unique du Trésor (CUT).  | Fin septembre 2023 |
| 9. Evaluer l'évolution des recettes de TVA sur les trois dernières années et auditer les déclarations de TVA des sociétés listées en 2022 en charge de la retenue de TVA à la source. | Fin décembre 2023  |

**Pour mémoire : Repère structurels périodiques**

- |  |  |
|--|--|
| 10. Publier une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format conçu en concertation avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore.   | Trimestriel, à partir de décembre 2021     |
| 11. Publier d'une note semestrielle énumérant toutes les nouvelles exonérations fiscales (y compris le renouvellement et la prolongation des exonérations existantes).   | Semestriel, à partir de janvier 2022       |
| 12. Publier, sur un site gouvernemental facilement accessible, le texte intégral de tous les marchés publics attribués par l'administration centrale au cours du premier semestre de 2023 ainsi que les noms et les nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales adjudicataires. | Semestrielle, à partir de fin juillet 2023 |

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de communication des données mentionnés dans la lettre d'intention (LI) et le mémorandum de politique économique et financière (MPEF), en date du ...**

**septembre 2022.** Il décrit les exigences en matière d'information pour surveiller les performances dans le cadre de l'accord FEC. Les Autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans ce PAT ou d'adopter de nouvelles mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ;  
et
- f) les actions préalables et les repères structurels.

### A. Modalités de transmission au FMI

**2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives au progrès accomplis vers l'atteinte des repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant au Tableau 2.**

Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect de critère. Aux fins du présent PAT, le terme jour se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours après avoir été faite. En outre, les Autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui



s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats relatifs aux objectifs du programme.

## B. Définitions et méthodes de calcul

**3. Sauf indication contraire, on entend par administration publique, l'administration centrale de la République du Tchad** qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014.<sup>1</sup>

**4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par l'État, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers.**<sup>2</sup> Aux fins du suivi du programme, celles-ci comprennent : Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'électricité (SNE), Société des Télécommunications du Tchad (SOTEL), Société tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), Nouvelle Société des Textiles du Tchad (NSTT), Société Nationale de Ciment (SONACIM Tchad), Société industrielle de Matériels Agricoles et d'Assemblage des tracteurs (SIMATRAC), Fonds d'entretien routier (FER), Société Nationale d'Exploitation Hôtelière (SONEXHO), Société Nationale des Mines et Géologies (SONAMIG), et Société Moderne des Abattoirs de Farcha (SMAF).

**5. On entend par recettes pétrolières la somme des éléments suivants :** i) les recettes brutes provenant des ventes de pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances sur la production ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéfices ; v) les dividendes ; vi) les primes ; vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) les droits d'accès au pipe et x) tout autre flux de recettes versé par les compagnies pétrolières (en nature et en espèces), à l'exception des droits et taxes indirects. Les Autorités avertiront les services du FMI des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers qui pourraient donner lieu à des changements dans les flux de

---

<sup>1</sup> Cf. MSFP 2014, paragraphes 2.85–2.89.

<sup>2</sup> Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (cf. MSFP 2014, paragraphes 2.104-2.114).

recettes. Sont exclues des recettes pétrolières, les recettes exceptionnelles versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

**6. Les recettes fiscales, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières, sont définies comme toutes les recettes fiscales de l'État, à l'exception des recettes pétrolières** telles que définies au paragraphe 5.

**7. On entend par recettes exceptionnelles les paiements fait à l'État suivants :**

- Les paiements faisant suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises étrangères opérant au Tchad et l'État tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique ;
- Les paiements faisant suite à la vente, au placement, ou à la privatisation d'actifs de l'État, ou à l'octroi ou le renouvellement de licences.

**8. Le total des recettes de l'État est la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014).** Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes fiscales telles que définies au paragraphe 6 et les recettes exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7 seront présentées dans le rapport sur la ventilation du total des recettes publiques.

**9. Le total des dépenses publiques est la somme : des dépenses en faveur des agents de la fonction publique (salaires, traitements, indemnités, primes, etc., telles que présentées par les Autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour plus de détails) ; des dépenses de biens et services ; des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges mais hors transferts en nature à la Société Nationale d'Électricité) ; des paiements d'intérêt ; et des dépenses d'investissement.** Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies conformément au Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986), toutes les autres dépenses sont définies

conformément au MSFP 2014 (chapitre 6).<sup>10</sup> Le total des dépenses publiques inclut également les dépenses avant ordonnancement (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 pour plus de détails).

**10. On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépense.** Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement, et le paiement de la dépense.

**11. Les traitements et salaires correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, par paiement ordinaire ou en nature, y compris les agents de la fonction publique et les membres des institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité.** La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

**12. Les subventions sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent.** Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

**13. Les transferts sont définis comme des dépenses publiques courantes que l'État**

---

<sup>10</sup>Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale et qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

**effectue en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des Organisations non Gouvernementales (ONG), des entreprises ou des unités d'administration publique qui ne sont pas incluses dans d'autres catégories de transferts.**

Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

#### **14. Aux fins du présent PAT :**

- Le terme de « dette » est défini conformément au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 16919-(20/103) du conseil d'administration, mais inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
  - i. Des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
  - ii. Des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
  - iii. Des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de

vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle sont aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- La dette intérieure correspond à toute dette libellée en franc CFA.
- La dette extérieure correspond à toute dette libellée en devise étrangère, c'est à dire toute devise autre que le franc CFA.
- Une dette est dite concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 % et non concessionnelle autrement.<sup>3</sup> L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette<sup>4</sup>. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5 % par an.

**15. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme la somme** des : i) arriérés de paiement validés sur les dépenses, et ii) arriérés de paiement de la dette intérieure non payés après la date d'échéance (en tenant compte des délais de grâce contractuels applicables), tels que définis ci-dessous :

---

<sup>3</sup> Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>4</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, liquidée, et ordonnancée, est défini comme une instance de paiement, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une instance de paiement entre dans la catégorie des arriérés de paiement sur dépenses validées, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les arriérés de paiement sur dépenses non validées sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense.
- Les arriérés de paiement sur la dette intérieure sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

**16. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure de l'État et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce).** Ce concept exclut les arriérés sur des obligations financières extérieures de l'État pour lesquels le créancier a accepté par écrit la renégociation d'un calendrier de paiement alternatif avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est inférieure à six semaines.

**17. Le solde primaire hors pétrole est défini comme la différence entre** i) le total des recettes publiques (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et ii) les dépenses primaires sur base ordonnancement, définies comme le total des dépenses publiques, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants :** i) Ministère de l'Éducation, ii) Ministère de la Santé, iii) Ministère des Femmes, iv) Ministère de l'Agriculture, v) Ministère de l'Élevage, vi) Ministère de l'Environnement, vii) Ministère de l'Eau et de l'Assainissement en milieu rural et urbain, viii) Ministère de la Formation professionnelle, et ix) Ministère de l'Enseignement Supérieur.

**19. Le financement intérieur de l'État est défini comme l'émission de tout instrument**

**en francs CFA à des créanciers, les emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en francs CFA.** Le financement intérieur net de l'État se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net de l'État par la BEAC et tout autre financement non bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette de l'État vis-à-vis des banques commerciales domestiques. Le financement net de l'État par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette de l'État vis-à-vis de la BEAC et comprend les déboursements du FMI, nets de l'amortissement.<sup>5</sup> Le financement net par émission de titres inclut l'émission de bons du trésor et obligations du Trésor (y compris intérêts précomptés) par l'État en FCFA à l'attention des banques intérieures et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente

## C. Critères de réalisation quantitatifs

**20. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF.**<sup>6</sup> Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) continus requièrent qu'à aucun moment ils ne soient pas respectés. En cas de non-respect, les Autorités en informeront promptement les services du Fonds (indépendamment de la périodicité de déclaration des données indiquée dans le tableau 2). Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs** de l'État ou des entreprises publiques non financières (Dettes garanties ou

<sup>5</sup> Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur l'État est défini par la BEAC et correspond à la position nette de l'État.

<sup>6</sup> En plus des CRQ énumérés ci-dessus, les Critères de Performance Continus standards suivants s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur la réalisation de paiements et de transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) ne pas introduire de nouvelles pratiques multi-devises ou intensifier celles-ci ; (iii) ne pas conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions à l'importation ou intensifier celles qui existent déjà pour des raisons de balance des paiements.

rétrocédées par l'État). Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.

- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle** contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an. Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. Sont exclues de ce plafond : (i) les crédits normaux à court terme pour les importations ; and (ii) toutes dettes contractées avant l'accord FEC, et rééchelonnées durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil global de la dette publique, tel qu'évalué (en consultation avec les services du FMI) en termes d'indicateurs clés de la DSA.
- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.**
- **Un plafond sur les arriérés de paiement intérieurs reconnus** comme définis au paragraphe 21.
- **Un plafond sur le financement net de l'État**, comme défini au paragraphe 21.

## D. Objectifs indicatifs et postes pour mémoire

**21. Les objectifs indicatifs et postes pour mémoire énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF.** Leurs modalités d'ajustement sont précisées à la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation), telles que définies au tableau 1 du MPEF.

### Objectifs indicatifs

**22. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :**

- **Un plancher pour les recettes fiscales de l'État**, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières.



- **Un plafond pour les salaires et traitements.**
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus** jusqu'à la première revue. Les arriérés intérieurs comprennent : (i) le stock d'arriérés établi par un audit indépendant pour un montant de 485 milliards de FCFA à fin 2019 et (ii) les arriérés de paiement intérieurs reconnus au Trésor. À fin décembre 2021, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus au Trésor était de 106 milliards de FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor).
- **Un plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté** équivalant à 34 % des dépenses primaires financées sur ressources propres hors transferts à la société d'électricité.
- **Un plafond sur l'utilisation des procédures d'urgence** (dépenses avant ordonnancement, ou DAO) excluant la masse salariale, les dépenses militaires et le service de la dette en pourcentage des dépenses primaires hors masse salariale et les dépenses militaires. On entend par dépenses militaires les dépenses réalisées par le Ministère de la Défense y compris les Dépenses Exceptionnelles de Sécurité (DES) de la section 88.
- **Un plancher sur la régularisation des dépenses exécutées par le biais des DAO.** La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) se fera dans les 45 jours après la fin du trimestre comme suit : 70 % après le deuxième trimestre, 75 % après le troisième trimestre et 80 % après le quatrième trimestre.

#### **Postes pour mémoire**

- **Recettes pétrolières** (millions de dollars).
- **Dons** (millions de dollars).
- **Dépenses électorales** (milliards de francs CFA).
- **Dépenses budgétaires dans le cadre du plan national de réponse pour la sécurité alimentaire** (milliards de francs CFA).

## E. Modalités d’ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs

**23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle des Autorités**, les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit durant la période d’évaluation :

- Si le total des recettes et dons budgétaires est inférieur au montant programmé en raison d’une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs sera ajusté à la hausse d’un montant équivalent au manque à gagner jusqu’à concurrence du montant programmé des remboursements d’arriérés. Le plafond sur le financement intérieur net sera révisé à la hausse de 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- Si le total des recettes et des prêts est supérieur au montant programmé, en raison d’un niveau plus élevé des recettes pétrolières (hors service de la dette à Glencore), des appuis budgétaires, ou/et des recettes exceptionnelles, les sommes additionnelles— à l’exception de celles déposées sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production de pétrole — doivent être utilisées en ajustant la combinaison des éléments suivants :<sup>7</sup>
  - le plancher sur le solde primaire hors pétrole sera révisé à la baisse à hauteur de 25 % maximum du montant excédentaire ;
  - le plafond sur le financement net sur ressources intérieures sera révisé à la baisse à hauteur de 50 % du montant excédentaire ; et
  - le plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus sera révisé à la baisse à hauteur de 25 % du montant excédentaire.
- Si en 2022 les dépenses pour le plan national de réponse pour la sécurité alimentaire sont inférieures au montant programmé, le plancher du solde primaire non pétrolier sera ajusté à la hausse du montant du déficit des dépenses.
- Si en 2023 les dépenses pour les élections sont inférieures au montant programmé, le

---

<sup>7</sup> Un montant de 20 % du total des recettes pétrolières excédentaires — telles que définies dans la loi de lissage des prix et de la production pétrolière — sera déposé en fin d’année sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière, jusqu’à concurrence de 10 milliards de FCFA.

plancher du solde primaire non pétrolier sera ajusté à la hausse du montant du déficit des dépenses.

- Si une compression des dépenses s'avérait nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte que leur ratio ne baisse pas au-dessous de 34 %.

Tableau 2. Tchad: Synthèse des données à communiquer

<b>Données</b>	<b>Source</b>	<b>Périodicité et échéance<sup>1</sup></b>
Recettes pétrolières et non pétrolières, par catégorie  <i>Situation</i>  Situation des recettes des régies financières	Ministère des Finances et du Budget (Trésor)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du Budget	Trimestrielle
Données d'exécution du budget, y compris sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, indiquant les engagements, les liquidations, les ordonnancements et les paiements  <i>Tableau des quatre phases; Tableau de la solde, y compris les avantages</i>	Ministère des Finances et du Budget Direction Générale du Budget  DGB	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
<i>Tableau des dépenses avant ordonnancement (DAO); TOFE, base caisse;</i>  <i>Tableau comparatif sur l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (évolution de la dette, créances, etc.); et solde consolidé du Trésor</i>	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)  DGB  DGTCP  DGTCP	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau sur les effectifs de la fonction publique, y compris les recrutements nouveaux	DGB	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classe que le budget	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

Utilisation détaillée du pétrole gouvernemental (4 millions de barils) vendu à la raffinerie, y compris le montant exact de la subvention à la société d'électricité.	DGB SHT	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Détails sur chaque projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec des informations par ministère	Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Budget)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Information sur la régularisation des DAO	Ministère des Finances et du Budget	Trimestrielle, dans les 60 jours suivant la fin du trimestre
Détails sur chaque projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec des informations par ministère	Ministère des Finances et du Budget (DGB)  Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (DGCI)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Informations sur les marchés publics du mois précédent et mise à jour de l'échéance des paiements pour le reste de l'année.	Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/SGG (OCMP/Direction des Marchés Publics)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris celles libellées en monnaie locale). Le tableau doit inclure les paiements dus le mois précédent, les paiements effectués et les paiements prévus pour les trois prochains mois, ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du Budget	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

Informations sur les arriérés de la dette extérieure (y compris ceux en monnaie locale): i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créancier (qui comprend tout accord de rééchelonnement avec les créanciers); ii) des informations sur le remboursement des arriérés, y compris le montant payé et la date à laquelle les paiements ont été effectués; iii) des informations sur tout accord de rééchelonnement sur le stock des arriérés extérieurs au début de la période de programme.	Ministère des Finances et du Budget	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
En cas de non-paiement du service de la dette extérieure, les informations suivantes seront nécessaires: i) la date du non-paiement; ii) montant du paiement manqué et iii) le créancier concerné	Ministère des Finances et du Budget	Dans les 14 jours suivant la survenance
Détails sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiement du gouvernement <sup>2</sup>	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette, DCP)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Détails sur le service de la dette extérieure du gouvernement <sup>3</sup>	Ministère des Finances et du Budget DGTC (Direction de la dette)	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.
Détails sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette)  Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (DGCI)	Dans le 45 jours suivant la conclusion de l'opération.

Surveillance monétaire	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Données monétaires provisoires de la BEAC ( <i>Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des Autorités monétaires, monnaie centrale, masse monétaire, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêt<sup>4</sup></i> )	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Solde du compte en DTS à la fin du mois	BEAC Comite/PNG	Mensuelle, dans les 3 mois suivant la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur l'État (PNG)	BEAC	Mensuelle, dans les 30 jours suivant la fin du mois.
Indice des prix à la consommation	INSEED	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois.
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité Cadrage Macroéconomique  (SG MFB)	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année.
Balance des paiements (Balance du compte courant extérieur, exportations et importations de biens et services, etc.)	BEAC	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année (données préliminaires).
Dette extérieure brute	Ministère des Finances et du Budget (Direction de la dette)	Annuelle, dans les 90 jours suivant la fin de l'année.
<p><sup>1</sup> Pour les données budgétaires de fin décembre, les données doivent être communiquées 45 jours après la fin de la période complémentaire.</p> <p><sup>2</sup> Y compris les échéances.</p> <p><sup>3</sup> Y compris la ventilation par devise et par échéance.</p> <p><sup>4</sup> Fondés sur le marché et fixés officiellement, y compris les escomptes, les taux du marché monétaire et les taux des bons du Trésor, des obligations et autres titres.</p>		



## TCHAD

7 décembre 2022

### PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko,**  
**Maria Gonzalez (FMI), Abebe**  
**Adugna, Marcello Estevão (IDA)**

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Élevé</i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>Élevé</i>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<i>Viable</i>
<b>Élément d'appréciation</b>	<i>Non</i>

*Les ratios d'endettement du Tchad se sont améliorés depuis l'AVD précédente (décembre 2021) grâce à la hausse des prix du pétrole et au traitement de la dette convenu par les créanciers officiels et commerciaux au titre du Cadre commun du G20. Après la conclusion de cet accord, le Tchad ne se trouve plus en situation de surendettement, mais présente un risque élevé de surendettement extérieur, le ratio service de la dette extérieure/recettes dépassant sa limite en 2022-23<sup>1</sup>. Ce ratio devrait toutefois passer sous le seuil de 14 % en 2024 grâce au traitement de la dette convenu au titre du Cadre commun du G20. Les risques de détérioration restent élevés en raison des incertitudes liées à la volatilité des cours du pétrole, à la montée de l'insécurité et aux troubles sociaux en période de transition politique, ainsi qu'aux éventuelles insuffisances de financement. Le risque de surendettement est prévu passer à « modéré » à la fin de la période du programme, dans la mesure où le ratio service de la dette/recettes devrait se situer en dessous du seuil de 14 % en 2024. Cette perspective est renforcée par l'accord de traitement de la dette éventuelle et la mise en œuvre de l'accord de restructuration de la*

<sup>1</sup> Le Tchad présente une capacité d'endettement jugée faible, avec un score de 2,30 à l'indicateur composite selon les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022 et l'EGIP 2021.



*dette avec le principal créancier privé. L'indicateur VA de la dette publique totale/PIB est supérieur au seuil de risque élevé de 35 % en 2022–23, associé à une vulnérabilité accrue de la dette publique et à une faible capacité d'endettement. La dette publique du Tchad est jugée viable. Pour maintenir la viabilité de la dette, le pays devrait disposer de sources de financement intérieures et extérieures bien identifiées et procéder à un rééquilibrage budgétaire ambitieux.*

## CONTEXTE

### A. Périmètre de la dette

**1. Le périmètre de la dette publique** englobe la dette de l'administration centrale et la dette extérieure garantie par l'État contractée par la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), la compagnie pétrolière publique. La quasi-totalité des autres acteurs du secteur public (y compris les autres entreprises d'État et les administrations locales) n'ont pas accès au financement extérieur. La seule exception est la Société de raffinage de N'Djaména (SRN), détenue à 40 % par l'État, qui a contracté deux prêts auprès de CNPC Finance et EXIM Bank of China. Comme dans les AVD précédentes, la dette extérieure est celle libellée en devises. Par conséquent, les prêts libellés en francs CFA contractés auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)<sup>2</sup> et auprès des créanciers bilatéraux de l'Union monétaire (Cameroun, Guinée équatoriale et République du Congo) ne font pas partie de la dette extérieure. La dette envers l'Angola, qui est remboursée en nature, est considérée comme une dette extérieure.

**2. Le test de résistance relatif aux passifs conditionnels tient compte des vulnérabilités liées à la dette non garantie des entreprises publiques et aux passifs budgétaires conditionnels associés à la recapitalisation du secteur financier** (tableau 2 du texte). Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à une valeur de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Le taux des passifs conditionnels dans la dette des entreprises publiques est fixé à 9,5 %, ce qui reflète les passifs de la SRN, de la Société nationale d'électricité (SNE) et de la Société nationale de ciment (SONACIM), selon un recensement des entreprises publiques effectué en 2017 avec l'appui de la Banque mondiale. Les arriérés intérieurs s'élevaient à 393 milliards de francs CFA en 2021, soit environ 7,5 % du PIB hors pétrole. Les autorités entendent réduire le stock d'arriérés intérieurs de 95 milliards de francs CFA en 2022, soit environ 1,7 % du PIB hors pétrole, et de 200 milliards de francs CFA sur la période 2022-24, en augmentant progressivement le montant des remboursements pendant toute la durée du programme, en fonction de la disponibilité des réserves de liquidités provenant des recettes pétrolières. Le stock d'arriérés intérieurs audités se chiffrait à 354 milliards de francs CFA fin 2021, tandis que les arriérés non audités (reste à payer) s'élevaient à 39 milliards de francs CFA. Les arriérés audités comprennent les arriérés envers les banques et les arriérés envers le secteur privé domestique.

### B. Évolution et composition de la dette publique

**3. La dette contractée ou garantie par l'État s'alourdit depuis 2019.** La dette publique brute a augmenté, passant de 54,1 % du PIB fin 2020 à 55,9 % du PIB en 2021 (graphique 1 du texte), ce qui dépasse la moyenne des pays éligibles à l'ISSD, qui est de 53 % du PIB. Cette hausse est due à celle de la dette intérieure, qui passe de 27,6 % du PIB en 2020 à 30,4 % du PIB en 2021, le financement intérieur ayant fortement augmenté pour compenser un appui budgétaire extérieur plus faible que prévu. L'encours

<sup>2</sup> La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) est la banque de développement de la région CEMAC. La BEAC en est le principal actionnaire (33,43 %). Les pays de la CEMAC, y compris le Tchad, sont actionnaires à part égale (8,48 % chacun).

de la dette extérieure a diminué d'environ 1 point de pourcentage du PIB à 25,5 % du PIB en 2021. L'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à 2,9 milliards de dollars fin 2021.

**Tableau 1 du texte. Tchad : périmètre de la dette du secteur public et élaboration des tests de résistance sur les passifs conditionnels**

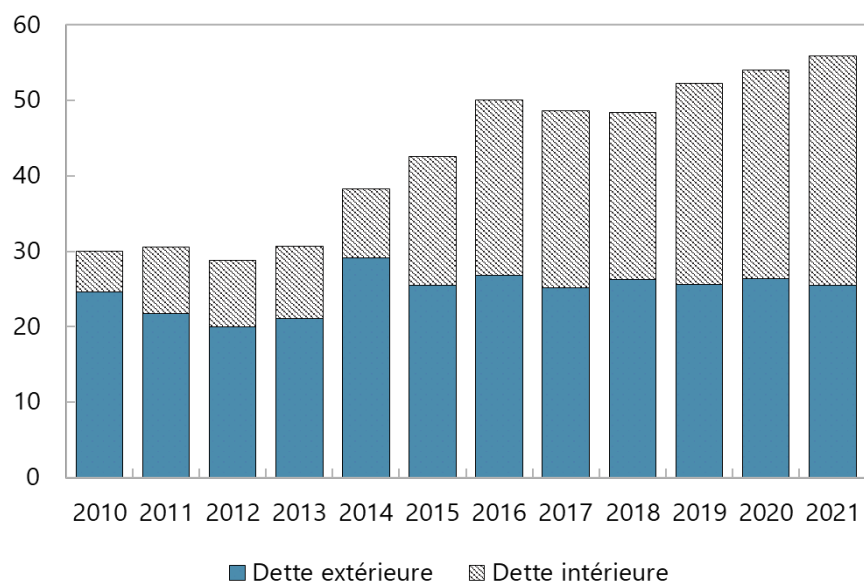
Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : Caisse de sécurité sociale	
5 dont : Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

**Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la banque centrale et dette garantie par l'État.		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 Pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 Pourcentage du PIB	9,5	D'après le recensement des entreprises publiques, niveaux de 2017.
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 Pourcentage du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		14,5	

1/ Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

**Graphique 1 du texte. Tchad : dette contractée ou garantie par l'État (en pourcentage du PIB)**



Source : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

**4. La composition de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État est dominée par des prêteurs commerciaux, des organisations multilatérales et des prêteurs non membres du Club de Paris** (tableau 2 du texte). La répartition de la dette extérieure est similaire entre les créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux. Cependant, les créanciers non membres du Club de Paris détiennent la plus grande part de la dette bilatérale officielle. La quasi-totalité de la dette commerciale est détenue par un seul créancier.

**Tableau 1. Tchad : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(en dollars)	(en % de dette totale)	(en % du PIB)	(en dollars)			(en % du PIB)		
<b>Totale</b>	6296	100,00	55,88	385	920	1089	3,42	7,07	8,00
<b>Extérieure</b>	2869	45,58	25,47	282	517	506	2,51	3,98	3,72
Créanciers multilatéraux <sup>2,3</sup>	941	14,95	8,35	34	52	80	0,30	0,40	0,59
FMI	651	10,33	5,77						
Banque mondiale	163	2,59	1,45						
Banque africaine de développement	100	1,58	0,89						
Autres créanciers multilatéraux	28	0,44	0,25						
<i>dont</i> : FIDA	28	0,44	0,25						
Créanciers bilatéraux <sup>2</sup>	810	12,86	7,19	37	49	73	0,33	0,38	0,53
Club de Paris	113	1,80	1,00	-	1	5	-	0,01	0,04
<i>dont</i> : France	113	1,80	1,00						
Hors Club de Paris	697	11,07	6,18	37	48	67	0,33	0,37	0,49
<i>dont</i> : Chine	264	4,20	2,35						
<i>dont</i> : Libye	263	4,17	2,33						
Créanciers commerciaux	949	15,08	8,42	208	414	361	1,84	3,18	2,65
<i>dont</i> : Glencore Energy	926	14,70	8,21						
<i>dont</i> : Mega International (Taiwan)	10	0,16	0,09						
Autres créanciers internationaux	170	2,69	1,51	25	20	20	0,23	0,16	0,15
<i>dont</i> : Banque islamique de développement	80	1,26	0,71						
<i>dont</i> : BADEA	70	1,11	0,62						
<b>Intérieure</b>	3426	54,42	30,41	103	403	583	0,91	3,10	4,29
BEAC (allocation de DTS comprise)	1006	15,98	8,93						
Arriérés	676	10,73	6,00						
Bons du Trésor (nets)	665	10,56	5,90	-	234	177	-	1,80	1,30
Obligations	281	4,46	2,49	-	21	142	-	0,16	1,04
Crédits	799	12,69	7,09	40	63	75	0,35	0,48	0,55
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Dette garantie <sup>4</sup>	926	14,70	8,21						
<i>dont</i> : Liée	-	0,00	-						
<i>dont</i> : Non liée	926	14,70	8,21						
Passifs conditionnels	196	3,11	1,74						
<i>dont</i> : Garanties publiques	196	3,11	1,74						
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites <sup>5</sup>									

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Des dettes publiques peuvent ne pas figurer dans le tableau en raison de certaines clauses de confidentialité et/ou contraintes de capacité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

5/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**5. Aucun nouvel encours d'arriérés n'est à noter et des discussions sont en cours pour restructurer les anciens arriérés.** Des arriérés d'origine technique ont été enregistrés fin 2021 et ont été apurés dans le délai de grâce de six semaines début 2022. L'État a continué à payer les obligations liées à la dette extérieure en temps voulu, et par conséquent, le critère de réalisation du programme appuyé par la

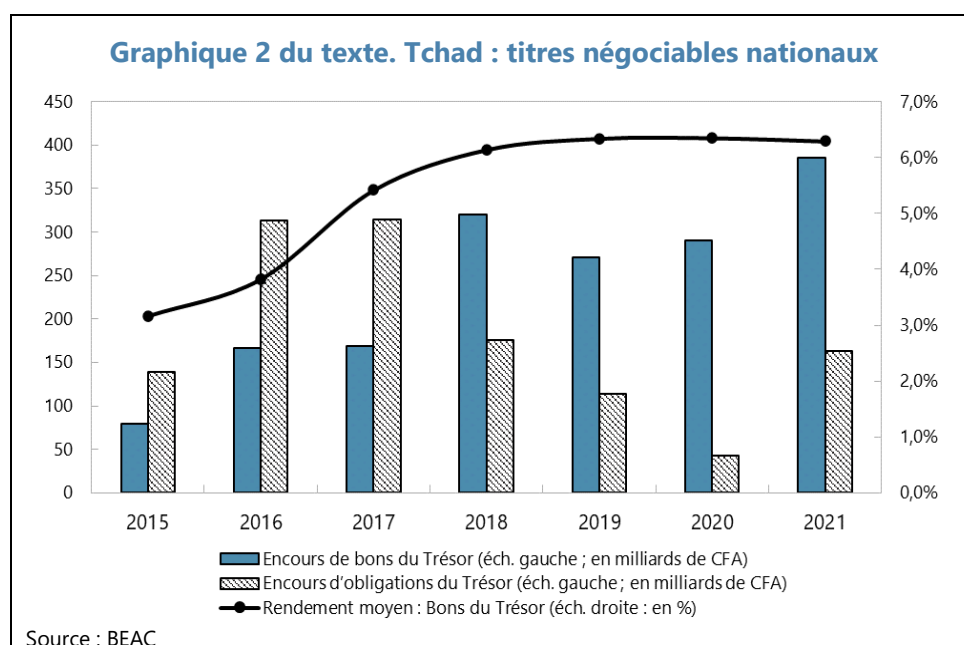
FEC relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a été satisfait. Deux accords de restructuration ont été finalisés, l'un avec la BDEAC fin décembre 2021, et l'autre avec la République du Congo en février 2022. Les négociations avec la Libye ont bien avancé et un accord devrait être signé dans les prochaines semaines. La restructuration de la dette publique avec la Guinée équatoriale est actuellement en discussion. Des discussions ont été entamées avec les autorités de la Belgique au sujet d'une réclamation faite par une société belge pour un contrat d'ameublement d'un hôtel à N'Djaména. Le gouvernement tchadien entend résoudre ce problème de bonne foi.

**6. Le Tchad reçoit un soutien financier de l'IDA depuis 2013 et bénéficie également d'un allègement de la dette dans le cadre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), ainsi que d'une petite suspension de la dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD).** L'IDA a considérablement augmenté son financement depuis 2013, entièrement sous forme de dons, en vertu de la politique de l'institution de dons aux pays présentant un risque modéré et élevé de surendettement. Les engagements de l'IDA s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars, avec des flux nets positifs de plus d'un demi-milliard de dollars au cours des cinq dernières années. Le Tchad bénéficie d'un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC sur ses remboursements prévus au FMI de 10,1 millions de DTS en 2020 et 2021. En 2020, dans le cadre de l'ISSD du G20, le Tchad a sollicité une suspension de sa dette, à ses créanciers du G20 comme à tous ses prêteurs officiels bilatéraux et commerciaux privés. Le pays a signé un protocole d'accord avec la France et le Koweït. Le Tchad a aussi fait la demande auprès de ses créanciers bilatéraux officiels de prolonger l'ISSD jusqu'à fin 2021. L'ISSD a permis un allègement de la dette de 1,2 million de dollars en 2020 et de 0,1 million de dollars en 2021.

**7. Les autorités ont misé sur l'emprunt intérieur pour combler l'écart résiduel en 2021.** Ce recours inclut l'utilisation du programme de titres publics de la BEAC, qui a expiré en septembre 2021, et a permis d'atténuer les fortes pressions sur les liquidités du Trésor en 2021. En 2022, l'encours des bons du Trésor a augmenté de manière substantielle malgré des rendements élevés, mais avec une amélioration notable du profil des échéances. Le volume des titres en circulation a atteint 668 milliards de francs CFA (soit 8,8 % du PIB) en octobre 2022. Les mesures d'allongement des échéances prises par le Trésor ont toutefois permis d'atténuer le risque de refinancement, grâce au recours à des titres à plus long terme (OTA), dont la part dans le portefeuille de la dette intérieure a fortement augmenté, passant de 12 % en mars 2021 à 76 % en octobre 2022. L'augmentation des recettes pétrolières devrait favoriser une réduction progressive du stock de financement intérieur pendant la durée du programme. Le stock de titres nationaux émis par la République du Tchad devrait diminuer de 235 milliards de francs CFA au cours de la période du programme. Le gouvernement entend en effet réduire le service onéreux de sa dette plutôt que d'accumuler de gros dépôts auprès de la banque centrale.

**8. Les créanciers officiels bilatéraux et les principaux créanciers privés sont parvenus à un accord avec les autorités sur un traitement de la dette au titre du Cadre commun du G20. L'objectif est de rétablir la viabilité de la dette tout en maintenant un risque modéré de surendettement extérieur.** Les créanciers officiels devraient signer un protocole d'accord sur le traitement de la dette dans les prochains jours. En parallèle, les autorités ont signé un accord de principe avec Glencore. Ces deux accords sont conformes aux paramètres du programme appuyé par la FEC. L'enveloppe de traitement de la dette est basée sur l'AVD conjointe du FMI et de la Banque mondiale et respecte les paramètres du programme au titre de la FEC. Elle comporte trois éléments importants. Premièrement, les créanciers se sont engagés à faire le point sur la nécessité d'un traitement de la dette en cas de besoin, sur la base de

l'AVD conjointe du FMI et de la Banque mondiale et de l'évaluation collective des membres du Comité des créanciers, et conformément aux paramètres de la FEC actuelle. Deuxièmement, Glencore a accepté de reprofiler une partie du service de la dette dû en 2024 afin de garantir la viabilité de la dette publique du Tchad et de parvenir à un risque modéré de surendettement à la fin de la période du programme. Les créanciers officiels contribueront en proportion du service de la dette dû à chaque créancier bilatéral officiel si la contribution des créanciers privés n'est pas suffisante pour ramener le ratio service de la dette/recettes en dessous de 14 % en 2024. Troisièmement, les membres du Comité des créanciers officiels se réuniront à nouveau bien avant fin 2024 pour évaluer et répondre à la nécessité d'un traitement de la dette pour la période 2025-28, le cas échéant. Ils maintiendront une étroite coordination et partageront des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du protocole d'accord.



## C. Prévisions macroéconomiques

### 9. Le scénario de référence de l'AVD repose sur des politiques et des hypothèses de financement conformes à la base de référence des première et deuxième revues au titre de la FEC.

Les hypothèses macroéconomiques, y compris celles sur les cours du pétrole, ont été actualisées sur la base de la dernière édition des PEM (octobre 2022). Par rapport à l'AVD précédente (décembre 2021), la croissance du PIB réel prévue pour 2022 a été révisée à la hausse, à savoir de 2,2 % à 2,5 %. Après s'être contractée d'environ 11 % en 2020-21, la production pétrolière devrait rebondir en 2022-23. En effet, les facteurs ponctuels (difficultés techniques, grèves, incendie) qui ont affecté la production ne devraient pas se reproduire et deux nouveaux opérateurs pétroliers devraient rouvrir certains champs qui avaient été temporairement fermés. La croissance devrait s'accélérer en 2023, à la faveur du redressement de l'économie après le marasme de la pandémie, de l'augmentation régulière des investissements publics et de la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs au secteur privé, qui soutiendra l'économie et renforcera le secteur bancaire. La croissance du PIB hors pétrole devrait être plus modeste qu'anticipé en 2022. La production pétrolière devrait repartir à la hausse à moyen terme et ainsi accroître les recettes pétrolières, les exportations et la croissance globale du PIB. Les perspectives reposent sur l'hypothèse d'un

assainissement budgétaire progressif au-delà de l'horizon du programme. L'objectif du rééquilibrage des finances publiques est d'accroître les recettes non pétrolières, tout en maintenant l'investissement public à un niveau raisonnable, de protéger les dépenses sociales et d'en améliorer l'efficacité. Si à terme, les recettes pétrolières restent élevées, une accumulation des dépôts, un remboursement additionnel et accéléré des arriérés intérieurs, ainsi que des dépenses de haute priorité supplémentaires à moyen terme pourraient être envisagés. L'indice du capital humain publié en 2020 par la Banque mondiale place le Tchad à l'avant-dernière place du classement. Selon les statistiques nationales, environ 6,5 millions de Tchadiens, soit 42 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté. En outre, le Tchad présente une grande vulnérabilité au changement climatique<sup>3</sup>, mais les dépenses à visée sociale et d'adaptation au climat sont parmi les plus faibles au monde. Par conséquent, l'assainissement budgétaire doit non seulement protéger mais aussi accroître les dépenses en faveur des secteurs sociaux essentiels et de l'adaptation au changement climatique.

**10. Les prévisions comportent un degré élevé d'incertitude et des risques de détérioration, compte tenu de l'impact économique de la pandémie et de la persistance de l'insécurité et des vulnérabilités aux chocs climatiques.** Le Tchad reste l'un des pays les plus pauvres et les plus vulnérables au monde. La grande dépendance du pays à l'égard du pétrole a accru la volatilité économique, comme en témoignent les quatre récessions traversées depuis 2006, qui ont eu des répercussions majeures sur la viabilité de la dette. L'insécurité, ainsi que des chocs climatiques de plus en plus fréquents et sévères, exacerbent la fragilité de l'environnement économique. Les autorités disposent d'un plan de financement qui devrait permettre un remboursement progressif des arriérés intérieurs audités.

**11. Sur le long terme, l'AVD prévoit un taux de croissance réel moyen de 3,6 % entre 2025 et 2029.** Bien qu'elle soit plus élevée par rapport aux tendances récentes de la croissance tchadienne, la prévision de croissance est liée à la mise en œuvre par les autorités d'un programme de réformes ambitieux dans les années à venir. Des mesures sont déjà prises pour mobiliser davantage de recettes non pétrolières, notamment la numérisation des procédures douanières pour le bétail et la rationalisation des exonérations fiscales. Le dégagement d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire soutiendra une augmentation de l'investissement public à 6,7 % du PIB hors pétrole d'ici la fin du programme. Une allocation plus efficace et transparente des investissements publics dans les infrastructures d'énergie et de connectivité, associée à des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, devrait appuyer la reprise du secteur privé non pétrolier au Tchad. À long terme, l'AVD prévoit également un déflateur du PIB de 2,1 % en ligne avec les tendances historiques.

**12. Les hypothèses de financement ont été actualisées sur la base des données les plus récentes.** Sur le plan du financement externe, l'AVD inclut un financement sous forme de don de l'IDA de juillet 2022 à juin 2024. Par ailleurs, le Tchad est éligible à une allocation pour la prévention et la résilience (PRA), sur une base annuelle, conditionnée par l'atteinte des critères de la PRA. Le Tchad a également accès à des sources de financement supplémentaires de l'IDA à travers le guichet régional, le guichet de financement de riposte à la crise, le guichet pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil et le guichet de promotion du secteur privé, sous réserve de la satisfaction des critères d'éligibilité de ces différents guichets. En conséquence, les allocations annuelles de l'IDA supposent un niveau de ressources similaire à

<sup>3</sup> Banque mondiale. 2020. Le nouveau Business plan pour le climat en Afrique : accélérer l'action climatique axée sur le développement. Banque mondiale, Washington.

celui de l'allocation basée sur la performance de IDA19. Le financement effectif de l'IDA dépendrait des résultats des réformes menées par le Tchad et des reconstitutions de ressources ultérieures par les délégués à l'IDA, avec des modalités fondées sur les politiques actuelles de l'IDA<sup>4</sup>. De nouveaux financements sont également prévus à partir de 2023 de la part de la BAfD et d'autres partenaires internationaux et bilatéraux, sous réserve d'une restructuration réussie de la dette. Dans l'ensemble, la stratégie de financement des autorités est essentiellement axée sur les financements extérieurs concessionnels et les dons, compte tenu de la capacité limitée du marché régional de la dette.

---

<sup>4</sup> La projection des dons jusqu'en 2023 reflète une proposition de modification des orientations du cadre de viabilité de la dette pour les PFR, qui est en cours de revue. Des modalités régulières de crédit pour tous les prêts sont présumées à partir de 2024, date à laquelle le Tchad devrait présenter un risque modéré de surendettement.



Tableau 2 du texte. Tchad : principales hypothèses macroéconomiques<sup>1</sup>

	2017–20	2021	2022	2023	2024	2025–29 (moy.)
	<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>					
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	0,3	-1,1	2,5	3,5	3,7	3,6
AVD de décembre 2021	0,3	0,6	2,2	3,1	3,6	3,8
PIB pétrolier						
AVD actuelle	2,0	-6,9	5,6	5,6	2,0	1,3
AVD de décembre 2021	1,9	2,3	2,3	2,0	2,4	2,9
PIB non pétrolier						
AVD actuelle	0,0	0,2	1,8	3,1	4,1	4,1
AVD de décembre 2021	0,0	3,1	3,4	3,8	4,1	4,1
Solde courant (y compris dons budgétaires attendus ; en % du PIB)						
AVD actuelle	-5,0	-4,5	2,8	-1,4	-5,2	-5,2
AVD de décembre 2021	-5,4	-6,5	-5,8	-7,3	-7,9	-5,4
	<i>(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)</i>					
Solde budgétaire global /2						
AVD actuelle	0,5	-2,4	6,3	8,6	5,3	6,0
AVD de décembre 2021	0,5	-3,4	0,8	0,2	0,0	0,9
Recettes et dons						
AVD actuelle	19,2	20,6	28,4	31,5	26,4	24,6
AVD de décembre 2021	19,2	19,2	22,0	21,3	20,7	20,4
<i>dont : recettes pétrolières</i>						
AVD actuelle	7,0	9,8	17,6	18,1	13,4	10,9
AVD de décembre 2021	7,0	7,0	9,1	7,8	6,7	5,6
<i>dont : recettes non pétrolières</i>						
AVD actuelle	8,8	9,6	10,0	10,3	10,7	11,7
AVD de décembre 2021	8,8	9,3	9,8	10,3	10,8	11,9
<i>dont : dons</i>						
AVD actuelle	3,4	1,2	0,9	3,1	2,3	1,9
AVD de décembre 2021	3,4	3,0	3,0	3,2	3,2	3,0
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs (AVD en cours, %)	....	35,4	39,4	40,2	40,9	42,4

Source : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ AVD de l'édition 2021 de l'approbation du programme de facilité élargie de crédit.

2/ Base engagements, dons inclus.

**13. Le solde primaire hors pétrole devrait s'améliorer d'environ 4,7 % du PIB hors pétrole entre 2021 et la fin de la période du programme.** Cette progression tient à l'augmentation des recettes non pétrolières conjuguée à la rationalisation des dépenses non essentielles. Sur la période de 36 mois, le programme prévoit une consolidation du solde primaire hors pétrole d'environ 4,7 points de pourcentage du PIB hors pétrole, grâce à la mobilisation des recettes non pétrolières et à la rationalisation des dépenses, et ce, en privilégiant les dépenses sociales. Les recettes fiscales devraient augmenter de 1,1 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Les dépenses courantes primaires diminueraient de 2,2 points de pourcentage du PIB hors pétrole, liée à une réduction progressive de la masse salariale et d'autres dépenses, telles que les subventions et les transferts. Les dépenses d'investissement devraient se maintenir à une moyenne de 6,2 % du PIB hors pétrole, un niveau supérieur à celui enregistré avant la pandémie.

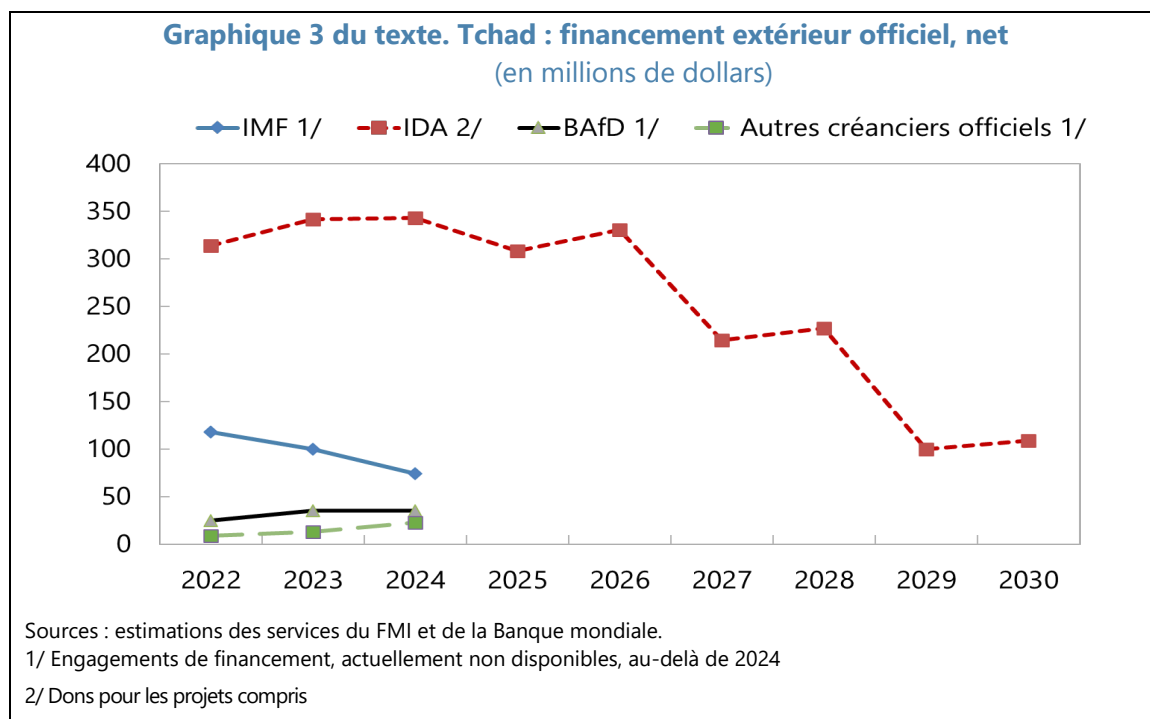
L'atténuation du risque de surendettement exigera la rationalisation des dépenses publiques, principalement par un renforcement des contrôles des dépenses, des augmentations prudentes et des gains d'efficacité en matière de dépenses sociales, ainsi que par une plus grande efficacité de l'investissement public, associée à une transparence et une surveillance accrues de la gestion de la dette.

**14. L'AVD table sur une amélioration progressive des dépenses sociales (34 % des dépenses courantes en 2022-24) dans le cadre de l'assainissement budgétaire global<sup>5</sup>.** L'amélioration de la transparence, des procédures et des processus dans les secteurs critiques, tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'agriculture, les transports et la gestion des investissements publics, aboutira à de meilleurs résultats économiques et sociaux.

**15. Les prévisions sont globalement réalistes.** La projection de l'ajustement budgétaire sur trois ans est en ligne avec les données historiques des programmes d'ajustement des PFR. Un ajustement viable devrait être atteint en maintenant la prudence budgétaire et en augmentant les recettes non pétrolières au-delà de l'horizon de l'accord FEC actuel. L'outil de multiplicateur budgétaire suggère que la croissance en 2022 et 2023 pourrait diverger de la consolidation prévue. Toutefois, l'extrême volatilité actuelle affaiblit les relations établies. L'activité économique devrait repartir sous l'impulsion de la production pétrolière et non pétrolière (principalement l'agriculture) au cours des cinq prochaines années. Les services du FMI anticipent une croissance tirée par le secteur privé, grâce à l'investissement privé, notamment la réouverture prévue de certains champs pétroliers temporairement fermés par les deux nouveaux opérateurs pétroliers. L'investissement public restera modéré, comme l'illustre la plage en bas à gauche du graphique 4.

---

<sup>5</sup> Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants : (i) Éducation nationale et Promotion civique ; (ii) Santé publique, y compris les services de santé des armées, et Solidarité nationale ; (iii) Femme, Famille et Protection de l'enfance ; (iv) Production, Irrigation et Équipements agricoles ; (v) Élevage et Productions animales ; (vi) Environnement, Eau et Assainissement ; (vii) Formation professionnelle et Métiers ; et (viii) Enseignement supérieur.



## D. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

**16. Selon l'indice composite (IC), la capacité d'endettement du Tchad est jugée faible.** L'IC est calculé sur la base du score EPIN, d'un indicateur des conditions extérieures défini par la croissance économique mondiale, et de facteurs spécifiques au pays. Les informations d'avril 2022 indiquent une faible capacité d'endettement, qui s'explique principalement par un faible score EPIN, des envois de fonds très faibles et un bas niveau de réserves de change (tableau 4 du texte). La capacité d'endettement était également jugée faible avant la dernière mise à jour. Les seuils pertinents de risque élevé d'endettement extérieur sont de : i) 30 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB ; ii) 140 % pour le ratio VA de la dette/exportations ; iii) 10 % pour le ratio service de la dette/exportations ; et (iv) 14 % pour le ratio service de la dette/recettes.

**17. L'analyse de viabilité de la dette repose sur six tests de résistance normalisés et un test de résistance adapté correspondant à un choc sur les prix des produits de base pétroliers.** Parmi les tests de résistance normalisés, ceux impliquant un choc sur les exportations et un choc sur les prix des produits de base sont les plus pertinents pour le Tchad (tableaux 3 et 4). Le choc portant sur les prix des produits de base prend pour hypothèse une baisse des cours du pétrole d'un écart-type entre 2022 et 2027. Le choc adapté reflète un choc plus sévère sur les prix des produits de base (50 %).

Tableau 3 du texte. Tchad : score de l'IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
<b>EPIN</b>				
Taux de croissance réelle (en %)	0,39	2,75	1,06	46%
Couverture des importations par les réserves (en %)	2,72	1,74	0,05	2%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en %)	4,05	25,97	1,05	46%
Envois de fonds (en %)	-3,99	6,75	-0,27	-12%
Croissance économique mondiale (en %)	2,02	1,00	0,02	1%
	13,52	2,90	0,39	17%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2,30</b>	<b>100%</b>
<b>Notation de l'IC</b>			<b>Faible</b>	

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2,30	Faible 2,40	Faible 2,40

APPLICABLE	
<b>Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE</b>	
VA de la dette en % :	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % :	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	35

Source : calculs des services du FMI et de la Banque mondiale.  
La valeur limite de l'IC pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

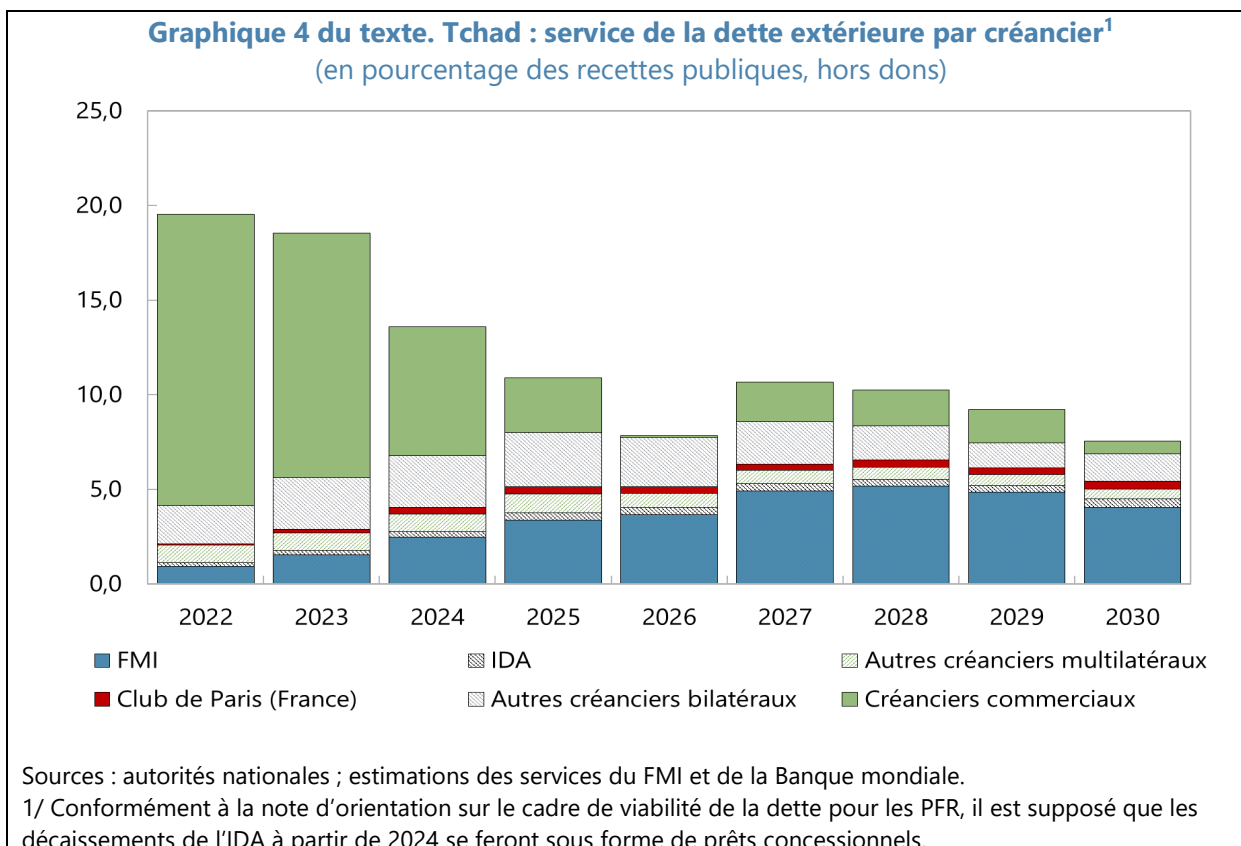
## VIABILITÉ DE LA DETTE

### A. Scénario de référence

#### Viabilité de la dette extérieure

**18. Le risque de surendettement extérieur du Tchad est élevé.** Le seuil du ratio service de la dette extérieure/recettes est franchi en 2022-23 dans le scénario de référence. Malgré l'augmentation des recettes pétrolières, le ratio service de la dette/recettes dépasse le seuil de 14 %, principalement en raison de l'accélération des paiements au titre du service de la dette envers Glencore, une disposition de cash sweep établissant une hausse du service de la dette en fonction des prix du pétrole. Toutefois, l'accord de traitement de la dette au titre du Cadre commun du G20 fournit une assurance que ce ratio passera en dessous de 14 % en 2024 et que le risque de surendettement restera modéré avec une certaine marge (inférieur à 12,3 % en moyenne) à partir de 2025, en ligne avec la politique d'accès exceptionnel du FMI (graphique 4 du texte). Selon le scénario de référence, les autres ratios de liquidité et de solvabilité restent en dessous des seuils spécifiés (graphique 4).

**19. La viabilité de la dette extérieure est vulnérable aux chocs sur les exportations et les taux de change.** Le test de résistance impliquant un choc sur les exportations produit le scénario le plus extrême pour tous les indicateurs, sauf pour le ratio service de la dette/recettes, pour lequel une dépréciation ponctuelle exerce le plus fort impact. Le choc sur les exportations entraîne des dépassements de trois indicateurs (VA de la dette/PIB, VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations) sur toute la période de projection (graphique 1).



## Viabilité de la dette publique

**20. Le risque global de surendettement du Tchad est élevé.** Dans le scénario de référence, le seuil de la dette publique est dépassé en 2022-23. L'endettement public a atteint un pic en 2021, sous l'effet de la crise liée à la COVID. En 2022, la dette publique totale a diminué grâce à l'accélération des remboursements au principal créancier privé liée à la hausse des prix du pétrole. Néanmoins, les contraintes de liquidité ont subsisté, notamment au premier semestre 2022, sur fond de creusement du déficit budgétaire dû aux dépenses liées à l'insécurité alimentaire et à la hausse des prix des denrées alimentaires et des engrais consécutive à la guerre en Ukraine. La VA du ratio dette publique totale/PIB a culminé en 2021 à 52,2 % et devrait fléchir à 46,3 % en 2022 et 39,3 % en 2023, mais en restant au-dessus du seuil de risque élevé de 35 % associé à une vulnérabilité accrue de la dette publique et à une faible capacité d'endettement. La VA du ratio dette publique totale/PIB ne tombe sous ce seuil qu'à partir de 2024.

**21. Les tests de résistance indiquent que la dette publique est vulnérable au choc sur les passifs conditionnels combinés.** Le choc sur les exportations est le choc le plus extrême qui frappe le ratio VA de la dette/PIB. Le test adapté au choc sur les passifs conditionnels combinés apparaît comme le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes.

## B. Notation du risque et vulnérabilité

**22. Le Tchad présente un risque élevé de surendettement extérieur et global, mais sa dette reste viable.** Sur la base de l'évaluation des indicateurs de la dette publique extérieure dans le scénario de référence actuel et du traitement de la dette par les créanciers officiels et privés, qui permettra un allègement de la dette en cas de matérialisation des risques de détérioration (notamment une baisse des prix du pétrole) et de reliquat de déficit de financement, le Tchad n'est plus « en situation de surendettement », selon la classification établie lors de l'AVD précédente (décembre 2021), mais présente désormais un « risque élevé » de surendettement. Le reliquat du déficit de financement est nul grâce aux prix élevés du pétrole et, par conséquent, aux recettes pétrolières. Néanmoins, les perspectives du Tchad sont soumises à d'importants risques de dégradation, notamment les difficultés potentielles à mobiliser les financements intérieurs nécessaires, l'insécurité régionale, la fragilité de l'environnement sociopolitique, la vulnérabilité aux chocs climatiques, les perturbations de la production pétrolière et l'exposition aux retombées de la guerre en Ukraine, qui a un impact sur les prix des denrées alimentaires et des engrais.

**23. Le traitement de la dette convenu avec les créanciers officiels et publics au titre du Cadre commun du G20 est vital pour préserver la viabilité de la dette.** Cet accord garantit qu'en cas de matérialisation des risques de dégradation et de nouveau reliquat de déficit de financement, les créanciers réexamineront la situation de financement en temps utile. Par ailleurs, dans les termes, le risque de surendettement sera ramené à un niveau « modéré » à la fin du programme et restera modéré à moyen terme au-delà de la période du programme, sur la base des hypothèses du programme appuyé par la FEC. Cette visée est conforme à la politique d'accès exceptionnel, qui impose le rétablissement, avec une forte probabilité, de la viabilité de la dette.

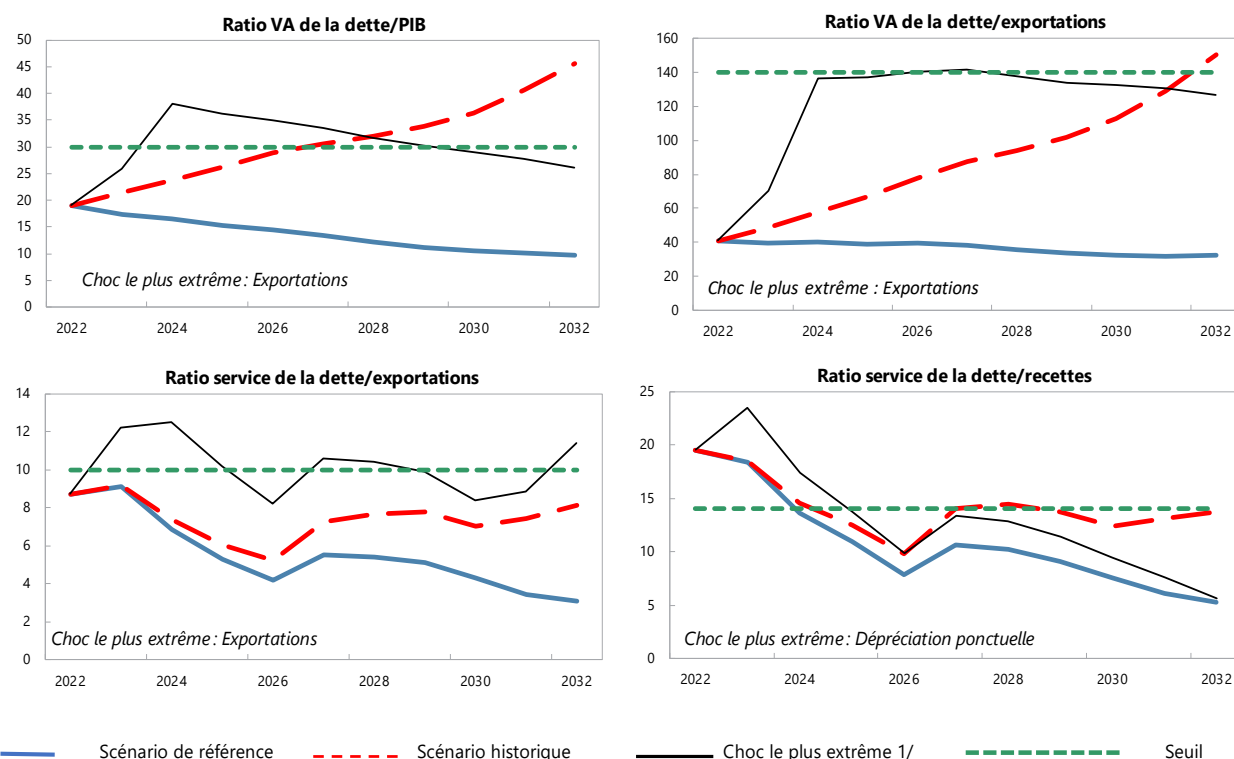
**24. Un financement concessionnel conséquent et l'application de l'accord de traitement de la dette resteront nécessaires pour assurer une atténuation du risque de surendettement extérieur et global à un niveau modéré d'ici la fin du programme en 2024.** Si l'accord de traitement de la dette devrait dégager l'espace budgétaire nécessaire pour faire face à un scénario de baisse des prix du pétrole, des engagements substantiels de financement concessionnel à plus long terme, de la part des créanciers multilatéraux et bilatéraux, seront requis pour prévenir la récurrence des difficultés de service de la dette extérieure et/ou intérieure. Le plafond zéro pour les emprunts non concessionnels est une caractéristique importante de la conditionnalité de la dette dans le cadre de l'accord conclu au titre de la FEC. La Banque mondiale, par le biais de sa politique de financement du développement durable (SDFP), soutient les efforts des autorités pour améliorer la gestion et la transparence de la dette avec des engagements : i) à accroître la précision de l'enregistrement et de la notification des transactions et des paiements de la dette, et à transférer les données relatives à la dette actuellement sous Excel vers la nouvelle base de données SYGADE-6 ; et ii) à adopter un arrêté pour garantir que les rapports annuels sur la dette soient publiés dans les délais (au plus tard 6 mois après la fin de l'année), de même qu'à assurer le respect du plafond zéro pour les emprunts non concessionnels. Le gouvernement devra également prendre des mesures pour améliorer la capacité de gestion de la dette et la transparence de

la dette publique, tout en renforçant les politiques budgétaires, notamment par un meilleur contrôle des passifs des entreprises publiques, une plus grande mobilisation des recettes intérieures et des dépenses plus efficaces. Ces mesures sont importantes pour renforcer la résilience face aux chocs défavorables aux revenus (chocs sur la production pétrolière, insécurité, par exemple) et aux conditions climatiques, qui représenteront un défi persistant pour le Tchad à long terme.

## C. Vues des autorités

**25. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation globale de la viabilité de la dette du pays.** La viabilité de la dette a été rétablie grâce aux accords de restructuration conclus, à l'appui des bailleurs de fonds et aux réformes envisagées dans le cadre de l'accord FEC. Les autorités ont la ferme intention de poursuivre l'amélioration de la gestion de la dette.

**Graphique 1. Tchad : Indicateurs de la dette extérieure garantie ou contractée par l'État dans le cadre de scénarios de restructuration, 2022–32**



Adaptation des paramètres par défaut			Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*		
	Taille	Interactions	Par défaut	Paramètres personnalisés	
<b>Test de résistance adapté</b>			<b>Part de la dette marginale</b>		
Passifs conditionnels combinés	Oui		<b>Dette extérieure CGE à moyen et long terme</b> 100%		
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Prix des produits de base	Non	Non	Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0,7%	0,7%
Financement de marché	s.o.	s.o.	Taux d'actualisation, dollars	5,0%	5,0%
			Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	27	27
			Période de grâce moyenne	7	7

Note : « oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

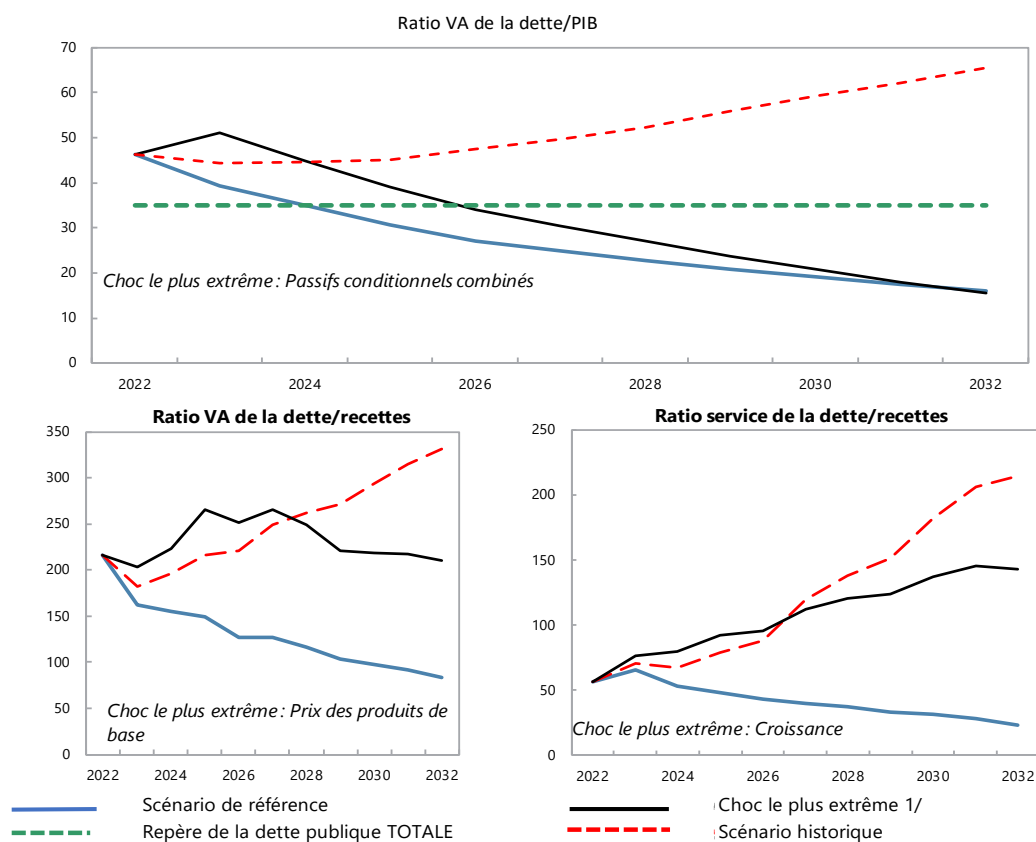
Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Note : Conformément au contrat de 2018 avec Glencore, les 4 millions de barils transférés à la raffinerie sont évalués aux prix du marché lors de l'estimation des revenus et du service de la dette extérieure en 2024.



Graphique 2. Tchad : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32



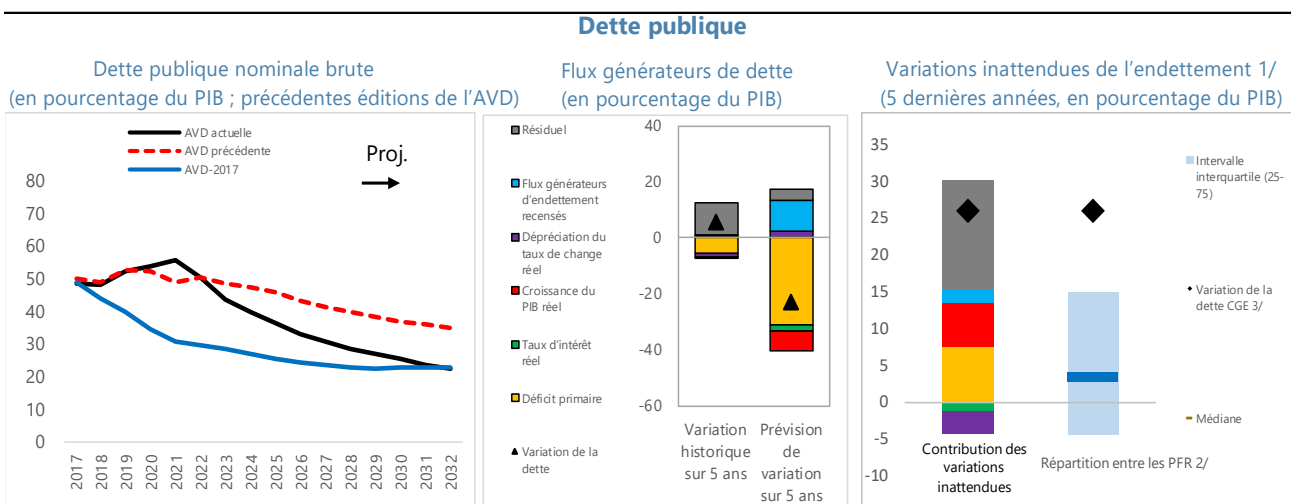
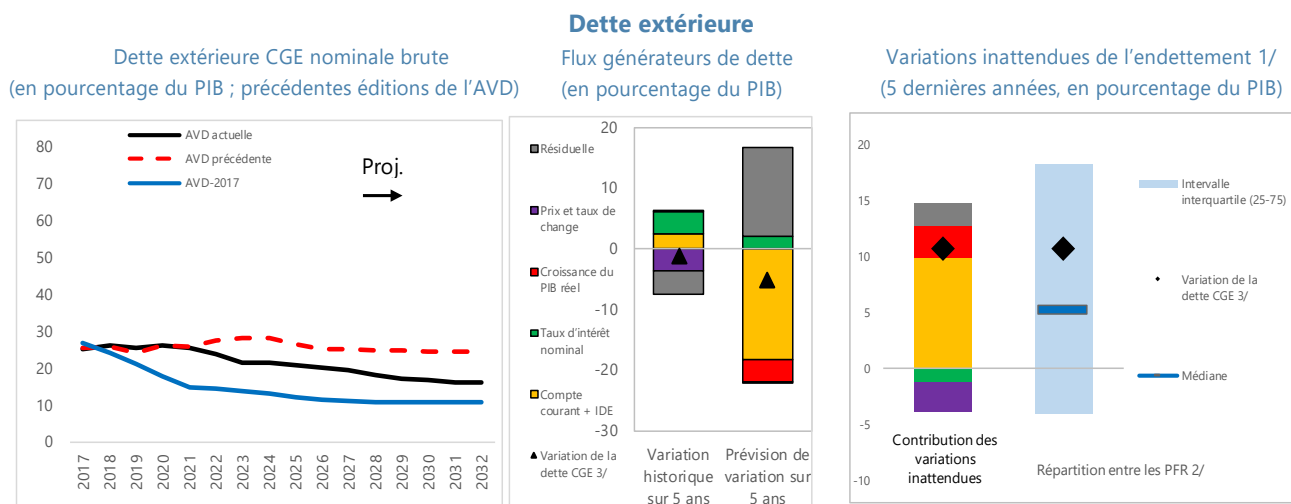
Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Défaut de paiement	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	30%	30%
Dette intérieure à moyen et long terme	36%	36%
Dette intérieure à court terme	35%	35%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0,7%	0,7%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	27	27
Différé d'amortissement moyen	7	7
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,2%	4,2%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	1	1
Différé d'amortissement moyen	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,0%	0,0%

\* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

### Graphique 3. Tchad : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



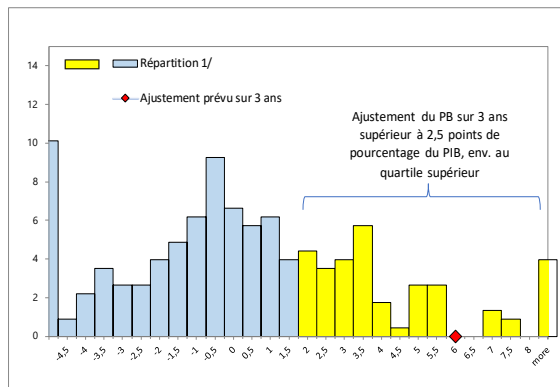
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

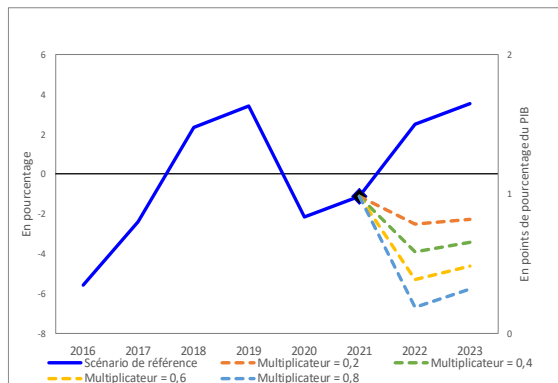
### Graphique 4. Tchad : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)**



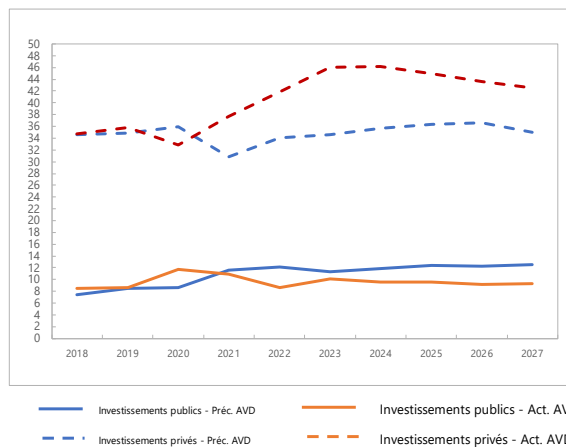
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

**Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**

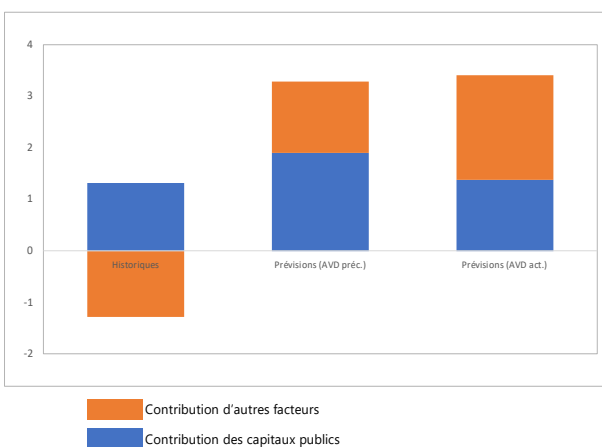


1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)**



**Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



Source : autorités tchadiennes ; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

**Tableau 2. Tchad : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Eff.			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Historiques	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	25,6	26,4	25,5	23,8	21,7	21,6	20,8	20,3	19,5	16,1	15,1	25,2	19,3
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	25,6	26,4	25,5	23,8	21,7	21,6	20,8	20,3	19,5	16,1	15,1	25,2	19,3
Variation de la dette extérieure	-0,6	0,8	-0,9	-1,7	-2,0	-0,1	-0,8	-0,5	-0,8	-0,3	-0,1		
<b>Flux générateurs d'endettement net recensés</b>	0,1	4,3	-1,6	-7,7	-5,4	-2,4	-2,5	-1,8	-1,1	-5,8	-17,0	3,8	-3,1
<b>Déficit courant hors intérêts</b>	3,6	6,7	3,9	-3,4	0,9	4,6	3,8	4,7	5,0	-1,1	-14,0	6,6	2,6
Déficit de la balance des biens et services	9,0	16,1	9,7	-1,2	3,4	6,9	5,6	6,4	6,7	0,8	0,5	12,3	4,4
Exportations	35,4	27,7	34,5	46,4	44,2	41,1	39,2	36,9	34,9	30,3	25,0		
Importations	44,5	43,8	44,2	45,2	47,6	48,1	44,7	43,3	41,6	31,1	25,5		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7,4	-10,9	-7,9	-5,5	-5,5	-4,8	-4,4	-4,0	-3,6	-2,1	-0,9	-7,6	-3,7
<i>dont : officiels</i>	-1,3	-3,3	-1,5	-1,3	-2,0	-1,5	-1,5	-1,4	-1,4	-1,3	-1,2		
Autres flux extérieures courants (négatifs = entrées nettes)	2,0	1,6	2,1	3,3	3,0	2,5	2,6	2,2	1,8	0,2	-13,7	1,9	1,9
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-4,3	-3,6	-3,8	-4,2	-6,0	-6,5	-6,2	-5,9	-5,5	-4,2	-2,5	-4,0	-5,3
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	0,8	1,1	-1,7	-0,1	-0,3	-0,5	0,0	-0,6	-0,6	-0,4	-0,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,3	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,9	0,6	0,3	-0,6	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1,0	0,0	-2,6	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	-0,7	-3,5	0,6	5,9	3,4	2,3	1,6	1,3	0,3	5,5	16,9	-3,5	2,2
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-1,6	-0,4	-1,0	-1,7	-1,6	-1,6	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	20,8	19,1	17,4	16,5	15,2	14,5	13,4	9,8	9,6		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	60,2	41,0	39,4	40,0	38,9	39,3	38,4	32,2	38,6		
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	4,0	6,4	7,5	8,7	9,1	6,9	5,3	4,2	5,5	3,1	2,5		
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	11,3	10,4	16,8	19,5	18,4	13,6	10,9	7,8	10,6	5,2	4,0		
Besoin brut en financement extérieur (milliards dollars)	81,3	527,4	326,1	-424,6	-128,9	119,5	-49,4	46,2	201,0	-903,6	-6188,3		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,4	-2,1	-1,1	2,5	3,5	3,7	3,4	3,8	3,7	3,7	3,9	1,8	3,5
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-3,7	0,0	10,9	-1,5	-3,0	1,4	2,1	2,4	2,7	2,8	2,9	-1,6	1,6
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 4/	2,5	2,1	2,6	2,3	2,1	1,3	3,2	0,7	0,7	0,8	0,8	3,3	1,4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	4,9	-23,5	36,8	35,7	-4,4	-2,1	0,5	0,1	0,7	2,8	29,1	0,7	4,4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	5,3	-3,7	10,8	3,1	5,8	6,1	-1,8	3,0	2,3	-1,7	280,3	-0,5	1,9
Élément dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	36,8	36,7	46,3	47,9	52,3	53,2	48,7	42,3	...	47,3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	12,5	16,9	15,5	20,7	21,9	20,7	18,9	19,6	18,0	18,0	15,7	14,4	19,2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	236,0	533,5	193,7	155,4	375,9	478,1	398,5	480,4	514,6	508,2	797,9		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	1,5	3,3	3,5	2,6	2,8	2,7	2,0	1,4	...	2,5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	50,6	68,4	64,5	74,1	73,4	72,8	71,0	62,7	...	69,7
PIB nominal (en millions de dollars)	10.993	10.757	11.800	11.909	11.962	12.577	13.282	14.127	15.038	20.550	38.908		
Croissance du PIB nominal en dollars	-0,5	-2,1	9,7	0,9	0,4	5,1	5,6	6,4	6,4	6,6	6,9	0,1	5,2
<b>Postes pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	20,8	19,1	17,4	16,5	15,2	14,5	13,4	9,8	9,6		
En pourcentage des exportations	...	...	60,2	41,0	39,4	40,0	38,9	39,3	38,4	32,2	38,6		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	4,0	6,4	7,5	8,7	9,1	6,9	5,3	4,2	5,5	3,1	2,5		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	...	...	2453,4	2269,5	2082,0	2071,2	2020,5	2046,7	2015,7	2007,6	3748,7		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...	-1,6	-1,6	-0,1	-0,4	0,2	-0,2	0,4	0,7		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	4,3	5,9	4,8	-1,7	3,0	4,7	4,6	5,2	5,8	-0,8	-14,0		

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 3. Tchad : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Eff.			Projections								Moyenne 6/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Historiques	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	<b>52,3</b>	<b>54,1</b>	<b>55,9</b>	<b>50,4</b>	<b>43,7</b>	<b>40,1</b>	<b>36,4</b>	<b>33,0</b>	<b>31,0</b>	<b>22,4</b>	<b>17,5</b>	<b>45,0</b>	<b>32,9</b>
<b>Dont : dette extérieure</b>	<b>25,6</b>	<b>26,4</b>	<b>25,5</b>	<b>23,8</b>	<b>21,7</b>	<b>21,6</b>	<b>20,8</b>	<b>20,3</b>	<b>19,5</b>	<b>16,1</b>	<b>15,1</b>	<b>25,2</b>	<b>19,3</b>
Variation de la dette du secteur public	3,9	1,7	1,9	-5,5	-6,7	-3,6	-3,8	-3,4	-1,9	-1,4	-0,2		
<b>Flux générateurs d'endettement recensés</b>	<b>-3,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,3</b>	<b>-4,1</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>-3,7</b>
<b>Déficit primaire</b>	<b>-0,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>0,7</b>	<b>-6,3</b>	<b>-7,9</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,2</b>	<b>-6,4</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,5</b>	<b>-3,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-5,9</b>
Recettes et dons	13,7	20,7	16,5	21,4	24,3	22,5	20,6	21,3	19,6	19,2	16,5	<b>16,8</b>	<b>20,7</b>
dont : dons	1,2	3,8	1,0	0,7	2,4	1,8	1,7	1,7	1,6	1,2	0,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	13,4	18,1	17,2	15,1	16,4	17,4	15,5	14,9	14,6	13,7	13,0	<b>17,0</b>	<b>14,8</b>
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>-5,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,8</b>		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1,4	2,3	-1,1	-5,0	-1,2	-1,2	-0,7	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0,2	1,2	-1,7	-3,7	0,5	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	-0,1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,6	1,1	0,6	-1,4	-1,7	-1,6	-1,3	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,7	-1,5	1,3	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Autres flux générateurs d'endettement recensés</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>5,0</b>	<b>3,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>3,6</b>
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (ex. : recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres)	-0,4	-0,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,0		
Accumulation de dépôts/retraits	-1,6	0,6	1,9	3,2	1,6	2,0	2,0	3,9	3,9	5,2	3,5		
<b>Résiduel</b>	<b>7,1</b>	<b>3,4</b>	<b>-0,6</b>	<b>2,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB 2/</b>	...	...	<b>52,2</b>	<b>46,3</b>	<b>39,3</b>	<b>34,9</b>	<b>30,7</b>	<b>27,1</b>	<b>24,9</b>	<b>16,0</b>	<b>12,1</b>		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	...	...	<b>316,1</b>	<b>216,8</b>	<b>161,9</b>	<b>154,8</b>	<b>148,8</b>	<b>127,6</b>	<b>127,2</b>	<b>83,5</b>	<b>73,2</b>		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons 3/</b>	<b>20,3</b>	<b>21,4</b>	<b>21,3</b>	<b>56,6</b>	<b>65,3</b>	<b>52,9</b>	<b>48,1</b>	<b>43,5</b>	<b>40,0</b>	<b>23,1</b>	<b>11,3</b>		
Besoin brut de financement 4/	0,3	1,9	5,8	5,8	8,1	6,8	4,8	2,8	2,7	-1,2	-1,6		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,4	-2,1	-1,1	2,5	3,5	3,7	3,4	3,8	3,7	3,7	3,9	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	2,6	2,1	2,4	2,4	2,2	1,3	3,2	0,7	0,7	0,8	0,8	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	0,0	3,5	-4,5	-8,7	3,1	2,2	1,8	1,6	2,1	1,9	2,1	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	2,6	-5,8	4,8	...	...	...	...	...	...	...	...	<b>4,2</b>	<b>...</b>
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1,6	-1,9	7,0	10,3	0,0	1,1	1,5	1,8	2,0	2,8	2,9	<b>-0,3</b>	<b>2,7</b>
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	12,7	32,3	-5,6	-10,3	12,5	10,0	-8,0	-0,2	1,9	3,5	3,1	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-4,3	-4,4	-1,1	-0,7	-1,2	-1,6	-1,4	-3,0	-3,1	-4,1	-3,2	<b>-3,3</b>	<b>-2,8</b>
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 4. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–2032**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	17	16	15	14	13	12	11	10	10	10
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	19	21	24	26	29	31	32	34	36	41	45
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	19	20	19	18	16	15	14	13	12	12
B2. Solde primaire	19	20	21	22	23	24	25	26	27	29	30
B3. Exportations	19	26	38	36	35	33	32	30	29	28	26
B4. Autres flux 3/	19	20	22	20	20	18	17	16	15	15	14
B5. Dépréciation	19	22	18	17	16	14	13	12	11	10	10
B6. Combinaison de B1-B5	19	25	27	25	24	23	21	20	19	18	17
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	19	20	21	22	23	23	23	24	26	27	29
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	19	24	29	28	27	26	24	22	21	20	19
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	41	39	40	39	39	38	36	34	32	32	32
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	41	49	58	67	78	88	94	102	113	129	150
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	41	39	40	39	39	38	36	34	32	32	32
B2. Solde primaire	41	45	52	57	64	69	73	78	84	91	100
B3. Exportations	41	70	136	137	140	141	137	134	132	130	127
B4. Autres flux 3/	41	45	53	52	53	53	50	48	47	46	46
B5. Dépréciation	41	39	35	33	34	32	30	28	26	26	26
B6. Combinaison de B1-B5	41	58	55	71	72	72	69	66	64	63	62
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	41	46	52	55	61	66	69	73	80	87	96
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	41	72	90	87	86	82	74	71	69	67	65
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	9	9	7	5	4	5	5	5	4	3	3
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	9	9	7	6	5	7	8	8	7	7	8
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	9	9	7	5	4	5	5	5	4	3	3
B2. Solde primaire	9	9	7	5	4	6	6	6	5	4	5
B3. Exportations	9	12	13	10	8	11	10	10	8	9	11
B4. Autres flux 3/	9	9	7	5	4	6	6	5	4	4	4
B5. Dépréciation	9	9	7	5	4	5	5	5	4	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	9	10	9	7	6	7	7	7	6	6	6
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	9	9	7	5	4	6	6	5	5	4	4
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	9	12	9	7	6	7	7	6	5	6	6
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	20	18	14	11	8	11	10	9	8	6	5
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	20	18	15	13	10	14	14	14	12	13	14
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	20	20	17	13	10	13	13	11	9	7	6
B2. Solde primaire	20	18	14	11	8	11	11	10	9	8	8
B3. Exportations	20	21	17	14	10	14	13	12	10	11	13
B4. Autres flux 3/	20	18	14	11	8	11	10	9	8	7	7
B5. Dépréciation	20	23	17	14	10	13	13	11	9	8	6
B6. Combinaison de B1-B5	20	20	17	13	10	13	12	11	9	10	9
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	20	18	14	11	8	11	11	10	8	7	6
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	20	23	18	15	11	14	12	10	9	9	10
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 5. Tchad : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs  
de la dette publique, 2022–32**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>46</b>	<b>39</b>	35	31	27	25	23	21	19	17	16
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	46	44	45	45	48	50	52	56	59	62	66
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	46	45	48	45	43	41	40	39	37	36	35
B2. Solde primaire	46	47	48	42	37	33	29	26	23	20	17
B3. Exportations	46	45	50	46	42	39	37	35	33	30	28
B4. Autres flux 3/	46	42	40	36	32	30	28	26	24	22	20
B5. Dépréciation	46	41	35	29	23	19	14	10	6	2	-2
B6. Combinaison de B1-B5	46	48	41	35	30	25	21	16	12	7	2
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	46	51	45	39	34	30	27	24	21	18	15
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	46	42	42	45	47	48	47	45	44	42	41
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>217</b>	<b>162</b>	155	149	128	127	116	103	97	91	84
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	217	182	197	216	221	250	262	271	293	315	331
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	217	183	208	214	197	207	201	188	186	185	180
B2. Solde primaire	217	195	213	204	172	167	149	127	115	103	89
B3. Exportations	217	186	221	221	196	200	188	171	166	159	145
B4. Autres flux 3/	217	172	178	174	151	153	141	127	121	115	105
B5. Dépréciation	217	172	155	141	109	95	73	49	29	9	(9)
B6. Combinaison de B1-B5	217	196	183	170	139	129	106	81	60	36	13
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	217	211	199	189	160	155	138	117	105	93	80
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	217	204	223	266	251	266	250	221	219	217	210
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	<b>57</b>	<b>65</b>	53	48	43	40	37	33	31	28	23
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	57	71	67	79	88	120	138	152	182	206	215
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	57	76	80	92	96	112	120	124	137	146	143
B2. Solde primaire	57	69	92	110	91	89	85	81	86	89	85
B3. Exportations	57	65	53	49	44	41	38	34	32	31	28
B4. Autres flux 3/	57	65	53	48	44	40	37	34	31	29	25
B5. Dépréciation	57	68	57	54	49	54	57	58	64	67	63
B6. Combinaison de B1-B5	57	69	61	83	75	80	81	81	88	92	88
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	57	69	104	93	79	80	79	76	83	86	81
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	57	84	67	65	93	120	129	126	136	143	141
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.



# TCHAD

20 décembre 2022

## PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko**  
(département Afrique)  
et **Maria Gonzalez**  
(département de la  
stratégie, des politiques  
et de l'évaluation)

Établi par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

**1. Le présent complément fait le point sur l'évolution de la situation depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/22/118) le 9 décembre 2022.**

### Évolution récente

**2. Les autorités ont complété la dernière mesure préalable en vue de l'adoption d'un décret autorisant la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs.** Ce décret, qui a été adopté le 6 décembre et qui est en phase avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, habilite l'État à : i) recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs des marchés publics de l'administration centrale ; et (ii) publier le texte intégral des marchés publics de l'administration centrale, ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires sur un site Internet gouvernemental facilement accessible.

**3. Les autorités ont progressé dans le traitement des arriérés extérieurs liés à une créance présentée par Credendo, l'agence officielle belge de crédit à l'exportation.** Ainsi, le litige avec Credendo est levé, et le gouvernement du Tchad travaille avec les autorités belges à la conclusion d'un accord sur la restructuration de cette créance.

**4. Les autorités ont soumis au Parlement un projet de loi de finances pour 2023.** Ce projet de loi de finances se démarque des projections budgétaires du programme, car :



- il prévoit une masse salariale plus élevée (+0,24 % du PIB hors pétrole) afin de tenir compte des conclusions du dialogue national inclusif, qui préconisent notamment la réintégration des membres des groupes politico-militaires participants au sein de l'armée et au Parlement. Ces dépenses supplémentaires sont compensées par des économies sur les biens et services et les transferts et subventions. Par conséquent, il convient d'actualiser l'objectif indicatif (plafond) proposé pour la masse salariale, conformément au tableau 3 révisé du MPEF joint à la lettre d'intention complémentaire ;
- il identifie des projets d'investissement prioritaires additionnels (représentant 4 % du PIB hors pétrole en sus des projections du programme) visant principalement à renforcer la résilience du Tchad face aux inondations et au changement climatique. Comme l'explique la lettre d'intention complémentaire, les autorités réaffirment leur engagement envers les objectifs quantitatifs du programme appuyé par le FMI, et soulignent que l'investissement ne dépassera les projections budgétaires actuelles que sous les conditions suivantes : i) un espace budgétaire supplémentaire peut être dégagé grâce à des économies sur les dépenses non prioritaires ou une meilleure mobilisation des recettes ; ou (ii) si, lors de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, il est déterminé qu'il existe une marge pour des investissements supplémentaires.

### Évaluation par les services du FMI

**5. Cette évolution récente ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.** Les modifications dans la composition des dépenses courantes pour 2023 reflètent un changement de priorité du gouvernement dans le but de consolider les acquis du dialogue national inclusif, en établissant des échanges constructifs avec certains groupes politico-militaires, et de renforcer l'appropriation et la pérennité sociale et politique du programme. L'engagement réitéré du gouvernement envers les objectifs budgétaires du programme est à saluer. Le calendrier d'exécution des projets d'investissement nouvellement identifiés sera conforme à ces objectifs. Une proposition de décision révisée tenant compte de la lettre d'intention complémentaire est jointe.

**Tableau 2 révisé. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2020–26**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	2026
	Prél.	Demande FEC	Prél.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Demande FEC	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Total des recettes et dons</b>	<b>1.278</b>	<b>1.026</b>	<b>1.080</b>	<b>1.230</b>	<b>1.578</b>	<b>1.267</b>	<b>1.859</b>	<b>1.316</b>	<b>1.673</b>		<b>1.740</b>	<b>1.894</b>
Recettes	1.043	868	1.015	1.061	1.530	1.080	1.676	1.114	1.527		1.593	1.746
Pétrole <sup>1</sup>	562	374	513	512	976	466	1.067	426	851		835	904
Hors pétrole	481	495	502	548	554	613	609	688	676		758	842
Fiscal	452	478	482	529	535	592	588	665	653		733	815
Non-fiscal	29	17	20	19	19	21	21	23	23		25	27
Dotations	235	158	65	169	48	188	184	201	146		147	148
Aide budgétaire	124	23	29	26	13	28	64	28	26		26	26
Dons-projets	111	135	35	143	35	160	120	173	120		121	122
<b>Dépenses</b>	<b>1.177</b>	<b>1.206</b>	<b>1.205</b>	<b>1.187</b>	<b>1.226</b>	<b>1.256</b>	<b>1.354</b>	<b>1.314</b>	<b>1.340</b>		<b>1.412</b>	<b>1.386</b>
Courantes	800	821	877	787	951	816	951	838	918		965	936
Traitements et salaires	431	425	459	437	500	452	496	465	491		496	501
Fonction publique	305	299	329	309	327	323	323	335	318		323	328
Militaires	126	126	130	128	173	129	173	130	173		173	173
Produits et services	115	136	127	114	100	123	114	128	120		125	130
Transferts et subventions <sup>2</sup>	194	206	215	190	241	195	242	197	230		237	243
Dont : Transferts en nature à la SNE <sup>2</sup>	51	53	81	53	91	53	93	53	93		93	92
Intérêt	60	54	77	46	111	46	99	48	77		108	62
Intérieur	26	26	36	17	68	18	64	21	59		56	54
Extérieur	34	29	40	29	43	27	35	27	18		52	8
dont : Glencore	22	19	28	19	35	16	27	14	10		44	0
Investissements	377	385	328	400	275	440	403	475	422		446	450
Financé sur ressources intérieures	170	140	227	140	129	150	160	160	170		188	196
Financé sur ressources extérieures	207	245	100	260	146	290	243	315	252		258	254
<b>Solde global (dons compris, base engagements)</b>	<b>101</b>	<b>-180</b>	<b>-125</b>	<b>42</b>	<b>352</b>	<b>12</b>	<b>505</b>	<b>2</b>	<b>333</b>		<b>329</b>	<b>508</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)</b>	<b>-428</b>	<b>-412</b>	<b>-526</b>	<b>-333</b>	<b>-415</b>	<b>-307</b>	<b>-404</b>	<b>-262</b>	<b>-336</b>		<b>-288</b>	<b>-228</b>
Décalage par rapport à l'année précédente <sup>3</sup>	-76	-34	-38	-34	-47	-33	-45	-21	-35		-35	-35
Décalage en fin de période <sup>4</sup>	38	34	47	33	45	21	35	21	35		35	35
Var. des arriérés <sup>5</sup>	-124	-111	-94	-50	-95	-50	-75	-50	-40		-95	-115
<b>Solde global (dons compris, base caisse)</b>	<b>-60</b>	<b>-292</b>	<b>-211</b>	<b>-9</b>	<b>254,7</b>	<b>-50</b>	<b>420</b>	<b>-48</b>	<b>293</b>		<b>234</b>	<b>393</b>
<b>Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)</b>	<b>-589</b>	<b>-524</b>	<b>-612</b>	<b>-384</b>	<b>-512,3</b>	<b>-369</b>	<b>-489</b>	<b>-312</b>	<b>-376</b>		<b>-383</b>	<b>-343</b>
<b>Financement</b>	<b>58</b>	<b>180</b>	<b>203</b>	<b>-216</b>	<b>-348,1</b>	<b>-128</b>	<b>-515</b>	<b>-105</b>	<b>-388</b>		<b>-233</b>	<b>-393</b>
Financement intérieur	61	220	240	-209	-184	-138	-358	-118	-366		-305	-469
Financement bancaire	78	67	20	-95	-241	-102	-193	-124	-261		-238	-433
Banque centrale (BEAC)	78	67	11	-95	-241	-102	-193	-124	-261		-238	-433
Dépôts	-27	-32	-130	-34	-227	-31	-112	-39	-164		-164	-349
Avances (nettes)	0	0	0	-48	0	-48	0	-48	0		-16	-16
FMI	105	-6	38	-13	-14	-23	-29	-37	-45		-58	-68
Allocation de DTS		106	104	0	0	0	-52	0	-52		0	0
Banques commerciales (dépôts)	0	0	8	0	0	0	0	0	0		0	0
Autres financements (net), dont :	-17	154	220	-114	57	-35	-164	6	-106		-67	-35
Amortissement	-139	-26	-23	-51	-64	-50	-97	-74	-74		-70	-58
Prêts bancaires commerciales	61	-9	42	11	129	10	9	10	28		10	-4
Prêts non bancaires (bruts) <sup>7</sup>	25	39	22	41	22	46	36	50	38		39	32
Bons du Trésor (nets)	0	78	68	-105	-222	-10	-54	-5	-40		-22	-5
Obligations du Trésor (brutes)	43	71	120	0	202	-21	-49	25	-56		-23	0
Recapitalisation bancaire	0	-10	-16	0	0	0	0	0	0		0	0
Fonds de stabilisation	-8	10	8	-10	-10	-10	-10	0	0		0	0
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Financement extérieur	-3	-40	-36	-7	-164	10	-157	13	-22		72	76
Aide budgétaire	124	23	29	26	13	28	64	28	26		26	26
Dons-projets	111	135	35	143	35	160	120	173	120		121	122
Prêts (nets)	-29	-65	-101	-32	-192	-15	-187	-11	-51		42	47
Décaissements	71	72	43	117	78	125	87	132	142		136	136
Budgétaires	0	0	0	41	0	40	0	40	48		37	37
Prêts-projets	71	72	43	76	78	85	87	92	95		99	99
Amortissement	-101	-137	-144	-149	-270	-140	-274	-143	-193		-94	-90
Dont : Glencore	-48	-76	-83	-81	-196	-74	-184	-73	-102		0	0
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTE)	26	25	20	25	28	25	30	24	29		30	29
<b>Écart de financement</b>	<b>2</b>	<b>111</b>	<b>7</b>	<b>225</b>	<b>93</b>	<b>179</b>	<b>95</b>	<b>153</b>	<b>95</b>		<b>-1</b>	<b>0</b>
CCRT	2	6	6	0	0	0	0	0	0		0	0
ISSD (net)	1	1	1	0	0	-1	-1	-1	-1		-1	0
Proposition de FEC du FMI	0	44	0	88	94	88	95	87	96		0	0
Erreurs et omissions	0											
Ecart de financement résiduel	0	60	0	137	0	92	0	67	0		0	0
<b>Postes pour mémoire :</b>												
PIB non pétrolier	5.268	5.337	5.239	5.603	5.554	5.953	5.905	6.363	6.328		6.766	7.269
Dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	...	284	...	273	...	...	...	...	...		...	...
Dépôts bancaires (notamment à la BEAC)	176	182	298	216	525	247	637	286	801		965	1.315
(en mois de dépenses financées sur ressources intérieures)	2,2	2,3	3,2	2,8	5,8	3,1	6,9	3,4	8,8		10,0	13,9
Avances de la BEAC	480	480	480	432	480	384	480	336	480		464	448

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad dans des compagnies privées.<sup>2</sup> Comprend les transferts de dérivés pétroliers en nature à la société nationale d'électricité (SNE) à partir de 2020 ; valeur basée sur un prix fixe de 46,90 dollars/baril (conformément au prix moyen du pétrole Brent en 2015–16).<sup>3</sup> Cela comprend les projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme financement intérieur.<sup>4</sup> Total des recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.<sup>5</sup> Différence entre les dépenses engagées ou comptant et les erreurs et omissions.<sup>6</sup> Comprend les arriérés vérifiés et les arriérés reconnus sur la base du tableau du Trésor (restes à payer).<sup>7</sup> Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (ex. : BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

## Lettre d'intention complémentaire

N'Djaména, le 20 décembre 2022

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington DC (États-Unis)

Madame la directrice générale,

Je tenais à vous faire part des modifications que nous avons apportées à nos projections budgétaires pour 2023, telles que reflétées dans le projet de loi de finances que nous avons transmis au Parlement.

Premièrement, tout en maintenant inchangée l'enveloppe globale des dépenses courantes, nous avons légèrement modifié la composition de ces dépenses courantes, en augmentant la masse salariale de 14 milliards de francs CFA (soit 0,24 % du PIB hors pétrole) et en réduisant les dépenses de biens et services non prioritaires, ainsi que celles relatives aux transferts et subventions (respectivement de 0,17 % et 0,06 % du PIB hors pétrole). La hausse de la masse salariale découle principalement des conclusions du dialogue national inclusif, qui prévoient la réintégration au sein de l'armée nationale de membres des groupes politico-militaires participants et une augmentation de leur représentation au Parlement.

Deuxièmement, le projet de loi de finances prévoit des projets d'investissement supplémentaires financés sur ressources intérieures. Ces projets ont pour principal objectif d'accroître la résilience du Tchad face aux inondations et au changement climatique (digues, routes, canalisations et passages pour faciliter la circulation urbaine en toutes saisons et l'écoulement des eaux de pluie et de crue) et de faciliter l'accès à certaines régions enclavées pendant la saison des pluies en raison de la vétusté des infrastructures de liaison ou des inondations. Ces projets seront soumis à des pratiques rigoureuses de gestion des investissements publics dans un souci de qualité et d'efficacité. Afin de garantir que ces investissements supplémentaires financés par des sources nationales soient conformes aux engagements que nous avons pris dans le cadre du programme appuyé par le FMI,

- nous avons fixé un plafond explicite dans le projet de loi de finances des engagements du premier semestre 2022, afin d'assurer la cohérence avec la projection budgétaire du programme ;

- nous réaffirmons notre engagement à atteindre les objectifs budgétaires globaux fixés dans le cadre du programme appuyé par le FMI. À cette fin, nous alignerons l'exécution du programme d'investissement sur financement intérieur de 2023 sur ces objectifs au cours du second semestre 2023, si nécessaire, par un texte législatif (loi de finances rectificative) ou réglementaire. Ainsi, les investissements financés par des sources intérieures ne dépasseront les projections du programme actuel que si un espace budgétaire supplémentaire peut être créé grâce à des économies réalisées sur les dépenses non prioritaires ou par une meilleure mobilisation des recettes (y compris, comme envisagé dans le protocole d'accord technique, en ajustant le solde primaire hors pétrole si les recettes pétrolières sont plus élevées que prévu). Dans le cas contraire, la mise en œuvre de ces projets d'investissement supplémentaires sera reportée. Nous estimons que ces projets d'investissement sont importants pour la résilience du pays face aux inondations et au changement climatique. Nous espérons poursuivre les échanges avec le FMI et nos autres partenaires financiers sur le financement éventuel de ces projets, conformément aux objectifs du programme.

Veillez agréer, Madame la directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Tahir Hamid Ngulin  
Ministre des Finances et du Budget

**Tableau 3 révisé du MPEF Tchad : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs\*, décembre 2022–décembre 2023**

(en milliards de FCFA ; cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	CRQ pour fin déc. 2022	OI pour fin mars 2023	CRQ pour fin juin 2023	OI pour fin sept. 2023	CRQ pour fin déc. 2023
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>					
1. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
2. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières <sup>1</sup>	0	0	0	0	0
3. Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole <sup>2</sup>	-325	-95	-177	-248	-310
4. Plafond du financement intérieur net de l'État <sup>3</sup>	-83	118	90	-49	-254
5. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État <sup>4</sup>	298	288	278	268	248
<b>Objectifs indicatifs</b>					
6. Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières <sup>3</sup>	535	142	286	433	588
Plafond des traitements et salaires	500	124	255	383	510
8. Plancher des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté <sup>5</sup>	255	68	132	195	258
9. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) <sup>6</sup>	35	18	18	18	18
10. Plancher de la régularisation des dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage du total des DAO) <sup>6</sup>	70	55	75	80	80
<b>Postes pour mémoire :</b>					
11. Recettes pétrolières <sup>7</sup> (nettes du service de la dette envers Glencore)	744	139	353	642	856
12. Dons <sup>8</sup>	13	0	0	0	64
13. Dépenses électorales	0	0	7	14	22
15. Dépenses budgétaires dans le cadre du plan de réponse national en faveur de la sécurité alimentaire	30	...	...	...	...

Sources : autorités tchadiennes ; services du FMI.

\*Les facteurs d'ajustement pour les CRQ et les OI sont définis dans le PAT.

1/ S'applique de façon continue.

2/ Solde primaire hors pétrole : recettes hors pétrole et hors dons, déduction faite des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (soit dépenses, moins paiements d'intérêts nets et investissements financés sur ressources extérieures). Cela exclut les transferts en nature à la société nationale d'électricité (SNE).

3/ Voir le PAT.

4/ Encours des arriérés vérifiés, comme indiqué conformément au PAT.

5/ Dépenses des ministères chargés des secteurs sociaux, comme recommandé par la Banque mondiale, en l'absence d'une classification budgétaire fonctionnelle. Un facteur d'ajustement sera établi en cas de réduction des dépenses, ce qui permettra d'accroître la part des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble des dépenses primaires courantes (voir PAT pour plus de détails).

6/ On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. La régularisation des DAO consiste à enregistrer les dépenses au poste budgétaire correspondant. La régularisation s'effectuera dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre.

7/ Les revenus pétroliers sont la somme des recettes directes et des recettes de la vente du pétrole public, nette des coûts d'exploitation et de transport, et nette du montant du service de la dette envers Glencore, afin de pouvoir calculer les facteurs d'ajustement.

8/ Dons budgétaires.



**Déclaration de MM. Sylla, N'Sonde et Bangrim Kibassim concernant le  
Tchad  
Réunion du conseil d'administration  
22 décembre 2022**

1. Les autorités tchadiennes souhaitent remercier la Directrice générale pour les entretiens fructueux qui ont eu lieu avec S.E. Mahamat Idriss Déby Itno, le Président de la République du Tchad, le 15 décembre 2022. Cette réunion a permis d'échanger sur les nombreux chocs auxquels le Tchad et plus largement la région du Sahel sont exposés, notamment les menaces concernant la sécurité, l'alimentation et le climat, et de constater leur vision commune des actions à mener en priorité pour maintenir sur les rails le programme appuyé par la FEC tout en relevant ces défis.

2. Nos autorités voudraient remercier les administrateurs, la direction et les services pour le soutien sans faille apporté au Tchad en ces temps difficiles. Elles apprécient l'immense contribution du FMI dans la récente conclusion de l'accord sur la restructuration de la dette au titre du cadre commun du G-20. Cet accord est une étape clé, car il concourra à ramener le risque de surendettement du Tchad à un niveau modéré d'ici la fin du programme en 2024. Ce résultat est aussi le fruit de la détermination des autorités tchadiennes et de l'engagement précieux des créanciers du pays. La mise en œuvre et l'exécution rapide de cet accord auront du poids et les autorités demandent au FMI et aux autres partenaires de veiller à ce que la restructuration de la dette s'opère sans difficultés, une condition essentielle pour la réussite du programme et de la stratégie régionale de renforcement de la stabilité intérieure et extérieure de la CEMAC. Dans le domaine politique, les autorités restent attachées à une mise en œuvre efficace de l'Accord de paix de Doha et au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

3. Malgré les défis associés à une restructuration différée et aux effets engendrés par les chocs sur l'alimentation, le climat et la sécurité, les autorités ont enregistré des progrès appréciables dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, surtout en matière de réformes structurelles. Bien que, selon les évaluations, le Tchad remplisse le critère exigé pour l'accès exceptionnel, le contexte difficile (nécessité d'augmenter les dépenses militaires pour faire face aux menaces d'insécurité dans la région du Sahel, besoin urgent de traiter la question de la sécurité alimentaire et les problèmes de liquidité en résultant) n'a pas été sans incidence sur les résultats quantitatifs du programme, entraînant le non-respect de trois critères de réalisation. Par conséquent, les autorités ont pris des mesures décisives pour que le programme reste sur les rails. Elles demeurent résolues à atteindre les objectifs du programme et demandent des dérogations pour la non-observation de certains critères, la modification de

critères de réalisation et l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord au titre de la FEC.

## **I. Évolutions récentes**

4. En 2022, le Tchad s'est retrouvé dans une situation socioéconomique difficile en raison de graves inondations, d'une crise alimentaire, de conditions humanitaires alarmantes, des conséquences de la pandémie et des problèmes de sécurité. Au début du mois de décembre, le pays dénombrait plus de 576 000 réfugiés en provenance de pays voisins, 381 000 personnes déplacées sur le territoire et plus de 2 millions d'individus en situation d'insécurité alimentaire grave. En matière de sécurité, la région demeure en proie à une instabilité nourrie par des attaques terroristes meurtrières à répétition. Dans le même temps, les inondations catastrophiques ont touché plus d'un million de personnes. Les besoins urgents ont creusé un déficit de financement de 286,4 millions de dollars. Le chômage des jeunes et l'autonomisation inégale des femmes constituent deux autres défis majeurs.

5. À l'issue du Dialogue national inclusif et souverain, la deuxième phase de la transition s'est ouverte avec la nomination pour un mandat de deux ans d'un gouvernement d'union nationale chargé d'organiser la révision du système électoral, un référendum sur la Constitution et la forme de l'État, des élections générales et d'autres réformes importantes.

6. La conjoncture économique s'est améliorée en 2022, essentiellement grâce au secteur pétrolier. Après la récession des deux dernières années, le PIB réel devrait s'accroître de 2,5 % en 2022. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté en raison des mauvais résultats de la campagne agricole de 2021/22 qui sont grevés par les problèmes liés au changement climatique, les effets de la guerre en Ukraine et la crise humanitaire. Dans ce contexte, l'inflation devrait atteindre 5,2 % en 2022.

7. Sur le front budgétaire, bien que le déficit budgétaire hors pétrole (DBHP) ait dépassé sa cible en 2021, notamment en raison de dépenses de sécurité supplémentaires, les résultats du premier semestre 2022 ont été conformes à la cible définie, grâce à la hausse des recettes de TVA et malgré les tensions persistantes liées aux dépenses pour l'armée et la sécurité alimentaire. Les autorités ont continué de rembourser les arriérés intérieurs, et ce, à un rythme plus soutenu, alors même qu'elles devaient aussi refinancer les obligations et bons du Trésor venant à échéance.

8. Les négociations de bonne foi avec les créanciers régionaux et extérieurs se poursuivent. Les autorités saluent la restructuration de la dette intérieure contractée auprès de la BEAC et la BDEAC et leurs discussions avec les créanciers bilatéraux au sujet des arriérés extérieurs et de la restructuration avancent de manière satisfaisante. S'agissant du secteur financier, la



solvabilité des banques s'est améliorée, la liquidité reste suffisante, le ratio global de fonds propres est remonté après la baisse enregistrée fin 2020 et les prêts improductifs sont dans l'ensemble bien provisionnés. Les autorités attendent avec impatience une meilleure évaluation de la santé du secteur après la reprise des inspections sur site régulières par la COBAC (l'autorité de contrôle régionale, a mis fin en juillet 2022 aux mesures d'indulgence prises pendant la pandémie).

9. S'agissant du secteur extérieur, les bons chiffres des exportations de pétrole contribueront cette année à améliorer le solde extérieur courant, en le portant à 2,8 % (contre -4,5 % en 2021).

## **II. Mise en œuvre du programme**

10. Les problèmes de liquidité et ceux liés aux dépenses publiques, qui résultaient notamment de l'ajustement des traitements, des dépenses pour le matériel de défense, du réapprovisionnement des banques de céréales et de la nécessité de remédier à la situation humanitaire, ont empêché le bon déroulement du programme. Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs au solde primaire hors pétrole à fin décembre 2021 et fin juin 2022 ainsi que les CRQ concernant le stock d'arriérés intérieurs à mi-décembre 2021 n'ont pas été respectés. Les autorités ont toutefois pris les mesures suivantes pour réduire au maximum les dépassements de dépenses, avec notamment 1) une stricte limitation des procédures dérogatoires de dépenses ; ii) des sanctions à l'encontre des ministères dépensiers qui ne notifient pas à temps les arriérés ; iii) une amélioration des procédures d'engagement pour la passation des marchés publics ; et iv) un renforcement du rôle du contrôleur financier.

11. Des réformes budgétaires et financières importantes ont été mises en œuvre au titre du programme, notamment la publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier ; l'adoption d'une stratégie de réforme de la GFP ; l'audit des dépenses de la COVID-19 par un cabinet international de renom ; et le transfert des recettes de TVA à un compte-séquestre ouvert à la BEAC. En parallèle, des progrès sont réalisés dans d'autres réformes dont celles concernant la passation des marchés, en particulier l'information sur les bénéficiaires effectifs ; la fixation d'un plafond pour le recrutement des fonctionnaires ; et l'amélioration du système d'information des douanes (SYDONIA). Les réformes de gouvernance dans le système bancaire progressent aussi et de nouveaux efforts seront déployés pour renforcer la solidité financière et les cadres opérationnels des banques, comme le préconise la COBAC.

## **III. Perspectives économiques et risques**

12. Les perspectives économiques en 2023 et à moyenne échéance sont favorables, bénéficiant du redémarrage de la production dans le secteur pétrolier ainsi que du rebond des activités hors

pétrole depuis la fin de la pandémie, surtout dans le secteur agricole. La croissance du PIB devrait être supérieure à 3 % à moyen terme, tandis que l'inflation baissera progressivement (5,2 % en 2022) pour se rapprocher du seuil de convergence régionale de 3 % d'ici 2024. Les autorités conviennent que la volatilité du pétrole, les retards dans les financements de donateurs, la dégradation des conditions de sécurité et les effets des chocs climatiques sur l'agriculture et le bétail sont autant de risques notables de détérioration des perspectives. Elles considèrent néanmoins elles aussi que l'exécution résolue du plan national de développement (PND) 2022-26 et le renforcement progressif du secteur non pétrolier rendront l'économie tchadienne plus résiliente.

#### **IV. Politiques et réformes pour 2023-24**

##### ***Politique budgétaire***

13. La poursuite de l'assainissement des finances publiques à moyen terme dégagera une certaine marge de manœuvre pour assurer les financements indispensables des investissements publics, des dépenses sociales, du paiement des arriérés intérieurs et pour accumuler des volants de sécurité. Les réformes des systèmes d'administration et de paiement des impôts devraient stimuler les recettes intérieures et réduire l'écart entre les recettes hors pétrole du Tchad et celles de pays homologues dans la CEMAC. Pour améliorer l'efficacité des dépenses, les autorités mettent l'accent sur la mise en œuvre de leur stratégie de réforme de la GFP, la limitation du recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (DAO) et la poursuite de la rationalisation des dépenses non prioritaires.

14. À partir de 2023, l'assainissement des finances publiques consistera plus particulièrement à continuer de combler le déficit primaire hors pétrole, en accroissant les recettes intérieures de 1 % du PIB hors pétrole et en réduisant les dépenses courantes de 2 ¼ % du PIB hors pétrole. Après 2023, les autorités s'efforceront de procéder à un rééquilibrage du budget de 4,7 % du PIB hors pétrole et de ramener la masse salariale à 7,8 % du PIB hors pétrole d'ici 2024. La rationalisation de la masse salariale se poursuivra, en vue d'atteindre 6,9 % du PIB d'ici 2026.

##### ***Réformes budgétaires structurelles***

15. Les autorités conduiront des réformes budgétaires de grande envergure afin d'accroître davantage la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières, ainsi que l'efficacité des dépenses et la transparence des finances publiques. À cet égard, les améliorations visent en particulier les niveaux opérationnels, administratifs et territoriaux. Pour renforcer les cadres opérationnels, les priorités suivantes ont été définies : rationalisation des exonérations fiscales, renforcement des procédures liées au budget et à la GFP et modernisation de la politique fiscale, des mécanismes et de la gestion de la TVA. Dans le domaine administratif, le gouvernement travaille à ce que les administrations fiscale et douanière soient mieux

coordonnées et disposent des moyens matériels assurant de meilleures conditions de travail. En outre, la décentralisation territoriale des procédures de GFP axée sur l'informatisation rendra les fonctionnaires plus efficaces et leur garantira un traitement équitable.

### ***Gestion de la dette***

16. Les autorités ont à cœur d'assurer une gestion saine de la dette, notamment en conduisant leur stratégie d'endettement à moyen terme, qui intégrera leur programme d'investissements publics. Pour financer ces investissements, la priorité sera donnée aux prêts concessionnels. Les autorités sont également conscientes de l'importance d'accroître la transparence en matière de dette. Elles prendront également des mesures institutionnelles et opérationnelles, notamment i) en augmentant les moyens de la Direction de la dette publique ; ii) en améliorant la gestion des titres publics, y compris en termes de programmation et d'échéance ; et iii) en renforçant les capacités des entités concernées par la question de la dette et en améliorant leur coordination. À ces différents égards, les autorités saluent l'appui technique fourni par le FMI et les autres partenaires. S'agissant de la restructuration de la dette, malgré les lenteurs, l'accord récent conclu au titre du cadre commun du G-20 est satisfaisant. Les autorités contribueront à garantir la mise en œuvre de l'accord et comptent sur l'ensemble des créanciers (publics et privés) pour tenir leurs engagements.

### ***Secteurs monétaire et financier***

17. La banque centrale régionale (BEAC) conservera la même orientation afin d'atténuer les tensions inflationnistes et promouvra la mise en œuvre de la réglementation des changes et les réformes relatives aux cyber-risques. S'agissant du secteur financier, les autorités tchadiennes continueront de travailler avec les institutions régionales pour renforcer les cadres opérationnels, la gouvernance et la résilience des banques. Des mesures sont prises pour rehausser la gouvernance et les fonds propres des deux principales banques publiques et surveiller de près la qualité des actifs bancaires. Il faut souligner que la mise en place de certaines de ces réformes bénéficie de l'assistance technique du FMI. L'approfondissement de l'inclusion financière est une des priorités absolues du programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté. Cet objectif sera atteint en s'appuyant sur la numérisation pour renforcer les institutions de microfinance et les systèmes de paiement.

### ***Autres réformes structurelles***

18. L'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie, y compris en promouvant une économie verte, ce qui contribuera à stimuler la résilience, l'inclusion et la lutte contre la pauvreté, sont des priorités du PND 2022-26. Afin de renforcer la gouvernance et les cadres de lutte contre la corruption, la préparation du régime de déclaration des actifs applicable aux fonctionnaires et la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et autres entités adjudicataires de marchés publics progressent

régulièrement. En outre, les autorités poursuivront le travail d'harmonisation du Code pénal avec la Convention des Nations Unies contre la corruption, dans le contexte de la Constitution post-transition.

19. Compte tenu de l'importance que le gouvernement attache à la transparence et à la gestion des risques budgétaires, tout est mis en œuvre pour que les lois relatives aux entreprises et établissements publics soient appliquées. L'audit de la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) par un cabinet international sera mené à bonne fin et le cadre des transferts et subventions à la Société nationale d'électricité (SNE) sera révisé.

20. Sur le front du climat, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en vue d'élaborer la Contribution déterminée au niveau national, avec le soutien de la CEMAC (initiative pour une croissance verte et inclusive) et d'autres partenaires tels que la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale.

## **V. Conclusions**

21. Les autorités tchadiennes continuent de prendre les mesures qui s'imposent pour surmonter les effets de la crise aux multiples facettes que traverse actuellement le pays, tout en faisant avancer le processus de transition politique. Le non-respect de certains critères de réalisation s'explique par le contexte extrêmement difficile. Compte tenu des mesures correctives prises, de la poursuite des réformes et de l'engagement réaffirmé des autorités en faveur du programme, l'appui des administrateurs pour l'achèvement des première et deuxième revues et les demandes y afférentes sera apprécié.